

La revue catholique des idées et des faits

ne public ce titre...

me (1)

vendredi 30 mars 1923

Sommaire :

Les embarras du nationalitarisme
 La déposition de Croix du Prado
 par Roger de la Pasture
 Lettre d'Irlande
 Les fresques de la Chapelle Sixtine
 et les Prophéties du Samedi-Saint
 La Confirmation
 " Mon ami français ", de H. Davignon
 L'œuvre de Ch. Maurras :
 Ses titres à l'intérêt des catholiques

René Johannet

Th. Bondroit
P. Mac Carthy

Alexandre Masseron
Abbé Jacques Leclercq
Chanoine Paul Halfants

V. Honnay, S. J.

Les idées et les faits : Chronique des idées : L'intransigeance, J. Schryngens. — Une enquête sur le nationalisme, F. Deschamps.

En supplément : " La Pacification, œuvre du Christ, par l'instauration du Règne du Christ ", par Son Éminence le Cardinal Pie XI, traduite par Son Ém. le Cardinal L. Picard. — " Le Papauté et le sens social chrétien ", lettre pastorale de Son Ém. le Cardinal M. le Fur.

La Semaine

La Revue Catholique des idées et des faits entre dans sa troisième année. Notre-Seigneur a daigné bénir une œuvre d'apostolat intellectuel entreprise pour que soit mieux connu et mieux aimé, chez nous, Celui qui a reçu les nations en héritage.

De graves questions divisent les catholiques belges. Au seuil de cette année nouvelle, nous déclarons une fois de plus que, fidèles à notre devise, nous n'avons cessé, et nous ne cesserons, de promouvoir l'union dans la Vérité en essayant de rétablir l'échelle des valeurs, Dieu premier servi.

Un Congrès pan-néerlandais a réuni à Gand quelques centaines d'étudiants flamands, hollandais et africains. On y a communiqué dans l'unité de la culture et de la langue. On ne peut assez s'élever au-dessus du romantisme qui méconnaît les génératrices de notre vie politique et sociale, qui mé-

connaît surtout les différences profondes créées par des siècles d'influence, sinon par millions. Les morts sont

ennemies. Les Flamands catholiques ont une mentalité plus éloignée de celle des Hollandais qu'elle ne l'est de la mentalité française parce que l'essentiel d'une culture lui est préintéressée qui l'a marquée. Dans la Patrie, l'idéal culturel proclamé davantage encore pour l'Église en ce qui concerne sa suite logique, l'anarchie, une unité supérieure : race, culture, nationalisme et du pire.

Moscou à condamné à mort la tyrannie rouge continue, est l'impulsive à une anarchie qui est l'œuf... si le monde moderne est le plus mauvais Droit international l'égoïsme est le plus mauvais.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

(1) V.
(2) Les
1921.



ventions de la
s belligérants
s de plusieurs
pièces, asphy-
cience a doté les.
perfectionnés, ce
tés les uns contre

d'un seul coup,
res, dont Louis XV
masses profondes,
puis un siècle et
L. Blachez, étaient
ts: leur objet était
quisition d'un avantage
es et d'argent était
ent médiocre, du but.
our acquérir quelques

aire, se propose un but
es révolutionnaires pro-
rial: elles répudient, au
de conquête. Ce qu'elles
les veulent sou-
mme, et exter-
st la révolution
sera dévouée à

guère que des
soutenaient les querelles
s n'étaient pas exposés sur les
sation supprime les soldats profes-
litarise toutes les nations... L'obligation,
des principes du Contrat social. Les nations
champs de bataille des citoyens milita-
ille, sinon par millions. Les morts sont

re réquisitoire (M. le Fur)
achant de trouver à l'État moderne
ésite pas à proscrire la tendance
soveraine de l'erreur individua-
comme sa suite logique, l'anarchie,
sités de la vie sociale, on passe vite
iduel, qui est impraticable, à l'absolu-
contraire, est possible et par la
Kant et Fichte fournissent
at que regrettable de la façon
de l'autonomie individuelle, aboutit

lire est à la fois inexacte et dange-
ment parce qu'elle est inexacte; elle



LAMPE FANAL

TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
ES- TÉL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROL, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES-LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE Malmédy,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —*

Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Brabançon, Bruxelles

Téléphone : B.9945.

de l'abonnement :

25 francs

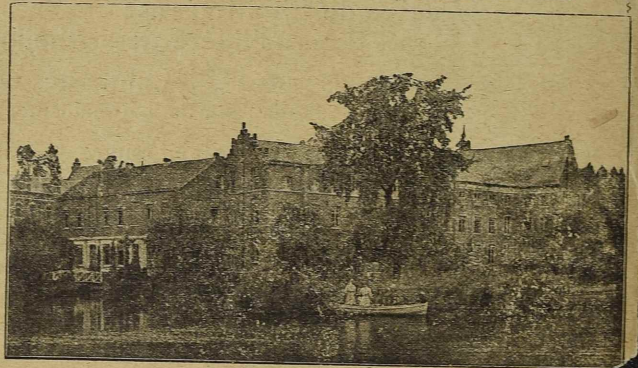
15 francs

75 centimes

porter en sus

sur demande

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choyé par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre

Prix de la Pension : 18

Les embarras du nationalitarisme ⁽¹⁾

Jetons maintenant un regard autour de nous. Qu'apercevons-nous ? D'antiques revenants : la Pologne, la Lithuanie, l'Esthonie, la Lettonie, qui nous ramènent au XVIII^e, au XIII^e siècles. Mieux : avec la Syrie, la Palestine, le Hedjaz, la Transjordanie, l'Irak, nous remontons bien plus loin encore, au temps où

Les tribus d'Israël avaient pour chef un juge.

C'est la carte d'Orient avant Alexandre, avant Sennachérib, avant Rhamsès. Quel *ricorso* !

L'Autriche-Hongrie, la bête noire des nationalitaires, n'est plus, et la Roumanie ainsi que l'État serbe-croate-slovène se partagent ses dépouilles avec la Tchéco-Slovaquie, l'Italie, la Pologne. L'Allemagne a dû lâcher l'Alsace, la Lorraine, Eupen, Malmédy, le Nord du Slesvig, une partie de la Haute-Silésie, la Posnanie, Memel. La Sainte Russie se métamorphose méthodiquement depuis 1919 en une série de 32 républiques soviétiques. La Chine se résorbe dans ses éléments provinciaux. L'Empire britannique lui-même se dénoue en un chapelet de dominions, où l'Égypte, l'Irlande, les Indes même ne tiennent que par un fil.

Requisitoire contre le principe des nationalités

Il semblerait, à ce spectacle, que les vœux du genre humain dussent être satisfaits. Depuis des années on nous assurait que des créations ou des réformes de ce genre fonderaient la paix universelle et restaureraient l'équilibre depuis longtemps perdu. En va-t-il de la sorte ?

Bien hardi qui oserait le penser. Bien téméraire qui oserait le dire.

L'application, de plus en plus intégrale, des théories nationalitaires permet de les juger à leurs fruits et déjà les ouvrages s'accumulent pour en dénoncer la malfaisance :

« Quand on compare, dit M. René Blachez (2), les victoires les plus glorieuses d'autrefois, aux carnages contemporains, on est étonné du nombre restreint des combattants et de la modicité relative des pertes. A Rocroy, Condé n'a que 20.000 français contre 26.000 espagnols ; à Denain, qui sauve la France de l'invasion, la perte totale du vaincu, le prince Eugène, s'élève à 10.000. Toutes les armées de Louis XIV, tenant tête, sur quatre frontières, à l'Europe coalisée, ne dépassent guère 300.000 hommes. Au contraire, la Convention, dans la seule année 1793, lève plus de 600.000 conscrits, et nous sommes encore loin des millions de mobilisés de 1914. Pourquoi ce fléau a-t-il pris cet accroissement énorme ? Pourquoi, en moins d'un siècle et quart, sa malfaisance s'est-elle plus que décuplée ?

» Sans doute, le progrès des sciences y a contribué pour sa part. C'est grâce aux chemins de fer, au télégraphe, au téléphone qu'on a pu, concentrer, ravitailler, commander ces

millions de combattants ; c'est grâce aux inventions de la chimie, de la physique, de l'aéronautique que les belligérants se sont bombardés et incendiés à des distances de plusieurs centaines de kilomètres, et qu'ils se sont mis en pièces, asphyxiés et brûlés par grandes masses. Mais si la science a doté les combattants de moyens de destruction très perfectionnés, ce n'est pas elle qui les a mobilisés et précipités les uns contre les autres. »

Quel est donc cet agent de frénésie qui a, d'un seul coup, balayé les 180.000 hommes de troupes régulières, dont Louis XV se contentait en 1789, pour susciter ces masses profondes, que nous ne cessons de voir aux prises depuis un siècle et d'avantage ?

« Les guerres d'ancien régime, observe M. Blachez, étaient (le plus souvent) de simples conflits d'intérêts : leur objet était précis et limité. On se battait pour l'acquisition d'un avantage national déterminé. La dépense d'hommes et d'argent était proportionnée à l'importance, généralement médiocre, du but. On n'arme pas un million d'hommes pour acquérir quelques pays de frontière.

» La guerre humanitaire, au contraire, se propose un but immatériel et illimité. Les assemblées révolutionnaires proclament leur désintéressement territorial : elles répudient, au moins en théorie, toute intention de conquête. Ce qu'elles poursuivent, c'est le triomphe d'une idée. Elles veulent soumettre le monde au règne des droits de l'homme, et exterminer tous les tyrans. Le but est immense : c'est la révolution universelle. La jeunesse française tout-entière sera dévouée à cette victoire des principes.

» Les guerres d'ancien régime n'emploient guère que des armées de métier. Le peuple ne se battait guère que par procuration : il payait des champions qui soutenaient les querelles des rois. Les citoyens paisibles n'étaient pas exposés sur les champs de bataille. La révolution supprime les soldats professionnels mais elle militarise toutes les nations... L'obligation, se déduit logiquement des principes du *Contrat social*. Les nations armées jettent sur les champs de bataille des citoyens militarisés par centaines de mille, sinon par millions. Les morts sont quintuplés et décuplés. »

Autre requisitoire (M. le Fur)

De son côté, M. Le Fur, tâchant de trouver à l'État moderne une base convenable, n'hésite pas à proscrire la tendance nationalitaire, incarnation souveraine de l'erreur individualiste : « En effet, dit-il, comme sa suite logique, l'anarchie, est contraire aux nécessités de la vie sociale, on passe vite de l'absolutisme individuel, qui est impraticable, à l'absolutisme de l'État, qui lui, au contraire, est possible et par là même dangereux. Rousseau, Kant et Fichte fournissent chacun un exemple aussi frappant que regrettable de la façon dont on peut, en parlant de l'autonomie individuelle, aboutir à un despotisme de l'État.

« La théorie nationalitaire est à la fois inexacte et dangereuse, dangereuse précisément parce qu'elle est inexacte ; elle

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 23 mars 1923.

(2) *Les nations armées et l'idéologie des nationalités*. Bruxelles-Paris, 1921.

est condamnée à osciller toujours de l'anarchie à l'impérialisme, un peu comme en droit interne l'anarchie mène presque fatalement au despotisme. C'est là une suite forcée de sa contradiction initiale, qui vient en droite ligne de la philosophie du XVIII^e siècle, et consiste à faire reposer les droits de la collectivité sur ceux de l'individu. Pour les Encyclopédistes et plus tard pour Kant, la liberté individuelle est inaliénable et sacrée ; voilà le principe fondamental d'où tout découle. » (1)

Voilà des paroles qu'on n'eût pas volontiers entendues avant 1914 et auxquelles, depuis 1919, on prête de plus en plus d'attention. Au surplus un fait qui montre bien à quel point l'idée nationalitaire — au moins dans le monde des juristes — est en train de subir de graves retouches est celui que nous rapporte encore M. Louis Le Fur.

« Au nombre des questions inscrites au programme de l'Institut de Droit international pour 1921, figurait le projet d'une *Déclaration des droits et des devoirs des Nations* — ou des *Etats*. On se trouvait en présence de deux projets précédemment adoptés par d'autres congrès de juristes : d'abord l'*Institut américain de droit international*, qui, dans sa première session, à Washington, en 1916, avait adopté une *déclaration des droits et des devoirs des Nations* ; le terme de *Nation* n'avait soulevé aucune difficulté, parce que les circonstances politiques étant toutes différentes en Amérique, les termes de *Nation* et d'*Etat* y sont employés comme équivalents.

« Lorsque la même question fut abordée en Europe, trois ans après, par l'*Union juridique internationale*, le choix entre les termes d'*Etat* et de *Nation* fit naître au contraire de vives difficultés ; le compte rendu des séances et travaux de la seconde session (nov. 1919) en porte de nombreuses traces. On finit, faute de pouvoir arriver à un accord complet, par se résoudre à adopter une solution assez singulière : on maintint le titre de *Déclaration des droits et des devoirs des Nations*, mais dans le corps du document on ne parla plus que des *Etats*, comme si ces mots étaient synonymes, alors qu'en droit public européen ils ont des sens nettement différents. En réalité c'était le sens traditionnel d'*Etat* qui l'emportait.

« Lorsque la question vint pour la troisième fois en discussion, cette fois devant l'*Institut de droit international* (Rome, oct. 1921), le rapporteur, M. de Lapradelle, crut devoir présenter un texte nouveau.

Deux articles de sa déclaration prenaient parti sur la question du droit des nations. D'abord, l'article premier, ainsi conçu : « Tout *peuple*, qui s'est donné, sur le territoire qu'il occupe, un gouvernement capable, à l'intérieur, de maintenir l'ordre, à l'extérieur, de coopérer à l'organisation, de plus en plus développée, de relations fondées sur l'utilité commune, la justice et la paix, a droit à la reconnaissance internationale de sa *nation* comme *Etat*. » Puis l'article 4 déclarant que : « Dans une *Société des Etats*, la guerre ne peut être que la sanction, à l'intérieur, de la volonté séparatiste d'un *peuple*, à l'extérieur, d'une décision de justice internationale. »

« Mais, continue M. le Fur, cette tentative très nette déclencha une opposition non moins énergique chez plusieurs autres membres de l'Institut. L'un d'eux, M. Jitta, condamna la décision purement subjective de *nation*, qui évoque la possibilité de réaliser un idéal commun », et manifesta son inten-

tion de « s'en tenir à la notion objective de l'*Etat*, dont le mot seul doit figurer dans une *Déclaration des Droits et des Devoirs* ». Un autre, M. Noldé, trouva l'article premier révolutionnaire et l'article 4 également dangereux. Après une discussion à laquelle prirent part plusieurs autres membres de l'Institut, l'avis général fut que *la question n'était pas mûre* et elle fut renvoyée à une commission pour étude plus approfondie ».

Ces vicissitudes et ces répercussions montrent assez bien dans quel état d'anarchie et d'incertitude juridiques le progrès nationalitaire, trop vite entériné par les chancelleries, a plongé l'Europe. Le Congrès de philosophie d'Oxford, en septembre 1920, qui avait mis à son ordre du jour la question des *nationalités*, exhiba les mêmes hésitations. Les publicistes anglais trouvent les plus grandes difficultés à mettre d'accord l'impérialisme de Londres avec le nationalitarisme britannique. Pour sortir d'embarras, certains théoriciens ont cru habile d'étager, pour la Grande Bretagne tout au moins, deux séries de nationalités diverses, la première, formée respectivement par l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse (en attendant probablement le comté de Galles), la seconde, superposée à ces trois-là, et proprement *britannique*. Ce jeu de mots n'est pas un article d'exportation et pour résoudre les rebellions des Indes et d'Égypte, il demeure insuffisant.

RENÉ JOHANNET.



Le présent numéro contient en supplément la traduction par Son Eminence le Cardinal Mercier de l'encyclique de S. S. le Pape Pie XI : *La Pacification, œuvre du Christ, par l'instauration de la Royauté du Christ*, ainsi que la lettre pastorale de Son Eminence : *La Papauté et le sens social chrétien*.



Concerts spirituels à Bruxelles

Le TROISIÈME CONCERT SPIRITUEL de cette saison, aura lieu, le Samedi 28 et le Dimanche 29 Avril prochain, à 2 1/2 h., au Conservatoire de Bruxelles, sous la direction de M. JOSEPH JONGEN.

Cette séance sera consacrée à l'exécution de :

« L'ORATORIO DE NOEL », de J. S. BACH
pour Quatuor, Solo, Chœurs, Orgue et Orchestre

Les solistes engagés pour ce Concert sont :

M^{lle} MARGUERITE THYS, soprano, soliste des Concerts Colonne de Paris, des Concerts du Conservatoire de Bruxelles et des Concerts spirituels ;
M^{me} META REIDEL, contralto, soliste des Concerts du Concertgebouw d'Amsterdam ;

M. M. WEYNANDT, ténor, soliste des Concerts du Conservatoire, des Concerts spirituels et Directeur des Chœurs de la Société ;

M. MURRAY DAVEY, basse du Covent Garden de Londres, de l'Opéra de Paris et du Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles ;

M. R. TELLIER, organiste.

Les billets pour les deux séances sont en vente chez M. J. DELVIGNE, 19, rue de Namur, à BRUXELLES, à partir du 23 mars, aux prix suivants :

Fauteuil, Baignoire ou Première loge : 15 francs. — Strapontin, Chaise et Deuxième loge : 10 francs. — Troisième galerie de face : 6 francs. — Troisième galerie de côté : 4 francs.

(1) *Races, nationalités, états*, par LOUIS LE FUR, professeur à l'université de Strasbourg, p. 151, 8.

La déposition de Croix du Prado par Roger de la Pasture

Karl Huysmans se demandait, un jour, si Roger de la Pasture ne dépassait pas les Van Eyck et Memling, entre lesquels il était pourtant comme écrasé. Problème épineux ! Question quelque peu outrepassante pour les pygmées que nous sommes. Fixer des places ou donner des prix à ces géants !... Mais ils sont incomparables tous les quatre ! Tous quatre, dans l'Art de la lumière et de la couleur, sont les plus grands *lyriques* de tous les temps. Leurs œuvres religieuses ont, pour la suite des âges, enthousiasmé le monde.

Choisissons parmi leurs chefs-d'œuvre celui que Roger composa en sa pleine maturité d'artiste, vers l'âge de quarante ans : la *Déposition de Croix du Prado* (1).

L'époque où vivait Roger se distinguait, au milieu de ses malheurs, par une ardente dévotion à la *Vierge Marie*. Elle était prise d'une infinie pitié pour la *Mère des Douleurs* ; et à force de songer à elle, à force de méditer sur ses joies si vites passées, sur ses longues angoisses ; à force de la faire revivre soit sur un rétable d'autel, soit parée d'or et d'azur sur le parchemin des livres d'heures ; soit sortie, toute Reine, d'un tronçon de pommier ou de chêne, d'un bloc de pierre, ils finissaient par la voir un peu partout, autour d'eux (ces délicieux poètes !) ici, sous les traits, pleins d'une sante épanouie, d'une mère allaitant son enfant au soleil, là, sous le voile d'une veuve pleurant sur le cadavre de son fils ; ou encore sous la guimpe savamment ordonnée, plissée, d'une naïve religieuse ; ou même dans l'attitude aimable, sous l'air penché d'une jeune pensionnaire en prière dans la chapelle de son couvent. A quoi bon d'ailleurs lui donner une auréole ? C'était chose extrêmement aisée, quand même, de la reconnaître, comme c'est chose aisée, sous l'albâtre froid des joues, et malgré les paupières closes, de deviner la douce flamme intérieure des âmes virginales. Pour Marie et au sujet de ses douleurs, ils étaient donc des *contemplatifs*. Et, pour être tout à fait juste, je dois ajouter que la vie ne leur ménageait pas les occasions de la contempler à travers leurs propres larmes. Ils compatissaient et elle compatissait. Elle leur apprenait la *sur-naturelle compassion*. Ainsi en fut-il au pays de Roger.

Il en était ainsi, c'est clair, chez les *Arbalétriers du Grand Serment*, à Louvain. Roger les comprit lorsqu'ils lui demandèrent de représenter, pour leur chapelle, à l'église Notre-Dame, la *Compassion de Marie*. Car c'est là le sujet choisi. L'épisode de la *Déposition de Croix* illustrera cette compassion.

Roger savait l'Évangile. Il le relut. La veille du Sabbat, dit Marc, Joseph d'Arimathe, membre distingué du conseil, qui, lui aussi, attendait le règne de Dieu, vint et eut le courage de pénétrer auprès de Pilate, de demander le corps de Jésus. Pilate s'étonna qu'il fût déjà mort, et faisant appeler le centurion, il lui demanda s'il était déjà mort. Et l'ayant appris du centurion, il octroya le cadavre à Joseph. Ayant acheté un linceul, et déposant le corps, il l'enveloppa dans le linceul, le mit dans un sépulcre taillé dans le roc, puis roula une pierre à l'entrée du sépulcre. Or Marie de Magdala et Marie mère de José regardaient où il avait été mis (2). *St Jean* note que Nicodème, qui, au commencement, s'était déjà rendu auprès de Jésus, pendant la nuit, vint aussi, apportant un mélange de myrrhe et d'aloès. A son tour, *St Mathieu* dit que des femmes qui étaient venues de Galilée avec Jésus, l'ayant suivi, virent le sépulcre et la manière dont le corps y fut déposé...

L'Évangile n'est pas plus précis. Roger va plus loin. Ses personnages sont plus nombreux. Ne l'en contrariez pas ! Il pourrait vous répondre :

(1) Cette œuvre fut commandée par les *Confrères Arbalétriers du Grand-Serment de Louvain*, pour être placée dans l'église Notre-Dame hors des murs de cette ville. Elle fut cédée, au XVII^e siècle, en échange d'orgues d'une valeur de cinq cents florins, à sa Reine-veuve Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, sur ses pressantes instances, et remplacée par une copie exécutée par Michel Coxie. Celle-ci envoya l'original au Roi d'Espagne. Le navire qui transporta le tableau fit naufrage ; heureusement la caisse qui le contenait, des mieux conditionnées, put être recueillie sans avoir été sérieusement atteinte. La peinture eut à peine à souffrir, raconte *Carel Van Mander*, les panneaux furent légèrement disjointes, mais il n'y eut pas d'autre dommage. (PAUL LAFOND, *Roger Van der Weyden*). Le tableau est haut de deux mètres au milieu sur une largeur de deux mètres et demi.

(2) D'après le P. LAGRANGE.

Adhuc sine intellectu estis... et sine corde ! Et il aurait raison. D'ailleurs, il est poète, poète même avant d'être peintre, et il est artiste, comme on l'était à Tournai. A Tournai, on lisait volontiers les poètes chrétiens et l'on aimait les grands lyriques du christianisme. Sainte Brigitte y était populaire. Elle l'est encore aujourd'hui. Certains petits coins du pays, le long des grand'routes, portaient son nom. On le donnait même comme enseigne aux auberges où se reposaient les pèlerins. On aimait bien *Birgitta*, parce qu'elle avait compris que Marie est vraiment « de chez nous », une femme, une pauvre femme, qui a beaucoup souffert, toute Mère de bien qu'elle était. Elle avait raconté, la bonne sainte, que Marie lui avait confié que « les douleurs de Jésus étaient ses douleurs, parce que le cœur de Jésus était son cœur ». Et beaucoup de poètes mystiques à la mode, parlaient ainsi que Brigitte, la patronne des bergers. L'un d'entre eux la voyait, dans une sorte d'extase, quand elle tenait embrassé, contre son sein, Jésus descendu de la croix, et cela lui rappelait Bethléem, cela rappelait le bonheur. Un autre pensait, en la voyant ramener le suaire sur les membres glacés, qu'elle l'avait emmaillotté autrefois, petit, dans ses langes. St-Bernard pleurait en la contemplant qui baisait les trous où l'on avait planté des épines. On avait « joué » la Passion, et tout le monde avait pleuré.

[Roger, qui, depuis longtemps déjà, avait « parfait son appresure deurement avec son maître Robert Campin, à Tournai, et qui était déjà « pourtraicteur » de la ville de Bruxelles, et célèbre ; Roger, qui était chrétien, allait au sermon volontiers, surtout lorsque parlait un franciscain ; Roger qui était sensible, délicat (les camarades disaient : notre *Rogele*), avait médité tout cela dans son cœur. Il se mit donc à l'ouvrage, avec des couleurs siennes, tout à fait siennes, son rouge, son bleu, son blanc, et composa son poème, de toute son âme.

Le fond n'a pas d'importance. Ce sera une sorte de boiserie aux coins gothicisés. Au premier plan, Marie, dont un mystique avait récemment dit « qu'elle suppliait qu'on l'ensevelît avec son Jésus » (1). Elle est là comme l'écho, le contre-coup le plus net de la Passion de son Fils. La mort réelle du Rédempteur, la « mort » spirituelle de la Corédemptrice se répondent. Elles s'offrent à nos regards parallèlement (2). Comment représenter cette mort spirituelle de Marie, sinon en montrant tout son être se pâmant ? Les deux corps font les deux mêmes lignes des masses ; les bras s'ouvrent, chez l'un et l'autre, malgré la mort, pour embrasser quand même l'humanité. La tête de Notre-Seigneur est comme un fruit mûr qui tombe, celle de Marie se dresse encore, muette, comme l'exemple à suivre, le miroir d'une âme idéale et le miroir où doit se mirer la nôtre.

Avec le respect du prêtre ne prenant l'ostensoir qu'avec la soie de l'huméral, Joseph, aidé de Nicodème, nous présente, sur un linceul blanc comme du linge d'autel, le corps meurtri, mais beau encore. Et c'est là le centre du tableau, et comme la « colonne » d'une balance, dont le groupe de gauche et celui de droite, parfaitement équilibrés, forment les « plateaux ».

A gauche, Jean, l'ardent, s'élançant pour secourir Marie défaillante en sa Compassion. Une sainte jeune femme, avec cette chaste réserve que l'on ne trouve que derrière les « grilles », l'assistante. Celle-là qui, absorbée dans sa lamentation, tamponne ses yeux avec son mouchoir, c'est Marie, sœur de la Vierge, mère de José. Quelle délicatesse de l'avoir représentée sous le costume des religieuses, des petites « *Sœurs* », nos sœurs, sans doute, mais aussi et, avant tout, sœurs de Marie Mère de Dieu ! Et comme Roger nous devient plus sympathique encore d'avoir donné à Jean l'habit si caractéristique des Récollets. Oh ! Cela n'a l'air de rien, mais il y a beaucoup de tact... sous cette pensée.

A droite, à côté de Nicodème, vient un disciple, portant la myrrhe et dont une main s'apprête déjà à oindre les pieds sacrés, tandis que Marie de Magdala, au plus vif de son chagrin, dans un geste de déchirement, s'écroule à genoux.

Au troisième plan, une mince croix (le Tau) et un valet qui descend de l'échelle tenant encore le bras qu'il vient de déclouer. Perspective fautive, croix trop petite, qu'importe, ce n'est qu'un *rappel* (3). Roger, qui est poète, ne se croit pas tenu à tant d'exactitude. Lui, si réaliste,

(1) Voir l'ouvrage si beau d'EMILE MALE, *L'Art religieux après le XIV^e siècle*. — Deux volumes.

(2) Roger réalise ici une sorte de *planctus Beatae Mariae Virginitis*. Les larmes d'un François, d'un Bernard, d'un Bonaventure, les sanglots d'un Gerson, il les recueille, pour les faire pleurer de nouveau par ses personnages.

(3) L'artiste rappelle simplement que la scène se passe au Calvaire : un crâne, un tibia.

ne fait que du *symbolisme*, et cet alliage lui va à merveille. Autour du motif principal : la *Passion* du Christ et la *Compassion* de Marie, le poète compose toute la gamme de la *Compassion* humaine : celle du moine et de la moniale, celle de la vraie dévote, du « juste » qui n'a « jamais consenti aux mauvais desseins », celle du « bon israélite », sorte de bon bourgeois renté, ami de la bonne chère, mais prompt à s'émonvoir, ainsi qu'ils le sont presque tous, ceux de Louvain et autres lieux ; compassion enfin de la pénitente, dont la poignante sincérité, quoiqu'un peu « peuple » (mais n'est-ce pas Brunetière qui soulignait ce qu'il y a souvent de sincère affection dans la gaucherie d'un geste ou dans une phrase mal tournée) rachète certainement tout.

N'oublions pas la *compassion* de l'ouvrier modeste, qui détache Jésus le plus doucement qu'il peut, se souvenant sans doute que ce n'est pas un condamné ordinaire et qu'il n'est là que pour avoir trop aimé les hommes, surtout les petits.

Personne ne dépassera Roger dans cette peinture des âmes *compassionnantes* (entendons ce mot à la lettre) et toutes surmaturellement grands, unis qu'elles sont à la *Passion* d'un Dieu et à la *Compassion* d'une Vierge. Ses élèves essaieront de l'égaliser en cette maîtrise, dont le secret est, pour le plus habile des peintres, d'apprendre à s'effacer, à s'oublier ; comme ils essaieront de lui ravir le secret de cette pureté transcendante, qui filtre du visage de Marie, et qui le rend si beau, malgré ce qu'il a de ligneux et de conventionnel, et où semble s'être réfugié tout « l'inconsolable ».

Même au point de vue *strict métier*, Roger avait les dons de l'artiste supérieur. Quel habileté de portraitiste dans la tête de l'apôtre bien-aimé ! Et quel sens du rythme dans son élan ! Quelle *compassion* ! Comme dédoublée ! Secourable à la Mère, ses yeux pourtant ne peuvent se détacher du *Fils*. O poésie ! O prestige du pinceau ! Oui, frappe ton cœur, artiste, c'est là qu'est le génie.

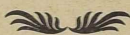
Vous me direz peut-être : Roger a ses clichés, ses *types*. Combien de fois n'a-t-il pas, lui ou ses élèves, reproduit ce *Jean*, ce *Joseph*, cette *Madeleine* ! C'est juste. Ce sont trois *types* qu'il chérissait d'amour. Jean était un ami intime, c'est clair. En créant *Joseph*, il pensait à un autre *Joseph*, auquel *Marie*, devenue veuve, devait penser elle-même, en cette tragédie ; et, de fait, c'est sous ces traits ou presque qu'il a parfois peint St-Joseph. Mais à qui pensait Roger, lorsqu'il dessinait *Madeleine* ?... Le fait est qu'il était, chaque fois qu'il la représentait, particulièrement ému, et qu'il oubliait la distinction de la *mesure*, et l'on dirait vraiment que le pinceau s'échappait alors de ses mains, ou encore qu'il le déposait, un moment, pour pleurer...

Roger de la Pasture adore coiffer une tête, draper une bonne étoffe, plisser un fin surcot. Il polychromait, (depuis quel temps ?) des rétables brabantons, où les cassures parfois ne se comptaient plus dans les plis. Dans les cassures qu'il imite encore trop, il met sa chaleur à lui, et un sens nouveau de la plastique. Plus fermes aussi deviennent les os de ses figures, et de même plus consistants leurs modèles. Mais froid, froid, froid demeure, par places, son coloris.

Et voilà ce chef d'œuvre unique au monde, tel que le composa, à Louvain, Roger de Tournai, l'un des plus grands dans l'art de peindre, qui, avec une magnificence et une magnanimité dont quelques rares génies ont donné l'exemple, laissa prendre, dans ses trésors artistiques, parmi les richesses de son esprit, tout ce que voulurent prendre élèves, amis, étrangers, ne signa presque jamais ses œuvres, les laissa copier et recopier par les autres ; et qui, aujourd'hui encore, partage sa gloire avec Thierry Bouts, Memling, Van der Goes, Stongauer, le Maître de Flémalle, avec qui encore ? et, sous d'autres noms que le sien, fait pleurer, devant des *poèmes*, où c'est, sans aucun doute, le trop-plein de son cœur qui s'est répandu (1).

TH. BONDROIT.

(1) Nous avons donné la reproduction du tableau de Roger de la Pasture dans notre précédent numéro.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.

Lettre d'Irlande

Vous me demandez s'il y a danger de schisme en Irlande. Je n'en vois pas. Il paraît que les partisans de M. de Valera en ont appelé à Rome contre la décision des évêques : ce recours au tribunal suprême est tout à fait régulier et l'épiscopat lui-même en avait signalé la légitimité. Jusqu'ici, que je sache, Rome n'a pas répondu, mais il semble peu probable qu'elle modifie en quoi que ce soit l'enseignement unanime de la hiérarchie irlandaise, et il est aussi peu probable que les irréguliers acceptent la sentence du Pape après avoir dédaigné les directions de leurs évêques. Entre le schisme et la désobéissance temporaire produite par les passions politiques, il y a un abîme. L'idée de schisme répugne à notre mentalité : nous avons subi un martyre de trois cents ans plutôt que d'adopter le protestantisme ; nous n'irons pas maintenant rejeter le catholicisme pour l'écart insignifiant qui sépare le Traité anglo-irlandais du projet de M. de Valera.

Ce sentiment de fidélité à la vieille Église a été exprimé récemment d'une façon remarquable par le peuple de Limerich. Le dernier dimanche de février, toute la ville presque s'est rendue à la cathédrale ; des inscriptions, comme celles-ci, indiquaient le but de l'imposante manifestation : « Dieu bénisse le Pape et nos évêques d'Irlande ». — « L'Enseignement des évêques est la Voix de Dieu. » Le matin, 6.000 hommes faits et 1.500 jeunes hommes s'étaient approchés de la Table Sainte. Au seuil de la cathédrale, le président de l'archi-confrérie de la Sainte Famille, s'adressant à Mgr Hallinan lui dit : « La condition présente des affaires en Irlande réclame de notre part une profession publique de notre fidèle attachement à l'autorité enseignante de notre Mère la Sainte Église. Quelques-uns, à notre grand regret, parlent et agissent comme s'ils désiraient éloigner le troupeau de ses vrais pasteurs ; ils critiquent l'enseignement moral de nos évêques et ils ne semblent pas avoir plus de respect pour les vérités religieuses que pour des opinions politiques. Monseigneur, nous ne sommes pas de ces hommes-là. Nous avons reçu la Sainte Foi de Dieu, par notre apôtre S. Patrice. Nos ancêtres l'ont gardée durant des siècles de souffrance ; ils nous l'ont léguée comme un héritage inestimable et nous sommes bien résolus de la transmettre intacte à nos enfants. En fait de religion, nous ne suivons jamais l'exemple de Martin Luther et nous ne serons pas guidés par le faux principe du libre examen... »

Répondant à cette claire profession de loyauté, Mgr. Hallinan retraça les nombreux bienfaits que le peuple d'Irlande doit à son clergé et déclara que rien au monde ne pourrait briser les liens séculaires qui rattachent les Irlandais à leurs prêtres et à leurs évêques. Examinant les événements contemporains, Mgr Hallinan rappela les diverses interventions épiscopales et indiqua leur caractère discret. Le Traité fut signé le 6 décembre 1921 ; le lendemain, M. de Valera annonça publiquement que certaines clauses du Traité ne plaisaient pas à certains membres du Cabinet ; il ajoutait que la question pouvait être résolue d'une façon constitutionnelle et que l'armée n'avait rien à y voir. Le 14 décembre, le parlement irlandais fut convoqué pour donner la solution constitutionnelle. Le pays, comme le parlement, était divisé : on se demandait si le Traité devait être ratifié ou non. Les évêques se réunirent le 13 : ils s'abstinèrent d'user de leur influence pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ; ils reconnais-

saient que la question était purement politique. Bien des gens furent scandalisés de ce silence. Après de longs débats, le Traité fut ratifié par le parlement ; un gouvernement provisoire fut établi, qui devenait donc la seule autorité civile légitime. Alors commença la rébellion militaire : une partie de l'armée s'empara de bâtiments publics et déclara qu'elle s'opposait au gouvernement. Cette insurrection fut suivie de nombreux attentats : on allait à l'anarchie. Les évêques s'assemblèrent de nouveau en avril 1922. La décision du parlement allait être soumise au verdict des électeurs : les évêques ne voulurent pas préjuger de cette élection. Tout en disant qu'ils étaient personnellement en faveur du Traité, comme apparemment l'immense majorité du peuple, ils proclamaient franchement que « c'était une question nationale, qui devait être résolue par la volonté nationale exprimée aux élections d'après la méthode constitutionnelle ordinaire. » On restait donc libre de voter pour ou contre le Traité. Quant à la rébellion, l'épiscopat la condamnait formellement : l'armée — ni à plus forte raison une section de l'armée — ne peut se révolter contre l'autorité civile et accaparer les droits du peuple. En octobre, une nouvelle Lettre signée par tous les Pasteurs dénonce la campagne de meurtres et d'incendies à laquelle se livrent les partisans de M. de Valera : là encore les évêques se défendent de se mêler de politique : « Nous jugeons les actes selon leur conformité à la Loi divine, que ces actes aient ou n'aient pas un but politique. »

Que nos évêques n'aient pas outrepassé leurs droits, les Républicains sincères l'admettent volontiers. La plupart de ceux qui reconnaissent leurs erreurs et font leur soumission au gouvernement agissent pour des motifs religieux, avouant que le clergé, si patriote en tous temps, n'aurait jamais trahi la cause de l'Irlande. Ces retours s'accroissent : pendant les mois de janvier et de février, plus de 500 internés ont été libérés après avoir signé l'engagement de ne plus prendre les armes contre l'État Libre. Les chefs de l'insurrection se font arrêter l'un après l'autre. La population, jadis hostile à toute dénonciation, commence à comprendre ses devoirs civiques et prête souvent son concours aux troupes. Les attaques contre les postes militaires diminuent : 98 en novembre, 72 en décembre, 63 en janvier et 39 en février. L'armée est mieux entraînée ; la police, débârdée aux derniers temps du régime anglais, est rétablie sur de nouvelles bases ; les tribunaux fonctionnent régulièrement.

Aussi, malgré les ruines amoncelées par les amis de M. de Valera, la situation financière du pays est elle bien meilleure qu'on aurait lieu d'espérer. D'après l'estimation du Président, M. Cosgrave, les indemnités que les contribuables devront payer pour solder la note des dommages accomplis par les Républicains s'élèveront à 20 millions de livres ; mais le pays est capable de supporter ces frais. « Nous ne pensons pas à emprunter à l'étranger ; nos propres banques nous fourniront tout l'argent nécessaire. Nos fermiers ont des ressources et souscriront aisément les emprunts faits par les pouvoirs publics. A l'heure présente, nos revenus suffisent à peu près à nos dépenses. Les rentrées se font régulièrement et cette année nous avons récupéré 3 millions de taxes arriérées sur un total de 6 à 7 millions. » Ces déclarations de M. Cosgrave sont fort encourageantes ; il en résulte, selon le mot du Président, « que l'Irlande, au point de vue financier, est un des pays les plus sains de l'Europe ».

Sans doute, la petite guerre continue ; les troupes régulières attrapent des coups de fusils çà et là, mais ces rencontres se terminent souvent sans accidents, et le nombre des tués et des

blessés ne répond point à la durée des combats ni à la quantité de munitions dépensées. Dans un pays où la population est très dispersée, il est relativement facile de dresser impunément des embûches. Les tentatives de pacification n'ont pas réussi jusqu'à présent ; la dernière, proposant une cessation des hostilités, n'a pas été accueillie favorablement par le gouvernement, lequel exige avant tout que les rebelles rendent les armes et s'en tiennent aux méthodes constitutionnelles. « On doit, dit le Ministre de l'Intérieur, commencer par reconnaître que le peuple a le droit de contrôler ses propres destinées. Si M. de Valera et ses amis reconnaissent ce droit, qu'ils abandonnent les fusils et qu'ils prennent leurs plumes pour préparer les futures élections : s'ils parviennent à convertir le pays à leur politique, ils auront plus de fusils qu'il ne faut à leur disposition. Voilà le verdict du gros bon sens. Le gouvernement ne se laissera influencer ni par les menaces, ni par les flatteries. Il n'admettra point « partie nulle », pour recommencer le jeu à l'automne. » Sur ce point, en tout cas, le gouvernement a l'appui de l'opinion publique.

P. MAC CARTHY.

P. S. — Il n'est peut-être pas inutile de répéter que, malgré les exploits des Irréguliers, nous menons une vie normale : nous allons à nos affaires et à nos plaisirs comme d'habitude. Les courses de chevaux, cette caractéristique de la vie irlandaise, sont fort fréquentées ; la foule va toujours aux parties de football, aux théâtres, aux cinémas. Le match Siki-Mc Tighe a occupé les journaux et l'opinion pendant une quinzaine de jours ; il a rejeté à l'arrière-plan les discussions politiques. Nos industries semblent ne point se soucier de la guérilla : elles sont aussi prospères que l'an dernier. Les compagnies de chemins de fer annoncent les mêmes dividendes. Les banques ont vu leurs dépôts et encaisses monter de 187,073,000 livres en 1921 à 196,395,000 livres en 1922 : leurs dividendes varient de 13 1/2 à 20 p. c. Le nombre des chômeurs, qui dépassait 50,000 en mars 1923 est moins de 35,000 aujourd'hui quoique l'émigration ait diminué de moitié. J'ai sous les yeux les chiffres de l'exportation : à l'exception des bières et des spiritueux, il y a une augmentation considérable. Quant aux finances publiques, le budget de cette année finissant au 1^{er} avril était estimé à 38 millions de livres : or, au moment où je vous écris, les recettes s'élèvent à 26,505,000 livres et les dépenses à 25,031,000 livres. Et notez que les dommages causés par les amis de M. de Valera sont inscrits au budget ordinaire du pays

P. Mc C.



Chronique d'histoire et d'art religieux

Les fresques de la Chapelle Sixtine et les Prophéties du Samedi-Saint

Le décor de la Sixtine, dont on peut dire qu'elle est la plus célèbre chapelle du monde, tant au point de vue de l'art qu'à celui de l'histoire, se décompose en trois groupes de fresques absolument distincts : celles des côtés ; celles de la voûte ; celle de l'autel ; c'est-à-dire : la *Vie de Jésus* et la *Vie de Moïse* ; les scènes de la *Bible* ; le *Jugement dernier*. Le premier groupe a été exécuté, de 1481 à 1483, par des peintres de Florence et de l'Ombrie ; le second et le troisième sont l'œuvre du seul Michel-Ange, qui y travailla de 1508 à 1512 d'abord, puis de 1534 à 1541, au colossal *Jugement*.

Quelle que soit la valeur de cette dernière fresque, il est permis de regretter qu'elle ait été peinte à cet endroit. Cette immense compo-

sition fausse vraiment toutes les proportions de la Sixtine. Mais il a fallu encore, pour l'exécuter, supprimer les œuvres qu'elle remplace, mutiler des cycles et rendre, du même coup, obscur le sens du décor tout entier. Le *Jugement dernier* n'est en harmonie ni avec la chapelle elle-même, ni avec les autres fresques qui l'entourent. Ce chef d'œuvre, à cette place, est, en un certain sens, une véritable aberration. Nous allons, par la pensée, le transporter tout simplement ailleurs et essayer de restituer les œuvres disparues.

Il faut d'abord rappeler, en quelques mots, l'histoire de la Sixtine. On sait qu'elle fut construite sur l'ordre de Sixte IV, qui appartenait à la puissante famille des della Rovere : d'où les armoiries que l'on y voit encore, une branche de chêne, *rovere*. L'architecte se nommait Giovannino de' Dolci ; il édifia, disait-on, « une masse si haute qu'on la croirait bâtie par des mains immortelles ». Le monument achevé, il resta à lui donner un digne décor. Ce fut l'œuvre d'une pléiade d'artistes. Le contrat, passé le 27 octobre 1481, nous a été conservé ; il est naturellement rédigé en latin : Giovannino de' Dolci devient donc *Johannes de Dulcibus* ; et il passe convention avec quatre artistes. L'un de ceux-ci, par exemple, est désigné sous le nom de *Domenicus Thomasi Corradi de Florentia*, ce qui, au moins à première vue, ne dit pas grand-chose aux profanes : c'est Ghirlandajo. Les trois autres sont Sandro Botticelli, Cosimo Rosselli, et le Pérugin. Chacun amenait ses aides, parmi lesquels deux au moins ont joué un rôle aussi important que leurs maîtres : Piero di Cosimo, un type bizarre, qui travaillait avec Cosimo Rosselli ; et un autre apprenti, dont on se moquait, et qui a illustré son surnom : Pinturicchio. Il y avait encore là Fra Diamante ; puis, plus tard, intervint Luca de Cortone, autrement dit Signorelli, avec son élève Bartolommeo della Gatta.

Il était prévu, au contrat du 27 octobre 1481, que les fresques seraient terminées le 15 mars 1482. Mais les artistes, en ce temps-là, n'exécutaient pas les conventions avec plus de rigueur qu'aujourd'hui. Personne ne fut prêt, à l'heure dite, sauf peut-être Ghirlandajo ; et il est probable qu'il fallut demander du renfort : d'où l'arrivée de Signorelli.

La consécration de la chapelle eut lieu, avec plus d'un an de retard, le 15 août 1483. Sixte IV la dédia à la Vierge Marie, dont l'Assomption, aujour'hui disparue, figurait au-dessus de l'autel.

Une anecdote assez curieuse nous a été racontée, sur la séance d'inauguration des fresques par le pape. Tous ces artistes, plus ou moins rivaux, ambitionnaient d'être distingués. En attendant, ils se moquaient de l'œuvre de Cosimo Rosselli, beaucoup plus âgé que ses camarades, et dont les fresques décelaient une certaine pauvreté d'imagination. Sixte IV lui donna le prix ! On se moqua de Sixte IV ! Les mauvaises langues prétendirent que son verdict avait été dicté par un sentiment d'admiration... pour l'abondance de l'or et la finesse des couleurs ! Ceci n'est pas bien démontré.

La question de l'attribution des diverses fresques aux artistes est en réalité très complexe. Elle paraît relativement simple si l'on s'en tient aux généralités ; mais elle devient parfaitement inextricable dès qu'on veut entrer dans le détail, plusieurs peintres ayant le plus souvent travaillé à la même œuvre. Je laisserai complètement de côté ce problème, qui est étranger au sujet de cet article.

* * *

En 1506 probablement, le neveu de Sixte IV, Jules II, eut l'idée de faire terminer le décor de la chapelle, par la peinture de la voûte. Pour cet objet, il choisit Michel-Ange. L'affaire devient immédiatement tragique, ou tout au moins tragi-comique. Les rapports de Michel-Ange et de « pape Jules » ont toujours manqué de calme ! L'artiste commença par refuser net la commande : ce n'était pas de son métier ; il était sculpteur et non pas peintre. Et puis, toute cette histoire pouvait passer pour une vaste intrigue, montée par Bramante et par un certain Raphaël d'Urbin ! Bref, il ne voulait rien entendre. Là-dessus, le pape s'obstina et Michel-Ange dut céder. D'ailleurs il ne s'agissait que de fort peu de chose : peindre les douze Apôtres dans les lunettes et remplir le reste avec quelques ornements. Ce fut au tour de Michel-Ange de découvrir que ce serait maigre : Jules II lui donna carte blanche. Les difficultés continuèrent sur une question d'échafaudage ; Bramante s'était chargé de la construction ; Michel-Ange déclara aussitôt que ce qu'il avait installé n'était bon à rien ; on recommença. Le peintre fit venir des aides de Florence ; puis il les mit à la porte ; et il resta en tête à tête avec sa voûte. La moisissure s'en mêla : Michel-Ange de déclarer à Jules II qu'il était inutile de continuer, puisque tout se gâtait ; San Gallo alla voir le désastre, sur l'ordre du pape ; c'était une question de chaux et on y remédia. De temps en temps Jules II voulait se rendre compte, par lui-même,

du point où en était l'œuvre ; il montait sur l'échafaudage et échangeait avec le peintre des propos lourds de tempête...

[Aux premiers jours d'octobre de l'année 1512, Michel-Ange écrivait à son père, qui habitait Florence, que le travail était terminé ; il était brisé de fatigue. Dans un sonnet douloureux et pittoresque, il a décrit l'état où l'avait mis la peinture de la voûte : « J'ai attrapé un goître à la peine, comme en donne l'eau aux chats de Lombardie ou de quelquel autre pays que ce soit. Mon ventre proémine vers mon menton ; ma barbe pointe au ciel... j'ai une poitrine de harpie. Les lombes me sont rentrés dans le ventre... Mes pas, que mes yeux ne guident plus, vont au hasard. Ma peau, quand je me courbe, s'allonge par devant, et par derrière elle se ratatine. Je me tends comme un arc syrien. Mon intelligence est fallacieuse et bizarre : on tire mal avec une sarbacane recourbée... » (1)

L'inauguration eut lieu le 31 octobre 1512, ainsi que Paride de Grassis, maître des cérémonies pontificales, nous l'a rapporté dans son fameux *Diarium*. Le pape fut très satisfait. Il observa cependant qu'il aurait fallu à certains endroits, un peu plus d'or. Michel-Ange ne voulut faire aucune retouche. « Mais, insista Jules II, cette peinture sera pauvre. — Ceux que j'ai peints là-haut, répliqua l'artiste, étaient eux aussi de pauvres gens ! » Le raisonnement ne paraît peut-être pas irréfutable : Jules II eut le bon goût de s'en contenter.

On a beaucoup disserté sur la voûte de la Sixtine ; et un peu au hasard. Celui-ci a affirmé que Michel-Ange y avait répudié l'héritage du passé ; celui-là qu'il ne s'était même plus souvenu du christianisme ; un autre y a découvert les idées fondamentales de la philosophie platonicienne ; ces exercices ingénieux peuvent être indéfiniment continués...

Cependant, dès 1870, Emile Montégut, écrivait : « D'un mot, ces peintures peuvent se résumer ainsi : la foi dont les mystères se célèbrent dans cette chapelle remonte à l'origine du monde, et ces peintures représentant la longue attente et la douloureuse espérance dans lesquelles vécutent les innombrables générations des hommes avant la venue du Rédempteur. Enfin, il a paru, et c'est lui qui remplit de son esprit cette enceinte... » (2).

Cette explication intuitive est l'explication vraie : l'attente de la Rédemption est le véritable thème traité par Michel-Ange. Et la critique moderne a réussi à montrer, d'une part, qu'il n'y avait aucune rupture, — autre que celle du style, — entre l'œuvre des artistes de Sixte IV et les peintures de la voûte, et, d'ailleurs, qu'il existait une corrélation étroite entre ces dernières et les Prophéties du Samedi-Saint.

Il faut apporter ici quelques précisions.

[En 1512, lors de l'inauguration de la Sixtine par Jules II, les cycles de la *Vie de Moïse* et de la *Vie du Christ* n'avaient pas encore été mutilés, pas la disparition des scènes initiales et finales, les premières supprimées pour faire place au *Jugement dernier*, les dernières ruinées par la chute de la paroi occidentale de la chapelle en 1522 et repeintes, ou pour mieux dire outrageusement barbouillées, sous Grégoire XIII.

L'ordre était le suivant. A gauche :

I, Moïse sauvé des eaux. — II, Circoncision du fils de Moïse. — III, Scènes de la jeunesse de Moïse. — IV, Passage de la Mer Rouge. — V, Moïse sur le Sinaï ; le veau d'or. — VI, Châtiment de Coré, Dathan et Abiron. — VII, Testament de Moïse. — VIII, Combat de Saint-Michel et du diable autour du corps de Moïse.

À droite :

I, Nativité. — II, Baptême du Christ. — III, Tentation au désert, (avec au premier plan la scène, qu'il a été si difficile d'identifier, de la purification du Lépreux. *Lévitique*, XIV, 1-7.) — IV, Vocation des Apôtres. — V, Sermon sur la Montagne. — VI, Remise des clefs à saint Pierre. — VII, la Cène. — VIII, la Résurrection.

Sur l'autel, l'Assomption de la Vierge.

Le parallélisme des cycles est évident. Et personne n'ignore que c'est un des thèmes les plus familiers à l'art du Moyen Âge que de représenter les scènes de l'Ancien Testament comme des préfigurines du Nouveau. Des recueils célèbres, tels que la *Biblia pauperum*, pour n'en citer qu'un seul, ne sont que le développement par l'image de ces similitudes, — qui d'ailleurs nous apparaissent souvent comme un peu forcées. — Ici, le Législateur de la Loi Ancienne annonçait le Messager de la Loi Nouvelle ; et il est à peu près certain que les peintres avaient reçu les conseils de Sixte IV lui-même, qui a composé

(1) *Rime*, édition A. Foratti, IX ; Milan, 1921.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1870.

un poème de *Sanguine Christi*, où Moïse, préfigure, est expressément rattaché au Christ préfiguré.

Il n'est pas possible d'insister ici sur le détail des scènes, — souvent nombreuses sur une même fresque ; — mais il suffira de faire remarquer que le parallélisme a été si rigoureusement voulu que, pour l'obtenir, on n'a pas hésité à introduire une rupture évidente dans l'ordre chronologique : la Circoncision du fils de Moïse par Séphora, — *Exode*, IV, 24-29, — est postérieure aux scènes de sa jeunesse et en particulier à sa rencontre avec les filles de Jéthro, — *Exode*, II, III, IV, 1-20 ; — et cependant elle a été peinte la première, pour être opposée au Baptême du Christ, tandis que la tentation dans le désert se trouvera mise en relation avec le départ de Moïse au pays de Madian. D'autres rapports sont beaucoup plus clairs ; par exemple, ceux qui existent entre la Cène et le Testament de Moïse.

Mais ce n'est pas seulement la série des fresques des « Primitifs » qui est mutilée : l'œuvre de Michel-Ange a subi un pareil sort. Le peintre a lui-même fait disparaître les figures d'Abraham, Isaac, Jacob, Judas, Pharis, Esron, Aram ; la série des Ancêtres du Christ commence aujourd'hui à Aminadab. Deux scènes encore, dont il va être parlé, ont été effacées par Michel-Ange.

* * *

Lisons maintenant la suite des prophéties, telle que le Diacre, après avoir, en dalmatique blanche, chanté l'*Exultet* et allumé le Cierge Pascal, la récite le Samedi-saint, ayant repris les ornements violets « Les aspirants au baptême, dit Dom Guéranger, sur lesquels les rites de la Cathécisation sont accomplis, ont la liberté d'entrer dans l'église, et d'y occuper leur place ordinaire. Ils achèvent de se préparer au Bain sacré, en écoutant les Lectures, et en s'unissant aux Prières. Toutefois l'ensemble de la fonction présente encore un aspect de gravité austère : on sent que l'heure n'a pas sonné encore. De fréquentes genuflexions, la couleur sombre des vêtements sacrés continuent de faire contraste avec le splendeur du Cierge mystérieux, qui répand silencieusement sa lumière sur l'assemblée sainte, encore émue des accents de triomphe que le Diacre a fait retentir, et avide de voir arriver l'heure où le Christ va ressusciter dans ses néophytes. » (1)

Les douze Leçons marquent les différents stades de la Rédemption de l'humanité, dont le baptême est le signe apparent.

En voici l'énumération : I, Création, *Genèse*, I. — II, Déluge, *Genèse*, V. — III, Sacrifice d'Abraham, *Genèse*, XXII. — IV, Passage de la Mer Rouge, *Exode*, XIV. — V, Isaïe, LIV, I.V. — VI, Baruch, III. — VII, Ezéchiel, XXXVII, récit de la vision des ossements qui revivent. — VIII, Isaïe, IV, — IX, l'Agneau Pascal, *Exode*, XII. — X, Jonas, III. — XI, Testament de Moïse, *Deutéronomie*, XXXI. — XII, Daniel, III.

Or, les scènes du Passage de la Mer Rouge et du Testament de Moïse avaient été peintes, comme on l'a vu, par les artistes du Quattrocento. Michel-Ange ne les a pas reprises. Et ce point nous montre combien il s'est inquiété de mettre en harmonie le décor de la voûte avec celui des côtés. Quant au Sacrifice d'Abraham et à l'Agneau Pascal, on les cherche en vain dans la Sixtine d'aujourd'hui : mais ce sont précisément les deux scènes que Michel-Ange a supprimées, en 1534, en même temps que les figures des premiers Ancêtres du Christ. Ainsi donc les six leçons tirées du *Pentateuque* étaient représentées dans le décor primitif de la chapelle. Les Prophètes, — au nombre de cinq seulement, puisque deux des lectures du Samedi-Saint sont empruntées à Isaïe, — sont toujours là ; mais Baruch a été remplacé par Jérémie, dont il fut, pour ainsi dire, le secrétaire : *Verbum quod locutus est Jeremias propheta ad Baruch filium Neriae, cum scripsisset verba haec in libro ex ore Jeremiae...* (Jérémie, XLV, 1).

Il faut encore remarquer la place de Jonas : il est peint au-dessus de l'autel ; Jonas, qui resta dans le poisson trois jours et trois nuits comme le Christ dans le tombeau, était considéré comme le symbole de la Résurrection. On lit, par exemple, dans la *Biblia pauperum* : *Jonas deduxit Christum der ubir dry tage unde dry nacht ersunt uz dem grabe* (2). La signification de son image est d'ailleurs nettement soulignée par celle des quatre fresques qui l'accompagnaient et dont les deux dernières n'ont heureusement pas disparu : le Sacrifice d'Abraham,

la Pâque des Hébreux ; le Serpent d'airain ; le Supplice d'Aman ; ce sont les préfigures de la Cène et de la Mort du Christ sur la croix.

Les deux autres Prophètes que Michel-Ange a représentés encore à la Sixtine sont aussi en étroites relations avec la liturgie du Carême : Zacharie, qui a annoncé l'entrée solennelle du Christ à Jérusalem, figure au-dessus de la porte de la Sixtine (1). Quant à Joël, un passage bien connu de son livre est récité, comme Epître, à la messe du Mercredi des Cendres (2) : « ...Le Seigneur a été ému de compassion pour sa terre et il a eu pitié de son peuple. Le Seigneur a répondu et il a dit à son peuple : Je vais vous envoyer le froment, le vin et l'huile, et vous en serez rassasiés ; et je ne vous abandonnerai plus aux insultes des nations, dit le Seigneur tout-puissant. » C'est encore l'annonce de la Rédemption.

La Sixtine est donc la chapelle consacrée à la Rédemption de l'homme par Dieu : Rédemption rendue nécessaire par le péché, (scènes de la voûte), attendue par la race de David, (Ancêtres du Messie), prédite à Israël par les Prophètes et aux Gentils, suivant la tradition médiévale, par les Sibylles, préfigurée par Moïse, (fresques de gauche), accomplie par le Christ, (fresques de droite), et continué à travers les siècles par l'Église, (portraits des papes), sous l'égide de la Vierge Marie, (Sixte IV agenouillé aux pieds de la Mère de Dieu dans la fresque de l'Assomption).

Michel-Ange, en décorant la voûte célèbre, a accompli dans la peinture une révolution ; mais il est demeuré fidèle à la grande tradition de l'art chrétien. Entre ses fresques et la prière liturgique de l'Église, il existe une profonde unité d'inspiration, une sublime harmonie. (3)

ALEXANDRE MASSERON.



Notes sur les Sacraments La Confirmation

La confirmation est le sacrement de la virilité chrétienne.

Il parle peu à l'imagination, parce qu'il n'a pas d'équivalent exact dans la vie naturelle. Pourtant, dans beaucoup de sociétés, on retrouve une cérémonie qui marque l'arrivée de l'enfant à l'âge viril : les Romains revêtaient l'adolescent de la robe prétexte. Ainsi le Christ veut marquer également la gravité du moment où l'âme baptisée va entrer dans l'action chrétienne, et c'est pourquoi, après lui avoir imprimé le caractère baptismal qui la purifie, il lui imprime le caractère de la confirmation qui l'affermirait. Le chrétien baptisé est un enfant, le confirmé est un adulte.

Aux premiers siècles de l'Église, la confirmation était conférée de suite après le baptême qu'elle complète, parce que l'on baptisait les chrétiens à l'âge adulte. L'Église permet encore d'unir les deux sacrements, lorsqu'on baptise des adultes ; mais, le baptême ayant lieu en général peu après la naissance, le temps normal de la confirmation s'en trouve fort éloigné, reculé jusqu'à l'âge où l'enfant, prenant conscience de lui-même, commence à pouvoir comprendre ce qu'est le combat de la vie et à devoir s'y préparer.

La confirmation est le sacrement de la force. Son nom l'indique d'ailleurs. Il est le « sacrement de la bataille », dit saint Bonaventure, *sacramentum pugnae*, de la bataille spirituelle, la grande bataille des âmes contre elles-mêmes, les puissances infernales et le monde. « Et c'est pourquoi », continue fort

(1) Évangile selon saint Matthieu, XXI, 1-9 ; c'est l'Évangile de la Bénédiction des Rameaux. Zacharie, IX, 9.

(2) II, 12.

(3) C'est à dessein que je n'ai donné aucune bibliographie. Il y eût fallu trop de place. Je signale seulement l'ouvrage essentiel de ERNST STEINMANN, *Die Sixtinische Kapelle*, Munich, 1901 et 1905.

(1) *L'Année liturgique, la Passion et la Semaine Sainte*, vingt-quatrième édition, p. 627, Paris, 1912.

(2) *Jonas deduxit Christum, der ubir drei Tage und drei Naechte aus dem Grabe erstand* ; Jonas représente le Christ, qui après trois jours et trois nuits ressuscite du tombeau.

sagement saint Bonaventure, « les femmes peuvent le recevoir, car si la guerre matérielle ne convient pas à leur sexe, la guerre spirituelle lui convient parfaitement ». (1)

Cependant tous les théologiens enseignent que l'effet propre et direct de la confirmation est de donner à l'homme la force de résister aux difficultés extérieures, aux épreuves du monde, dit saint Thomas en une jolie locution intraduisible : *pressuras mundi*, aux ennemis de la foi et aux persécuteurs. Il est le sacrement des apôtres et des propagandistes, des confesseurs et des martyrs, celui qui, au temps des persécutions, fait éclater devant le monde la puissance de la foi.

La confirmation rend la foi intrépide. La première confirmation fut la Pentecôte, point de départ de la propagande chrétienne. Les Apôtres étaient inertes ; le Saint-Esprit descend sur eux, et ils s'élancent à la conquête du monde. Depuis lors l'Esprit-Saint descend à chaque génération dans les âmes pour les stimuler à la grande lutte du royaume de Dieu.

* * *

Le sacrement de la confirmation est peu connu. On le reçoit une fois, à un âge où, malgré qu'on ne soit plus un tout petit enfant, on ne réfléchit cependant pas encore profondément. Puis on ne le reçoit plus, et on n'y pense plus. D'ailleurs le rite en est très simple, bien que l'Église, pour en souligner l'importance, en ait réservé l'administration aux évêques. Il frappe donc peu les imaginations.

Pourtant, par la confirmation, Dieu imprime à nos âmes un caractère qui reste, et le Saint-Esprit ne cesse de donner aux confirmés cette plénitude de vigueur spirituelle dont ils ont besoin pour le combat.

Puisque c'est une réalité, il serait bon pour les hommes d'œuvres, pour tous ceux qui participent un peu à l'apostolat de l'Église, de songer quelquefois à cette vie de l'Esprit-Saint en eux, et à l'indomptable confiance qu'ils doivent y puiser. Et les autres feraient bien d'y songer quelquefois aussi, pour prendre conscience de leurs devoirs.

Toute la théorie de l'amour du prochain et du devoir d'apostolat serait, en somme, de mise ici. Nous ne la ferons pas, il ne manque pas de livres qui en traitent spécialement. Signalons simplement combien le sacrement de confirmation souligne ce devoir de confesse le Christ. Il nous donne les grâces dont nous avons besoin pour « rendre témoignage » (2), ces grâces dont nous avons tant besoin contre la lâcheté et l'orgueil qui se combinent dans le respect humain, contre la crainte de l'effort, la recherche du bien-être. Nous sommes tous un peu comme Pierre, avant la Pentecôte, lorsqu'il payait d'un reniement l'estime des gardes et le plaisir de se chauffer au feu !

Le sacrement de confirmation fait de nous, en quelque sorte, des champions de la foi du Christ (3). Il nous donne l'esprit de vérité ; il nous invite à l'action. Lorsqu'on est attiré à la défense d'un bien, peut-on considérer paisiblement les voleurs qui le pillent, et se tourner les pouces ?

L'apostolat, ou, si l'on préfère un mot laïc, la propagande, n'est pas le fait seulement du clergé, il est la vocation de tout chrétien ; il est la conséquence du devoir de l'amour qui est le grand devoir, et le Saint-Esprit, par la confirmation, nous donne à tous la force de l'accomplir, non seulement d'intention, par la prière, mais par l'audace des initiatives généreuses. Ne soyons pas de ceux qui enfouissent le talent que le Maître leur confie, ou pis encore, qui jettent les perles aux pourceaux.

Abbé JACQUES LECLERCQ.

(1) *Breviloquium* IV, dist. 7, a. 3, q. 1.

(2) JEAN, VX 26.

(3) SAINT THOMAS, *Summa contra gentes*, IV, 60.

“ Mon ami français ” de M. Henri Davignon

Le volume que vient de publier M. Henri Davignon nous offre deux nouvelles, dont les sujets, *Mon Ami français* et *Le Bateau de plaisance*, présentent assez d'analogie pour être réunis sous une même couverture. Comme deux tableaux qui font pendants, ils racontent une même histoire d'adultère et de repentir ; les personnages sont différents, le fond est à peu près le même. La situation créée par la guerre forme le cadre de la double crise et doit servir à l'expliquer.

Après avoir étudié, dans *Jan Swalve* et dans *Aimée Collinet*, la répercussion de la mentalité anglaise sur l'âme belge, M. Davignon continue son voyage autour des frontières pour instituer des expériences semblables avec d'autres sensibilités. Je dis « expériences » car on serait tenté de ressusciter pour lui ce mot de « roman expérimental », qui eut tant de succès aux débuts de l'école du réalisme. En ce temps-là, Brunetière fulmina contre la juxtaposition de ces deux termes qui jurent d'être accolés. Leur union est cependant, en un certain sens, acceptable.

Pour employer le langage scientifique, l'expérience que M. Davignon a essayé de faire, dans *Jan Swalve* par exemple, est de mettre en contact deux âmes, l'une anglaise, l'autre belge, pour voir quelle réaction se produirait, « si les nouvelles affinités introduites par les circonstances de la guerre. Cette même tentative, il la recommence ici deux fois, mais en variant toujours la nationalité de l'un des réactifs.

Seulement, alors qu'une combinaison chimique opère fatalement son effet en vertu de lois naturelles invariables, les combinaisons d'âmes libres sont plus complexes. L'opération, recommencée dix fois, pourra donner dix résultats différents. L'on voit que le mot « expérience » n'a plus ici qu'un sens analogique. A vrai dire, c'est une « idée », et une idée qui devra être fécondée par l'observation.

Jusqu'à quel point l'observation, chez M. Davignon, est-elle exacte ? Nous tâcherons de le démêler, après avoir résumé le sujet.

Dans *Mon Ami français*, la Comtesse Robert des Epieux cède à la dangereuse manie de confier à un cahier qu'elle se promet de détruire aussitôt, mais que vous pensez bien qu'elle ne détruira pas, le souvenir d'un « bref et éblouissant passé », c'est-à-dire des deux années qui furent dans sa vie une période d'intense passion pour un lieutenant français amené par la guerre dans son château de Rossignol. Son récit qui constitue toute la nouvelle, raconte comment la désaffection qu'elle éprouvait pour son mari, « pauvre être falot, plus malade que méchant », l'a portée à accepter cette diversion. La chute complète ne se produisit pas tout de suite. C'est à Compiègne qu'elle retrouva son ami à la suite de diverses péripéties, puis, après l'armistice, à Bruxelles, elle devint sa maîtresse. Elle se rendit compte bientôt que cette vie ne pourrait pas durer : son amant allait être éloigné par les devoirs de la vie civile et, sans doute, par de légitimes fiançailles. Elle se décide à rentrer à Rossignol, où elle rompt définitivement avec lui par un sentiment de sacrifice inspiré par sa religion, et que domine l'ombre de Psychari, qui dort son dernier sommeil dans le cimetière en pleine forêt.

Le Bateau de plaisance est, lui aussi, pour la jeune M^{me} de Backer, — une Emma Bovary mariée à un horticulteur de Langebrugge — la révélation subite, trop subite, du « grand amour », qui s'est présenté à elle sous la forme d'un jonkheer hollandais. Elle accepte l'invitation du nobillon à passer en Hollande, pour échapper à la vie morne et comprimée de la Flandre occupée par l'Allemand. Mais elle aussi revient au devoir quand elle se rend compte du terre-à-terre égoïste de son amant et que, de plus, elle apprend l'héroïsme caché de son mari ; celui-ci, qu'elle croyait tout à son travail matériel et régulier, faisait de la bonne besogne patriotique dans une organisation d'espionnage.

Voilà les deux « idées », réduites à l'état de squelettes. Il faudra voir jusqu'à quel point l'observation psychologique du romancier a réussi à les habiller de la vraisemblance voulue.

Or, dans les deux cas, je ne puis me défendre de l'impression que, si les réactions se sont produites comme le récit les représente, ce ne peut être que grâce à une maladie exceptionnelle de la volonté chez les singulières héroïnes.

La chute trop rapide de ces deux femmes, qui avaient reçu une éducation chrétienne, s'explique imparfaitement sans une tare de ce genre, et toutes les circonstances dont le romancier l'a entourée ne suffisent pas à la rendre vraisemblable. Le combat qui a dû se livrer

La Pacification, œuvre du Christ

par l'Instauration de la Royauté du Christ

SOMMAIRE DE L'ENCYCLIQUE

INTRODUCTION.

- § 1. Entrée en matière : *Ubi Arcano Dei.*
 § 2. D'où vient que cette Lettre se soit fait attendre. — Nos douleurs et Nos joies au début de Notre Pontificat : *Id vero. Non defuerunt.*
 § 3. Thème général de l'Encyclique ; sa division en trois parties. *Hoc enimvero.*

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉSORDRE SÉVIT PARTOUT.

- § 1. Désordre dans les relations internationales : *Mirum quam apte.*
 § 2. Désordre au cœur de la vie des nations : lutte des classes ; déchirements politiques : *Ad externas. Primo loco. Deinde.*
 § 3. Désordre au foyer familial : *Iamvero valde.*
 § 4. Désordre dans la vie des individus : *Atque uti.*
 § 5. Il est donc bien constaté que le désordre est universel : preuve complémentaire : *Ergo pro fiducia. His vero. Quid, quod.*

DEUXIÈME PARTIE

DIAGNOSTIC DES CAUSES DU DÉSORDRE.

CAUSES PROCHAINES. — CAUSE PRIMORDIALE.

Les causes prochaines :

- § 1. Les causes du mal sont à l'intérieur : *Principio.*
 § 2. Les trois convoitises : *Aqui hoc. Præterea. Nam concupiscentia. Atque huic.*

La cause primordiale :

- L'exclusion de Dieu et de son Christ.*
 § 1. Dieu et le Christ officiellement bannis de la société : *Verum, quod. Quæ Dei iudicia.*
 § 2. Dieu et le Christ exclus du foyer de la famille : *Decretum.*
 § 3. Dieu et le Christ bannis de l'éducation : *Demque ab institutione.*

TROISIÈME PARTIE

LES REMÈDES A CE DÉSORDRE GÉNÉRAL

- § 1. La paix est l'œuvre du Christ : elle est le fruit de la charité : *Primum igitur. Inde profecto.*
 § 2. La paix chrétienne combat la triple convoitise, d'où nous avons vu sortir les maux de l'heure présente : *Ad pacem. Refrenatis. Quoniam.*
 § 3. Mission divine de l'Église dans la pacification du monde : l'Église a seule le pouvoir de réagir efficacement contre le désordre universel : *Quod si quis animadvertat et suiv.*
 § 4. Il faut donc réintégrer l'Église dans ses droits : restituer à son divin Fondateur, le Christ, sa Royauté : *Sequitur igitur. His enim. Cum igitur Pius X.*

CONCLUSION

APPEL AU CONCOURS DE TOUS POUR LA PACIFICATION DU MONDE PAR L'INSTAURATION DE LA ROYAUTE DU CHRIST.

- § 1. Appel à l'épiscopat : *In hanc rem.*
 § 2. Appel au clergé diocésain : *Atque illud velimus.*
 § 3. Appel au clergé régulier : *Quantam vero.*
 § 4. Appel aux laïques : *Illud porro.*
 § 5. Se garer du péril du modernisme social et juridique : *Attamen. Quot enim. Iniquo. Illa igitur.*
 § 6. Appel à l'unité catholique : *Ex hac vero.*
 § 7. Heureux présage de retour à l'unité religieuse : *Huius autem.*

ÉPILOGUE

La question romaine : *Quæ cum ita sint.*
 Prière et bénédiction apostolique.

PIE XI, PAPE

VÉNÉRÉS FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

INTRODUCTION

§ 1. ENTRÉE EN MATIÈRE.

Dès le moment où, par une mystérieuse et bienveillante disposition de la divine Providence, sans aucun mérite de Notre part, Nous fûmes élevé à ce siège de Pierre, centre de rayonnement de la vérité et de la charité dans le monde, Nous conçûmes le désir d'entrer le plus tôt possible en contact avec Vous, Vénérés Frères, évêques, et, par vous, avec tous Nos chers fils spécialement confiés à la sollicitude de chacun de vous, et de vous adresser un Message qui vous exprimât Notre paternelle dilection. Vous aviez pu la deviner déjà, cette intention, lorsque vous Nous vîtes, à peine éla, Nous présenter au balcon de la Basilique Vaticane et envoyer de là, solennellement, en présence d'une multitude immense, à Rome et au monde, *Urbi et orbi*, Notre bénédiction Apostolique.

Combien généreux fut l'accueil qui, de partout, répondit à ce premier geste du Pontife ! De la part de tous, à commencer par les membres du Sacré-Collège, monta vers Nous, un tel concert de félicitations et d'allégresse, que Nous en éprouvâmes, au moment où le fardeau redoutable du Pontificat s'appesantissait, de façon si soudaine, sur Nos épaules, un heureux réconfort ; très puissamment il Nous aida à mettre toute Notre confiance dans le secours de Dieu.

Voici qu'enfin, à la veille de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, au seuil d'une année nouvelle, « Notre parole vous arrive », « *os nostrum patet ad vos* » (1). Agréez-la, suivant l'usage traditionnel, en guise d'étreintes, et qu'elle aille vous dire les vœux de bonheur que forme Notre cœur paternel pour tous Nos enfants.

§ 2. D'OÙ VIENT QUE CETTE LETTRE SE SOIT FAIT ATTENDRE. — NOS DOULEURS ET NOS JOIES AU DÉBUT DE NOTRE PONTIFICAT.

Nous eussions voulu plus tôt Nous porter vers vous, mais un enchaînement d'obstacles divers a jusqu'à présent traversé la réalisation de Notre dessein.

D'abord, il Nous fallut répondre aux hommages des catholiques, qui, journellement, prodiguaient au nouveau successeur de Pierre leurs adresses de bienvenue et Lui offraient mille témoignages de leur plus ardente piété filiale.

Puis, Nous ne tardâmes pas à faire l'expérience personnelle de ce que l'Apôtre appelle « la presse quotidienne des affaires, la préoccupation obsédante des besoins de toutes les Églises », « *instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum* » (2). A ces affaires courantes, ajoutez les problèmes suscités par des situations occasionnelles. Ainsi des négociations de la plus haute importance étaient entamées à propos de la Terre-Sainte, au sujet du sort des chrétiens d'Orient et de leurs Églises, glorieuses entre toutes ; ces négociations, il fallait les poursuivre. Les vainqueurs de la dernière guerre organisaient des Conférences où se jouaient les destinées des peuples ; Nous devions, à cette occasion, Nous souvenir de nos responsabilités, Nous faire les protecteurs de la charité aussi bien que les gardiens de la justice, Nous appliquer surtout à faire apprécier à leur réelle valeur les intérêts spirituels, qui, loin d'être moins respectables que les autres, les dépassent tous en importance ; chercher à venir en aide, par tous les moyens en Notre pouvoir, à ces multitudes innombrables minées, au loin, par la famine et par des calamités de tous genres, dépenser à cette œuvre le maximum de secours dont la pénurie de Nos ressources Nous permit de disposer et faire appel, en outre, à la charité du monde entier ; Nous tourner, enfin, vers ce peuple aimé, Notre peuple d'origine, au milieu duquel fut divinement établi le siège de Pierre, tenter d'y apaiser les compétitions et les conflits violents auxquels, depuis quelque temps déjà, il était en proie et qui auraient pu conduire aux abîmes notre Patrie si profondément aimée.

(1) II Cor. VI, II. (2) II Cor. XI, 28.

Cependant, les sujets de grande joie aussi ne Nous firent pas défaut. La célébration du XXVI^e Congrès eucharistique International et les fêtes du troisième Centenaire de la fondation de la Sacrée Congrégation de la Propagande Nous apportèrent en abondance, au début de Notre Pontificat, des consolations et des joies spirituelles que Nous n'avions ni entrevues ni osé espérer. Il Nous fut ainsi donné de Nous entretenir en tête à tête avec à peu près tous Nos chers fils les Cardinaux, de recevoir fraternellement en audience particulière un nombre d'évêques avec lesquels Nous eussions pu à peine au bout de plusieurs années, en temps ordinaire, entrer en contact. Et le peuple fidèle, que le voyant de l'Apocalypse avait vu venir, « de toute tribu, de toute langue, de toute nation, de toute race » il accourait vers Nous, par milliers et par milliers, autant de délégations de la grande famille confiée par le Dieu Souverain à Notre sollicitude, et Nous eûmes la joie de l'accueillir, comme Nous l'avions ardemment désiré, et de lui procurer paternellement le réconfort de Notre parole.

Nous assistâmes alors à des scènes qui sont du ciel plutôt que de la terre : Notre Rédempteur, le Christ Jésus, caché sous les voiles eucharistiques, traversa la ville de Rome, au milieu d'un cortège serré de fidèles accourus de partout ; il semblait qu'il fut porté en triomphe et reprit possession de sa Royauté souveraine sur les individus et sur les États ; prêtres et pieux laïcs, comme si en un jour d'une nouvelle Pentecôte, l'Esprit-Saint était descendu en leurs âmes, se montraient en public animés de l'esprit de prière, enflammés de l'ardeur de l'apostolat ; à nouveau, comme jadis, la foi du peuple romain s'avérait toujours vivace et s'attestait devant le monde entier, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien salutaire des âmes.

En même temps, la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre bonne Mère à tous, qui déjà, dans ses sanctuaires de Czestochowa et d'Ostrabrama, à la Grotte miraculeuse de Lourdes, à Milan, surtout, du haut du pinacle qui domine la cathédrale, et, tout proche, dans son sanctuaire du Rho, avait daigné Nous accueillir avec grâce, parut agréer aussi un nouvel hommage de notre piété filiale. Aussitôt après le relèvement des ruines causées par l'incendie de la Basilique de Lorette, il Nous fut donné de replacer dans son sanctuaire la statue vénérée de la Vierge, artistement refaite ici même, et bénie ensuite et couronnée de Nos propres mains. Pour l'auguste Vierge aussi, ce transfert fut l'occasion d'un grandiose et splendide triomphe : du Vatican à Lorette, partout où passa la sainte statue, ce fut, de la part des populations, un concert ininterrompu d'acclamations religieuses ; de tous les rangs de la société venait se former sur le parcours une foule accourue des localités voisines, ardente à témoigner de sa piété envers Marie et envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Les joies et les douleurs que Nous apportèrent ces événements dont Nous tenions à enregistrer ici pour la postérité le souvenir, furent pour Nous une lumière : insensiblement, elles Nous aidèrent à mieux saisir la pensée dominante de Notre Souverain Pontificat, le programme du premier Message que Nous avions à vous adresser.

§ 3. THÈME GÉNÉRAL DE L'ENCYCLIQUE ; SA DIVISION EN TROIS PARTIES.

Un fait est patent pour tous : ni les individus, ni les institutions sociales, ni les peuples que le fléau de la guerre a bouleversés n'ont jusqu'à présent retrouvé la paix véritable ; tous soupirent après cette tranquillité d'ordre, qui est la condition d'un travail fécond ; mais l'ordre n'est pas rétabli.

Le premier devoir de quiconque veut se joindre à Nous pour porter remède à ce désordre, est d'en mesurer l'étendue et d'en apprécier soigneusement la gravité. Nous aurons ensuite à en sonder les causes, à en découvrir les germes, afin d'aviser alors à l'emploi des remèdes appropriés. Nous nous assignons cette tâche, conscient des responsabilités de Notre ministère apostolique. La présente Encyclique tracera Notre programme ; Notre objectif est d'en poursuivre sans relâche, à l'avenir, la réalisation.

Aussi bien, les conditions dans lesquelles s'est déroulé le Pontificat de Notre très regretté Prédéceseur et sur lesquelles il a fait porter toute sa sollicitude n'ont pas changé ; il est donc bien naturel que les préoccupations qu'il eut à cet égard et le plan d'action qu'il inaugura inspirent encore Notre gouvernement. Puissent tous les hommes de bonne volonté partager les mêmes sentiments et être animés des mêmes désirs ! Puissent-ils Nous accorder leur concours et leur dévouement, afin qu'ensemble Nous obtenions de Dieu la réconciliation des hommes entre eux par le rétablissement définitif d'une paix véritable.

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉSORDRE SÉVIT PARTOUT.

§ 1. DÉSORDRE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Vraiment, ne semblent-elles pas écrites pour nous ces paroles des anciens prophètes : Nous attendions la paix, et nous ne connaissons que les déceptions. Nous croyions toucher à la guérison, et l'épouvante continue (1). Au lieu de la libération, c'est toujours la terreur (2). Au lieu de la lumière, les ténèbres. On nous avait promis la justice : il n'y a pas de justice ; le salut, il est loin de nous (3).

Il est vrai qu'en Europe les belligérants ont déposé les armes, mais ne voyez-vous pas surgir dans le Proche Orient des menaces de guerres nouvelles ? Puis, ainsi que Nous l'avons dit déjà, sur d'immenses territoires, que d'horreurs et de misères ! Une multitude effrayante de malheureux, de vieillards, de femmes et d'enfants succombent, tous les jours, victimes de la famine, des épidémies, des déprédations. Dans tous les pays qui furent le théâtre de la dernière guerre, les anciens conflits sont loin d'être apaisés, ils se prolongent d'une façon déguisée dans les relations politiques, ou, sous le couvert des fluctuations du change, se produisent dans les quotidiens et dans les revues ; ils se font même sentir dans les milieux qui semblaient devoir échapper aux querelles des partis, tels, par exemple, les milieux scientifiques et littéraires.

§ 2. LE DÉSORDRE EST AU CŒUR DE LA VIE DES NATIONS : LUTTES DES CLASSES ; DÉCHIREMENTS POLITIQUES.

Ces inimitiés et ces haines réciproques empoisonnent la vie publique et rendent l'atmosphère irrespirable : vaincus et vainqueurs d'hier en souffrent, mais entre les vainqueurs eux-mêmes des dissentiments se déclarent : les uns, plus faibles, se disant opprimés et exploités par les plus forts ; ceux-ci, à leur tour, se plaignant de la mauvaise volonté et de la perfidie des autres.

Tous les pays, d'ailleurs, aucun excepté, subissent le contre-coup de la dernière guerre ; les vaincus, sans doute, sont le plus profondément atteints, mais les nations restées neutres pendant le conflit ont elles-mêmes leur part d'épreuves. Celles-ci deviennent, de jour en jour, plus dures, à mesure que le remède se fait attendre davantage : d'autant, que les conférences politiques convoquées coup sur coup, leurs délibérations et leurs efforts pour aviser à la situation ont lamentablement échoué ; on ne s'attendait pas à un pareil insuccès. De là, dans tous les États, une appréhension toujours de plus en plus poignante de guerres nouvelles, qui seraient plus désastreuses encore que celles que nous avons connues ; et, comme conséquence, la nécessité de vivre sur un pied de paix armée : situation ruineuse pour le trésor public, préjudiciable à la vigueur de la race, désastreuse pour le développement intellectuel, pour les habitudes de vie religieuse et pour la discipline morale de la nation.

À ces conflits d'ordre international s'ajoute un désordre plus grave encore, à l'intérieur : des divisions intestines mettent en péril l'organisation des États et la stabilité de la société civile.

Au premier plan de ces divisions se dresse la lutte des classes qui ronge, comme un chancre invétéré, le corps social et en dévore toutes les fibres, travail, industrie, agriculture, commerce, c'est-à-dire, toutes les forces génératrices de la prospérité privée et publique. En bas, les convoitises de la richesse, en haut, la passion de la tenir ; des deux côtés à la fois l'ambition de posséder et de commander. Ces fermentations entretiennent la plaie du corps social et ne font que l'envenimer. D'où ces grèves si fréquentes, les unes spontanées, les autres forcées ; d'où aussi ces soulèvements populaires avec les réactions ou les répressions qu'ils provoquent, au grand mécontentement et au détriment du public.

Dans la politique, nous ne voyons plus guère se dessiner, comme jadis, ces divergences bien naturelles d'opinions entre citoyens animés d'un même loyal désir de promouvoir de leur mieux le bien général ; non, les partis ne songent qu'à faire prévaloir leurs intérêts sur les intérêts des partis opposés. On en vient alors, trop souvent, à des attentats, des coups montés, à des actes de violence sur des citoyens inoffensifs ou sur les représentants des pouvoirs publics ; on use de terrorisme ; on fomenté ouvertement des révolutions ou d'autres désordres du même genre : excès d'autant plus pernicieux dans nos conditions sociales actuelles, que nos États à base démocratique accordent plus d'influence au nombre dans le gouvernement de la chose publique.

(1) Jer. VIII, 15. — (2) Jer. XIV, 19. — (3) Isa. LIX, 9, II.

Ce n'est pas que l'Église réproûve en principe ces formes modernes de gouvernement — elle admet, en effet, tous les régimes politiques, pourvu qu'ils soient conformes au droit et à la raison — mais il n'est pas douteux qu'elles se prêtent davantage aux coups de parti.

§ 3. DÉSORDRE AU FOYER FAMILIAL.

Il est bien douloureux de le constater, le désordre a atteint jusqu'aux racines profondes de l'organisation sociale ; le foyer domestique est ébranlé ; avant les hostilités déjà, la paix y était troublée, mais la période désastreuse de la guerre, par le fait qu'elle tenait éloignés du toit familial les chefs et les fils des familles, a considérablement aggravé le mal et favorisé de multiples façons la dépravation des mœurs. Trop souvent l'on a vu ainsi les enfants se soustraire au respect de l'autorité paternelle, les liens de l'affection paternelle se relâcher, les patrons et les serviteurs vivre sur un pied d'inimitié, les époux trahir la fidélité conjugale et méconnaître les devoirs sacrés des époux envers Dieu et envers la société.

§ 4. DÉSORDRE DANS LA VIE DES INDIVIDUS.

Lorsque le corps est malade ou qu'un organe important est lésé, tous les membres en ressentent le malaise ; aussi les causes qui ont amené la perturbation dans la société et au foyer domestique ont-elles eu leur répercussion dans la vie des individus. Partout, chez des personnes de tout âge et de toute condition règne un mécontentement maladif ; les caractères sont chagrins, aigris ; l'obéissance est prise en dégoût ; on se révolte contre la loi du travail ; l'immodestie des modes, des bals, le laisser-aller des femmes et des jeunes filles ne connaît plus de bornes ; l'insolence de leurs toilettes luxueuses est un défi à la misère d'autrui ; le nombre des déclassés va toujours croissant et fournit sans relâche de nouvelles et abondantes recrues à l'armée du désordre.

§ 5. IL EST DONC BIEN CONSTATÉ QUE LE DÉSORDRE EST UNIVERSEL : PREUVE COMPLÉMENTAIRE.

La confiance mutuelle et la sécurité ont ainsi fait place aux préoccupations troublantes, à de continuelles appréhensions ; à l'esprit d'initiative et de travail ont succédé l'inertie et la paresse ; à la tranquillité de l'ordre, sauvegarde de la paix, un état général de désordre et de chaos.

L'industrie en est paralysée ; le marché international en souffre ; le développement scientifique et littéraire est en baisse ; et, ce qu'il y a de plus grave, la civilisation chrétienne a subi, en beaucoup de milieux, de telles atteintes que, loin d'être en progrès continu, comme elle s'en flattait, l'humanité semble plutôt en régression vers la barbarie.

A tous ces maux que Nous venons de rappeler, s'en ajoutent d'autres, qui échappent à l'observateur superficiel esclave de ses sens (1), mais sont à Nos yeux de la plus haute gravité. Nous faisons allusion à certaines atteintes portées à des intérêts spirituels et surnaturels, qui touchent de très près au bien des âmes et dont l'importance, par conséquent, dépasse d'autant celle des biens extérieurs, que l'esprit l'emporte sur la matière. Non seulement, Nous avons, avec vous, déploré le discrédit dans lequel est tombé chez un grand nombre le respect des obligations chrétiennes, mais avec vous aussi, Frères Vénérés, Nous avons la douleur de constater que bon nombre d'églises, affectées pendant la guerre à des usages profanes, n'ont pas encore été restituées au culte. De nombreux séminaires, destinés à la formation cléricale et religieuse des futurs conducteurs et éducateurs des peuples, ne sont pas ouverts. Presque partout, les rangs du clergé ont été décimés : ses membres, pour une part, ont été fauchés dans l'exercice de leur divin ministère ; d'autres se sont heurtés à des obstacles au-dessus de leurs forces, ont été infidèles aux devoirs sacrés de la discipline ecclésiastique et ont perdu leur vocation ; et voici qu'aujourd'hui, en maints endroits, la prédication de la parole divine, si nécessaire à l'édification du corps mystique du Christ (1), est tristement silencieuse.

Jusqu'aux confins de l'univers et au cœur des régions barbares, la guerre a ravagé le champ de l'Église. Nos missionnaires, en grand nombre, à l'appel de leur patrie, sont venus prendre leur part dans les services de l'armée ; ils avaient laissé, en pleine prospérité, des champs d'action qu'au profit de la religion et de la civilisation ils fécondaient de leurs sueurs ; combien parmi eux, hélas, eurent encore la joie de regagner sains et saufs le poste qu'ils avaient abandonné !

Sans doute, à ces pertes spirituelles considérables il y eut des compensations. Les faits donnèrent un démenti éclatant aux calomnies que les ennemis de l'Église entretiennent à l'endroit du clergé et il fut manifeste pour tous que les âmes consacrées à Dieu gardent très vivaces

l'amour de la patrie et le sentiment du devoir. Puis, parmi ces braves soldats, que guettait à tout instant la mort, combien n'y en eut-il pas qui, dans leur commerce journalier avec les ministres des autels, témoignèrent de leur grandeur d'âme et de leur héroïque dévouement, subirent l'ascendant victorieux, du sacerdoce et de l'Église !

Retenons, cependant, que ces résultats sont à l'honneur de Dieu seul, de sa bonté et de sa sagesse : Lui seul est assez puissant pour tirer ainsi le bien du mal.

DEUXIÈME PARTIE

LES CAUSES DU DÉSORDRE.

LES CAUSES PROCHAINES.

Nous avons décrit le désordre de l'heure présente. Il s'agit d'en rechercher avec attention les causes, encore que Nous n'ayons pu nous dispenser d'y toucher déjà au cours de Notre exposé.

§ 1. LES CAUSES DU MAL SONT À L'INTÉRIEUR.

Déclarons-le tout de suite, Vénérés Frères, il Nous semble entendre notre Dieu, le Consolateur et le médecin de toutes les misères humaines, Nous le redire : « La source de tous ces maux git dans les âmes », « omnia haec mala ab intus procedunt » (1).

La paix, oui, les belligérants l'ont formulée dans un pacte solennel ; mais pour être inscrite dans un traité, elle n'est pas gravée dans les cœurs : les hostilités troublent toujours les esprits et répandent dans la vie publique leur néfaste influence. Trop longtemps, la force brutale a exercé partout son empire et étouffé, petit à petit, dans les cœurs ces sentiments de bonté et de naturelle bienveillance que la nature y a déposés et que le christianisme a élevés à la hauteur d'une loi de charité parfaite.

Ces sentiments, il s'en faut de beaucoup que la paix conventionnelle, toute de surface, qui a été signée les ait restaurés dans les âmes. Chez la plupart, l'esprit d'inimitié et d'envie est devenu à la longue comme une seconde nature ; on se laisse dominer aveuglément par les bas instincts que saint Paul sentait se révolter en ses membres contre la loi de l'esprit et qui lui arrachaient de si douloureux gémissements. L'homme n'est d'ordinaire plus pour l'homme un frère, ainsi que le veut le précepte du Christ, mais un étranger ou un ennemi ; on fait bon marché de la personne humaine et de sa dignité ; il n'y a plus que la force et le nombre qui comptent ; on ne vise plus qu'à triompher d'autrui pour se faire la plus large part dans la jouissance des biens de ce monde. En vérité, n'est-ce pas chose commune aujourd'hui de faire fi des biens éternels que Notre Seigneur Jésus-Christ nous offre sans cesse par les mains de son Église, et de se ruer avec fureur sur des biens passagers et sans consistance ?

§ 2. LA TRIPLE CONVOITISE.

Cependant, le désir immodéré de ces biens extérieurs engendre — telle est la loi — des maux de tous genres, déprave les mœurs, foment les discordes. La raison en est que le cœur de l'homme créé par Dieu pour jouir de Lui et partager sa gloire, ne saurait trouver sa satisfaction en des biens misérables et sans valeur, mais doit inévitablement se sentir tourmenté et inquiet, tant qu'il ne prend en Dieu son repos.

Or, tandis que les biens spirituels, ne perdant rien à se répandre, enrichissent indéfiniment sans s'appauvrir, la limite fatalement imposée à la quantité des biens matériels fait que la part qui en revient à chacun est nécessairement en raison inverse du nombre de ceux qui en profitent. Impossible alors de diviser ces biens terrestres en parts suffisantes pour répondre à tous les appétits ; impossible d'en faire jamais la part assez forte pour satisfaire à fond le cœur de personne. Fatalement, la passion éfrénée de posséder engendrera donc la discord et l'envie et nous en revenons à appliquer aux richesses le jugement que portait sur elles le sage par excellence, le roi Salomon, qui condensait en ce gémissement de son âme les résultats de son expérience personnelle : « Vanité des vanités... et affliction de l'esprit » (1). Cette loi d'observation régit, au surplus, les sociétés aussi bien que les individus : « D'où viennent, demande l'apôtre saint Jacques, les guerres et les conflits qui vous divisent ? N'est-ce pas de vos convoitises ? » (2).

Oui, la convoitise du plaisir, « la concupiscence de la chair » est incontestablement le plus redoutable fléau de la paix des familles et de la tranquillité des États. « La concupiscence des yeux », la passion de posséder est l'agent principal de cette âpre lutte des classes, dans laquelle chacun ne voit que la poursuite outrancière de son intérêt. Et de « l'orgueil de la vie », passion de dominer, procèdent ces déchirements

(1) Eph. IV, 12.

(1) Eccl. I, 2, 14. — (2) Iac. IV, I.

politiques qui engagent les citoyens d'un même pays dans des luttes meurtrières et les entraînent à braver les crimes de lèse-majesté, de trahison, à mettre même en péril, misérables parricides, l'existence de leur patrie.

Les animosités et les conflits si fréquents de peuple à peuple et que l'on se plaît à abriter sous le couvert de l'honneur et du patriotisme, n'ont pas eux-mêmes d'autre cause, au fond, que la passion poussée à l'excès. Sans doute, le patriotisme, le sentiment racique, tempérés et dirigés par la loi chrétienne, favorisent l'exercice de plusieurs vertus, inspirent des actes d'héroïsme, mais, pour peu qu'ils sortent de l'équité et du droit et dégèrent en nationalisme outrancier, ils n'en deviennent pas moins l'occasion de graves attentats à la justice et à la moralité publique.

Ceux qui se laissent emporter à ces excès oublient assurément, d'une part, que tous les peuples sont frères, ne formant ensemble qu'une seule famille, et qu'à chacun d'eux revient le droit de vivre et de se développer ; ils oublient, d'autre part, qu'il n'est jamais licite ni prudent de faire abstraction de la loi morale pour ne viser que son intérêt. Car « la justice grandit les nations, le péché fait le malheur des peuples » (1). Le succès enlevé au détriment d'autrui, — qu'il soit profitable à la famille, à l'État, aux pouvoirs publics, peu importe — aura peut-être pour la foule les apparences prestigieuses d'un geste habile auquel elle applaudira, il n'en reste pas moins précaire et sans consistance. Saint Augustin a raison de l'appeler un « succès de verre » ; il a du verre l'éclat, mais aussi la fragilité ; tremblez, malheureux, votre trésor va voler en morceaux » (2).

LA CAUSE PRIMORDIALE DU DÉSORDRE : L'EXCLUSION DE DIEU ET DE SON CHRIST.

§ 1. DIEU ET LE CHRIST OFFICIELLEMENT BANNIS DE LA SOCIÉTÉ

Nous n'avons pas la paix encore ; Nous avons indiqué les causes immédiates du mal dont nous souffrons ; poussons plus à fond notre analyse et cherchons-en l'origine première.

Bien avant la conflagration européenne, individus et peuples étaient déjà grandement coupables d'un état de choses, auquel il faut surtout attribuer les malheurs que la guerre a déchaînés ; cet état de choses, la guerre elle-même créait l'occasion et le devoir de l'écartier ou de le supprimer, mais il eût fallu pour cela comprendre la signification providentielle des événements tragiques que le monde assistait. Qui ne connaît la parole de nos Livres Saints : « Ceux qui abandonnent le Seigneur succomberont » (3) ; et ces graves enseignements de Notre Seigneur Jésus, Rédempteur et Docteur du genre humain : « Sans Moi, vous ne pouvez rien faire » (4) ; « vouloir amasser sans Moi, c'est gaspiller. » (5)

Toujours ces prédictions divines se sont accomplies, leur vérité éclate aujourd'hui aux yeux de tous. Pour s'être misérablement séparés de Dieu et de Jésus-Christ, les hommes sont déçus de leur ancienne prospérité et les voici plongés dans un déluge de maux. Pour la même raison, la plupart de leurs laborieuses tentatives de réparation échouent, leurs efforts pour sauver ce qui a échappé au désastre sont stériles.

En effet, Dieu et Jésus-Christ bannis de la législation et du gouvernement des États, il n'y a plus de racine divine à l'autorité ; celle-ci tire du vouloir des hommes toute sa valeur. Du coup, les lois ont perdu toute sanction réelle et efficace ; les principes éternels de la morale qui, au jugement clairvoyant des philosophes païens eux-mêmes, de Cicéron, par exemple, ont nécessairement leur siège dans la Loi divine éternelle, ne tiennent plus. La raison fondamentale du droit de commander chez les uns, du devoir d'obéir chez les autres ayant disparu, il ne reste plus aucun point d'appui à l'autorité. Aussi, faute de base et de soutien, tout l'édifice social branle et les factions ont pleine liberté de se disputer le pouvoir, non pour servir la patrie, mais pour servir leurs propres intérêts.

§ 2. DIEU ET LE CHRIST EXCLUS DU FOYER DE LA FAMILLE.

On a osé déclarer aussi que Dieu, que Jésus-Christ Notre Seigneur ne présiderait plus à la constitution de la famille. Le mariage, dont le Christ Lui-même avait fait un « grand Sacrement » (1), — symbole sacré et sanctificateur du lien qui l'unit indissolublement à son Église — fut abaissé au niveau d'un contrat purement civil. Les suites inévitables de cette profanation ne se firent pas attendre : dans la conscience populaire, la vraie notion du mariage s'est obscurcie, les sentiments religieux que l'Église avait su communiquer à la famille, cellule-paix du foyer, sont entamés ; l'union et la stabilité de la famille s'ébran-

lent tous les jours davantage ; la sainteté du mariage est si souvent profanée par la domination des bas instincts de la volupté, par la supputation meurtrière des plus sordides intérêts, que les sources mêmes de la vie des familles et des peuples en sont contaminées.

§ 3. DIEU ET LE CHRIST BANNIS DE L'ÉDUCATION.

Enfin, nous avons vu bannir Dieu et le Christ de l'éducation de la jeunesse. La conséquence inévitable de cette exclusion fut que non seulement l'école ne fut plus religieuse, mais qu'elle devint en fait si pas expressément antireligieuse. L'enfant en vint alors naturellement à se persuader que les choses de la religion doivent n'avoir que peu ou point d'importance pour la conduite morale de la vie, puisque ses maîtres négligent de lui en parler ou ne lui en parlent qu'en termes de mépris. En vérité, du moment que Dieu et sa loi sont bannis de l'éducation, sur quoi s'appuierait-on encore pour obliger les jeunes gens à éviter en conscience ce qui est mal, à adopter des habitudes de vie honnête et vertueuse, de quels procédés userait-on pour préparer à la famille et à la société des hommes rangés, respectueux de l'ordre et de la paix, aptes à concourir au bien général ?

Voilà comment, dès avant les années de guerre, la société avait officiellement répudié les commandements de la sagesse chrétienne. Est-il étonnant, après cela, que les germes de discorde semés partout en si bonne terre aient suscité ce fléau affreux qui, loin de rétablir la paix dans le cœur des multitudes, a jeté plus violemment que jamais les peuples et les citoyens d'une même patrie, les uns contre les autres, avec toute la fougue de la force brutale, du carnage et de la haine ?

TROISIÈME PARTIE

LES REMÈDES A CE DÉSORDRE GÉNÉRAL

Frères Vénérés, brièvement Nous avons diagnostiqué les causes des maux qui pèsent sur la société ; le moment est venu de tirer de notre examen l'indication des remèdes qui devront sauver et guérir l'organisme social.

§ 1. LA PAIX EST L'ŒUVRE DU CHRIST

ELLE EST LE FRUIT DE LA CHARITÉ

La chose la plus urgente est de pacifier les âmes. Il servirait de peu, en effet, de se contenter d'une paix de surface, faite de mutuelle conrtoisie entre hommes qui acceptent un même code de règles et d'usages extérieurs : la société demande une paix qui atteigne l'intime des cœurs, et les tranquillise, les dispose et les forme à la mutuelle bienveillance que l'on se doit entre frères. Seule la paix du Christ réalise cet idéal : « Que la paix du Christ vous mette au cœur l'allégresse », dit l'Apôtre, « et *pax Christi exsulet in cordibus vestris* » (1). Comment pourrait-elle manquer de cette efficacité, la paix dont l'auteur (2) est le Christ, c'est-à-dire Dieu, qui lit dans nos moelles et règne dans nos cœurs ? (3). Il était assurément en droit d'appeler « sienne » cette paix qu'Il nous donnait, Notre Seigneur Jésus, Lui qui le premier a dit aux hommes : « Tous vous êtes frères », « *omnes vos fratres estis* » (4) ; Lui qui a promulgué devant le monde la loi universelle de la charité et du support mutuel, et l'a scellée, si l'on peut ainsi dire, de son propre sang : « Il vous donne pour commandement que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés » (5) ; « aidez-vous mutuellement à porter vos fardeaux, c'est le moyen d'accomplir la loi du Christ » (6).

Cette loi a ses corollaires. La paix cessera d'être vraiment œuvre du Christ, si elle s'écartait de la norme de la justice, car, selon la parole de l'Écriture, « Dieu lui-même jugera la justice » (7), et encore : « La paix est une œuvre de justice » (8).

En revanche, la paix ne consiste pas seulement dans les exigences rigoureuses, inflexibles comme le fer, du droit : il faut y joindre, pour les adoucir et les tempérer, un apport au moins égal de charité qui mette au cœur des hommes un désir et une puissance de mutuelle conciliation. Telle est la paix que le Christ a conquise à l'humanité ; mieux encore, Lui-même, pour parler le nerveux langage de saint Paul, « Lui-même est notre paix », « *Ipse est pax nostra* ». Oui, Il l'est, parce que, au moment même où, par l'immolation de sa chair sur la croix, Il donnait satisfaction à la justice divine, Il achevait les inimitiés... réalisait la paix (9), opérait en sa personne le rapprochement des hommes entre eux et la réconciliation universelle des choses avec Dieu. Lorsque l'apôtre saint Paul contemple la rédemption, qui, cependant, aboutit à une œuvre de

(1) Prov. XIV, 34. — (2) S. Aug., de Civ. Dei, IV, 3. — (3) Is. I, 28.

— (4) Jon. XV, 5. — (5) Luc. XI, 23.

(1) Col. III, 15. — (2) Io. XIV, 27. — (3) I. Reg. XVI, 7. — (4) Matth. XXIII, 8. — (5) Io. XV, 12. — (6) Gal. VI, 2. — (7) Ps. IX, 5. — (8) Is. XXXII, 17. — (9) Eph. II, 14 et ss.

justice, c'est de préférence l'aspect de la réconciliation et de la charité qu'il envisage et met en relief dans l'œuvre divine : « Dieu était dans son Christ, écrit-il aux Corinthiens, pour faire rentrer par Lui, le monde dans l'amitié divine » (1). L'Évangéliste saint Jean parle dans un même sens : « Dieu a aimé le monde jusqu'à vouloir livrer son Fils unique pour le sauver » (2). A son tour, saint Thomas d'Aquin s'exprime, avec sa précision habituelle, en ces termes : « La paix proprement dite relève de la charité plutôt que de la justice ; car il appartient bien à la justice d'écarter ce qui fait obstacle à la paix, les offenses, par exemple, les torts ; mais la paix elle-même a pour principe direct et spécifique la charité » (3).

§ 2. LA PAIX CHRÉTIENNE COMBAT LA TRIPLE CONVOITISE
D'OU NOUS AVONS VU SORTIR LES MAUX DE L'HEURE PRÉSENTE.

Aussi, lorsque Nous recherchons les conditions dans lesquelles s'épanouit la paix du Christ, Nous la voyons jaillir de la charité et s'implanter dans le cœur ; Nous entendons résonner l'écho d'une parole de saint Paul qui, à propos du royaume de Dieu que seule évidemment la charité peut établir dans les âmes, dit aux Romains : « Le Royaume ne dépend pas du boire et du manger » (4) ; comme s'il disait : « Ne cherchez pas dans les biens périssables la paix du Christ ; elle s'alimente aux sources des biens spirituels et éternels, dont le Christ a révélé au monde le prix et la supériorité, et vers lesquels Il s'est tant appliqué à faire monter les aspirations des hommes. N'a-t-il pas dit : « De quoi servirait à l'homme de posséder le monde entier, s'il finissait par perdre son âme ; et s'il perdait son âme, qu'aurait-il à donner en échange pour la ravoir et la sauver ? » (5) N'est-ce pas le Christ encore qui, voulant former les chrétiens à la constance et à la fermeté de caractère, leur disait : Ne tremblez pas devant ceux qui ne peuvent vous ravir que le corps et sont impuissants à vous atteindre à l'âme ; mais redoutez celui qui peut vouer l'âme et le corps à la damnation éternelle » (6).

Est-ce à dire que, pour jouir de la paix chrétienne, il faille renoncer à tous les biens de la vie présente ? Tant s'en faut. Le Christ est disposé à vous les donner, ces biens, en abondance, puisqu'Il vous a fait cette promesse : « Cherchez tout d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » (7) Mais l'Écriture ajoute ce complément : « La Paix de Dieu est supérieure aux sentiments et doit les régir. » (8) En d'autres mots, elle est une souveraine qui impose la loi aux impulsions aveugles de la convoitise, elle coupe court aux divisions et aux discords qui sont le cortège inévitable de la passion de posséder.

Si les hommes voulaient être vertueux et refréner leurs convoitises, s'ils voulaient remettre à leur vraie place, dans l'ordre des valeurs, les biens spirituels, aussitôt la paix chrétienne donnerait d'elle-même ses fruits : nous verrions la pureté des mœurs reflourir, et la dignité de la personne humaine s'auroleer de tout son éclat. Oh ! qu'elle est grande et belle la personne humaine ! Le Christ a versé son Sang pour la rançon de sa liberté ; le Père Céleste l'a consacrée pour toujours à son service, faisant de l'homme son enfant d'adoption, l'unissant comme un frère à son frère, au Christ lui-même ; la prière et les Sacraments lui procurent la grâce et la font entrer en participation de la nature divine, et, à la condition qu'elle passe sa vie terrestre fidèle au devoir, elle méritera d'être un jour associée à la jouissance éternelle de la gloire divine.

Plus haut nous avons signalé comme une des causes principales de la situation trouble de l'heure présente, le fait que l'autorité a beaucoup perdu de son ascendant moral, et que le Pouvoir n'est plus assez respecté. Nous avons dit, ensuite, où gît la raison de cette déchéance : elle est dans le refus de reconnaître que toute autorité légitime a sa source dans la Souveraineté de Dieu, Créateur et Providence du monde.

Or, à ce désordre aussi la paix du Christ apporterait le remède. La paix du Christ, en effet, est la paix de Dieu ; et Dieu peut-il vouloir autre chose que l'ordre, la soumission à la loi, le respect de l'autorité ? Les Livres inspirés ne disent-ils pas : « Respectez l'ordre, pour assurer la paix » (9) ; « Ceux qui garderont votre loi, Seigneur, goûteront la paix en abondance » (10) ; « Obéissez aux commandements, et vous vivrez en paix ? » (11).

Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas seulement ordonné de « rendre

à César ce qui revient à César. » (1) Il a été jusqu'à déclarer qu'Il respectait chez Pilate lui-même la puissance d'en haut. (2) Il avait de même prescrit à ses disciples d'avoir des égards pour les Scribes et les Pharisiens, si indignes que fussent ceux-ci d'être les successeurs de Moïse. (3) Qui n'admirerait à quel point Il a rehaussé le respect de l'autorité des parents au foyer domestique, en daignant se faire Lui-même le sujet soumis de Marie et de Joseph ? N'est-ce pas Lui, encore, qui a dicté aux Apôtres cette loi générale promulguée par eux : « Tous doivent se soumettre à l'autorité de leurs supérieurs. Car il n'est pas de pouvoir légitime qui ne vienne de Dieu. » (4)

§ 3. MISSION DIVINE DE L'ÉGLISE DANS LA PACIFICATION DU MONDE ; L'ÉGLISE A SEULE LE POUVOIR DE RÉAGIR EFFICACEMENT CONTRE LE DÉSORDRE UNIVERSEL.

Arrêtons-nous un instant et méditons ces deux faits : les vouloirs du Christ et ses enseignements concernant la dignité de la personne humaine, la pureté de la vie, le devoir d'obéir, l'origine divine de la société, le sacrement de mariage et la sainteté de la famille chrétienne tout ce corps de doctrines apporté du ciel par le Christ à l'humanité, l'Église en est l'unique héritière : c'est un premier fait.

En voici un second. Lorsque le Christ a transmis à l'Église ce dépôt, Il y a ajouté la promesse solennelle de lui être toujours présent, de lui prêter une aide indéfectible, et lui a intimé l'ordre de prêcher sa doctrine, dont Il garantissait la pureté, dans le monde entier, jusqu'à la fin des siècles.

Quiconque voudra réfléchir sur ces deux faits, mesurera et appréciera l'importance du rôle bienfaisant que peut et doit remplir l'Église pour la pacification du monde.

Puisque seule elle a reçu de Dieu la mission d'intercéder et de garder ce corps de doctrines et ce code de lois, seule aussi elle possède les ressources nécessaires de direction et d'influence pour remédier aux maux les plus graves de l'heure présente : en premier lieu, pour écarter de la famille et de la société civile, cette peste du matérialisme qui y a fait déjà tant de ravages, et pour y faire pénétrer les enseignements infiniment plus élevés et plus féconds que détient le christianisme sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; en second lieu, pour animer les citoyens de n'importe quel rang social et les masses populaires en général, d'un même sentiment élevé de mutuelle bienveillance, pour les unir, selon le mot de Saint Augustin, « dans une sorte de fraternité, » (5) pour inspirer aussi à chacun la légitime fierté de la personnalité humaine et seconder son essor vers Dieu ; en troisième lieu, enfin, pour corriger et sanctifier les mœurs publiques et privées, soumettre toutes les créatures à la pleine autorité du Dieu qui lit dans les cœurs » (6), y établir jusqu'à l'intime des âmes ses lois, afin que tous, inférieurs et supérieurs, individus et corps constitués aient conscience de la sainteté de leurs obligations et que le Christ, enfin, « soit tout en tous », « *sit omnia et in omnibus Christus.* » (7)

Étant donné donc que seule l'Église, héritière des enseignements et de la puissance du Christ, a la mission et le pouvoir de faire l'éducation morale de l'humanité, elle aussi est seule capable de rétablir, à l'heure présente, la paix véritable du Christ, de l'assurer pour l'avenir, de conjurer les périls de guerre qui nous menacent et que nous avons déjà dénoncés. Il n'y a qu'elle, en effet, qui ait le droit et le devoir de parler au nom de Dieu au monde pour lui dire : Tout homme, quoi qu'il fasse, dans ses actes publics aussi bien que dans sa vie privée, qu'il agisse pour son compte ou comme membre d'une collectivité, est tenu de conformer sa conduite à la loi éternelle de Dieu. Au surplus, la responsabilité morale de l'homme grandit, dans la mesure où s'élargit la sphère de son influence.

Que si les Gouvernements et les peuples voulaient, dans leurs affaires intérieures et dans leurs relations internationales, s'astreindre à respecter l'Évangile et la loi de Jésus-Christ, oh ! alors, ils auraient la paix chez eux, ils traiteraient sur le pied d'une mutuelle confiance avec autrui et leurs différends éventuels se résoudreient pacifiquement.

Quelques tentatives humaines ont été ébauchées dans ce but, mais elles n'ont guère réussi, au moins pour la solution des problèmes les plus aigus de la politique internationale.

C'est qu'aucune institution humaine n'a l'autorité suffisante pour imposer à tous les peuples un Code de droit des gens, qui réponde aux besoins de notre société moderne. Le Moyen Âge a connu une société

(1) II Cor. V, 19. — (2) Io. III, 16. — (3) 2^a 2^e, q. 29, III, ad 3.
(4) Rom. XIV, 17. — (5) Matth. XVI, 26. — (6) Matth. X, 28 ; Luc. XII, 14. — (7) Matth. VI, 33 ; Luc. XII, 31. — (8) ad. Phil. IV, 7. — (9) Eccl. XLI, 17. — (10) Ps. CXVIII, 165. — (11) Prov. XIII, 13.

(1) Matth. XXII, 21. — (2) Joann. XIX, 11. — (3) Matth. XXIII, 2. — (4) Rom. XIII, 1. — (5) S. August., *De moribus Ecclesiae Catholicae*, I, 30. — (6) Reg. XVI, 7. — (7) Coloss. III, 11.

des nations de ce genre, la chrétienté. Sans doute, le droit qui la régissait n'était que trop souvent méconnu en pratique, mais au moins la sainteté du droit restait sauve, une norme subsistait qui jugeait les nations.

Or, il y a une institution divinement établie pour veiller au respect du droit des gens ; une institution au service de chacune des nations et supérieure à toutes ; son autorité est la plus haute qui soit, son droit d'enseigner est complet et s'impose à la vénération universelle : cette institution est l'Église du Christ. La divinité de sa mission, le caractère même de son organisation intérieure, le prestige de sa vitalité, vingt fois séculaire, que la guerre mondiale a accru plutôt qu'amoindri, sont autant de titres qui l'accréditent auprès de la société contemporaine.

§ 4. IL FAUT DONC RÉINTÉGRER L'ÉGLISE DANS SES DROITS ;
RESTITUER À SON DIVIN FONDATEUR LE CHRIST, SA ROYAUTÉ

De tout ce qui précède se dégage notre conclusion : La paix véritable, cette paix chrétienne, que tous appellent de leurs vœux, ne se réalisera que le jour où tous, dans leur vie tant publique que privée, seront fidèles aux enseignements, aux préceptes, aux exemples du Christ. Que cette condition se vérifie, que la société humaine se tienne dans l'ordre, et alors l'Église sera enfin en état de s'acquitter de sa mission divine, elle saura sauvegarder les droits des individus et des collectivités, qui sont en dernière analyse les droits de Dieu lui-même.

Cet idéal, Nous l'appelons d'un mot : *la Royauté du Christ*.

Jésus-Christ est le Roi des individus, lorsqu'Il est le Maître de leur intelligence par sa doctrine, de leur cœur par la charité, de leur vie entière par leur soumission à sa loi et l'imitation de ses exemples. Il est le Roi des familles, là où le foyer repose sur le sacrement du mariage chrétien ; où les époux gardent inviolable leur union, avec le respect dû à ce qui est sacré ; où l'autorité paternelle est l'expression de la paternité divine à laquelle elle emprunte son origine et son nom (1) ; où les enfants prennent pour modèle l'obéissance de l'Enfant-Jésus ; où toute l'atmosphère est comme baignée du parfum de sainteté de la Famille de Nazareth. Notre Seigneur Jésus-Christ est le Roi de la société civile, quand elle rend à Dieu l'hommage suprême qui Lui est dû, fait remonter jusqu'à Lui l'origine première de son autorité et de ses droits, assurée qu'elle est de sauvegarder ainsi les garanties du commandement en haut, les sentiments de soumission et de dignité chez ceux qui doivent obéir ; quand, enfin, le Pouvoir civil reconnaît à l'Église la prééminence que lui a assignée son Auteur, son caractère de société parfaite, sa divine mission d'enseigner et de diriger toutes les sociétés humaines.

Et que les États ne redoutent pas l'ingérence de l'Église, comme si elle avait l'ambition d'empiéter sur leur domaine : leur autorité est légitime dans leur sphère respective ; l'Église vient à eux pour les parfaire, comme la grâce parfait la nature ; elle leur demande de prêter aux hommes leur puissant concours, afin de faciliter à chacun la réalisation de sa destinée suprême, la possession de la béatitude éternelle ; elle leur offre elle-même son aide, pour mieux assurer le bonheur même temporel de l'humanité.

Il est donc bien évident que la paix du Christ ne peut s'établir que là où règne le Christ ; et que le plus puissant moyen de raffermir la paix, dans le monde, c'est d'y réintégrer la Royauté du Christ.

Lorsque Pie X s'appliquait à tout rétablir dans le Christ, « *instaurare omnia in Christo* », il obéissait à une sorte d'impulsion divine, il préparait la voie à l'œuvre de pacification, « *reconciliandae pacis* », qui devait être le programme de Benoît XV. Ces deux programmes de Nos prédécesseurs, Nous les fondrons en un seul ; de toutes Nos forces, Nous travaillerons à faire régner le Christ dans les âmes et dans la société, afin d'y ramener la paix qui ne peut être que l'œuvre du Christ : *Pax Christi in regno Christi*.

Nous mettons notre confiance entière dans la grâce de Dieu : en Nous chargeant du Souverain Pontificat, Il Nous a donné la promesse de son indéfectible assistance.

(1) Ephes. III, 15.



CONCLUSION

APPEL AU CONCOURS DE TOUS POUR LA PACIFICATION DU MONDE

PAR LA RESTAURATION DE LA ROYAUTÉ DU CHRIST.

§ 1. APPEL À L'ÉPISCOPAT.

Pour la réalisation de cette œuvre, Nous escomptons le concours de tous les hommes de bonne volonté. C'est vers vous, tout d'abord, Frères Vénérés, que va Notre appel.

Le Christ, notre Guide, notre Chef, qui Nous a confié la garde de tout son troupeau, a voulu que vous fussiez le premier objet de Notre sollicitude. N'êtes-vous pas, en effet, préposés par l'Esprit-Saint au « Gouvernement de l'Église de Dieu », (1) chargés, au premier titre, du « ministère de la réconciliation » ? N'êtes-vous pas les « ambassadeurs du Christ », (3) appelés, pour ce motif, « le sel de la terre », « la lumière du monde » (4) ; éducateurs et pères spirituels des peuples chrétiens, « vrais modèles de vos ouailles », (5) assurés par la promesse du Christ, que vous serez « grands dans le royaume des cieux » ? (6)

Si toute l'Église n'est qu'un seul organisme, le Corps du Christ (7), un seul édifice bâti sur le roc inébranlable de Pierre, ne formez-vous pas les liens les plus forts de son unité organique ; n'êtes-vous pas les anneaux d'or qui rejoignent sa structure ?

Naguère encore il Nous fut donné d'apprécier à nouveau votre sagesse et votre zèle, lorsque, à l'occasion des solennités nouvellement au début de cette Lettre — le Congrès eucharistique de Rome et le centenaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, — vous accourûtes en très grand nombre, de toutes les parties du globe, vous réunir dans cette ville éternelle autour du tombeau des apôtres. Le spectacle de cette grande et vénérable assemblée Nous suggéra la pensée et le désir de convoquer un jour, au moment voulu, à Rome, centre de l'univers catholique, une assemblée du même genre, où Nous avertissons aux moyens de relever les ruines accumulées par la violente secousse qu'a subie la société. L'approche des fêtes jubilaires de l'Année Sainte, Nous fait entrevoir avec confiance la réalisation de notre désir.

Il serait prématuré, cependant, de projeter déjà la reprise du Concile Œcuménique inauguré par le Saint Pontife Pie IX aux années de notre jeunesse et resté incomplet, si importante que soit la tâche qu'il a pu fournir. Nous restons hésitant et ne pouvons qu'imiter le glorieux conducteur du peuple d'Israël, prier comme lui, jusqu'à ce qu'il plaise au Dieu de bonté et de miséricorde de Nous donner une indication plus sûre de ses desseins sur Nous. (8)

Votre activité et votre dévouement Nous sont parfaitement connus ; ils n'ont pas besoin d'être stimulés, il ne méritent que des éloges. Néanmoins, conscient des responsabilités de Notre ministère apostolique et de Nos obligations envers tous Nos fils spirituel, Nous Nous sentons portés par la pensée et par le cœur vers vous pour essayer de réchauffer encore, si possible, l'ardeur de votre zèle : Nous voudrions qu'il devint manifeste pour tous, que la générosité avec laquelle chacun de Vous se dépense au service du troupeau spécialement confié à sa sollicitude, va croissant tous les jours.

En vérité, lorsque Nous interrogeons la renommée, que Nous prêtons l'oreille aux échos de la presse ou aux autres documents publics, lorsque Nous recueillons vos confidences et les nombreux témoignages qui Nous viennent de partout, Nous sommes émerveillés du nombre, de l'importance et de l'utilité des œuvres que sous l'impulsion de Nos prédécesseurs, ou de votre propre initiative, vous avez, pour le plus grand bien du clergé et de tous les fidèles, mûrement étudiées, entreprises avec succès, poursuivies avec prudence et, dans la mesure où vous le permettaient les circonstances, méritoirement menées à bonne fin. En présence de ces résultats, Nous ne pouvons que rendre au Dieu éternel les plus ardentes actions de grâces.

Nous pensons, notamment, à ces œuvres nombreuses, providentiellement entreprises pour l'instruction religieuse et l'éducation morale du peuple, pour la formation chrétienne et la sanctification des âmes ; Nous pensons à ces « Unions pieuses » où clergé et laïcs travaillent de concert à soutenir et à promouvoir les Missions en pays infidèles, à étendre le Règne du Christ notre Dieu, à procurer aux populations barbares la civilisation et le salut éternel ; Nous pensons aux œuvres

(1) Act. XX, 26. — (2) II Cor. V, 18, 20. — (3) I Cor. IV, 1. — (4) Matth. V, 13, 14. — (5) I Petr. V, 3. — (6) Matth. V, 10. — (7) Ephes. IV, 15, 16. — (8) Judic. VI, 17.

de jeunesse, de plus en plus nombreuses, qui se signalent, et par une dévotion spéciale envers la Sainte Vierge, envers la Sainte Eucharistie surtout, et par une vie exemplaire de foi, de pureté, d'une admirable charité fraternelle. Mentionnons aussi les Confréries, tant d'hommes que de femmes, les Associations eucharistiques, surtout, qui s'appliquent à rendre des hommages plus nombreux et plus solennels au Très Saint Sacrement, à organiser en son honneur, à travers les rues des cités, des processions magnifiques ; à former, enfin, des groupements régionaux ou nationaux, même des Congrès internationaux, où des délégations de presque tous les peuples se trouvent admirablement unis dans une même pensée de l'oi, d'adoration, de prière, et dans leur communion au même céleste banquet.

C'est à cette recrudescence de piété que Nous attribuons la diffusion de plus en plus large de l'esprit d'apostolat : Nous entendons par là ce zèle, beaucoup plus ardent que par le passé, avec lequel les âmes s'adonnent à l'esprit de prière, à une vie sainte, à la propagande du bien par la parole et par la plume, à toutes les industries de la charité, afin d'obtenir que dans les consciences individuelles, au foyer domestique et au sein de la nation, le divin Cœur de Jésus récupère son trône et y reçoive les hommages d'affection, de dévotion, de soumission à sa divine Royauté. Ce même zèle inspirera le bon combat, qu'il faut avoir le courage d'entreprendre et de soutenir, sur plusieurs fronts à la fois, « pour nos autels et pour nos foyers », c'est-à-dire pour la défense des droits de la société religieuse et de la société domestique, de l'Église et de la famille, droits voulus par Dieu et par la nature, à la liberté d'enseignement.

A cet apostolat, enfin, se rattache tout cet ensemble d'institutions, d'initiatives, et d'œuvres qui Nous tiennent si fort à cœur et que l'on comprend sous le nom de « l'Action catholique ».

Ces œuvres si nombreuses et beaucoup d'autres de même nature, qu'il serait trop long de citer, il faut couragement les maintenir, mieux encore, il faut, sans relâche, les développer avec zèle, et, autant que le réclament ou le permettent les circonstances, les perfectionner. Ce travail, certes, est ardu, il ne va ni sans fatigue ni sans souffrances pour les Pasteurs et pour leurs ouailles, mais il est indubitablement nécessaire ; il est compris dans les obligations principales du Pasteur d'âmes et fait partie de la vie chrétienne. Aussi, il est aisé de le voir sans qu'il faille y insister, ces œuvres et l'esprit d'apostolat d'où elles procèdent se tiennent, ne font qu'un avec la restauration tant désirée du règne du Christ, avec l'œuvre de réconciliation et de pacification chrétienne que seule la Royauté du Christ est capable d'assurer : « Pax Christi in regno Christi ».

§ 2. APPEL AU CLERGÉ DIOCÉSAIN.

Évêques, Frères vénérés, Notre désir est que vous transmettiez de Notre part ce message à vos prêtres : Nous avons connu, Nous aussi, et jusques naguère partagé le ministère laborieux auquel ils se dévouent si vaillamment au profit du troupeau du Christ ; Nous avons rendu hommage toujours et Nous nous plaisons à le faire encore aujourd'hui, à leur patience magnanime dans leurs labeurs incessants, à leurs initiatives industrielles pour adapter leur action aux besoins variables de situations toujours nouvelles ; Nous voulons qu'ils sachent, que leur union avec Nous sera d'autant plus étroite et, en retour, Notre affection paternelle pour eux d'autant plus intime, qu'ils s'attacheront avec plus de spontanéité et d'amour à leurs Évêques, comme à la personne même du Christ, et réaliseront ainsi, sous la direction de leurs guides et sous l'autorité de leurs chefs, leur programme de vie sainte et d'une obéissance sans restriction.

§ 3. APPEL AU CLERGÉ RÉGULIER.

Il serait superflu, Frères Vénérés, de vous dire avec insistance combien Nous comptons sur le clergé régulier pour la réalisation de Notre programme : Vous savez trop combien il contribue à la vitalité du règne du Christ et à sa propagation.

Les membres des familles religieuses, en effet, gardent et pratiquent non seulement les commandements mais aussi les conseils du Christ ; vous, les uns, dans le recueillement de leur monastère, à la contemplation des choses du ciel, les autres, aux travaux extérieurs de l'apostolat, ils sont des modèles vivants de la vie chrétienne parfaite. Le peuple fidèle, qui est le témoin constant de leurs exemples et les voit se dévouer sans réserve au bien commun, renoncer aux biens terrestres et à leurs satisfactions personnelles afin de jouir plus abondamment des biens spirituels, subit lui-même l'attrait de leur noble idéal ; il y est d'autant plus sensible, que les religieux sont pour la société de merveilleux agents de bienfaisance chrétienne et que la foule les voit se dépenser dans le

monde au soulagement de toutes les misères du corps et de l'âme. Que de fois aussi, les religieux ne se sont-ils pas faits, au témoignage de l'histoire de l'Église, les propagateurs de l'Évangile, poussant l'ardeur de leur charité jusqu'à donner leur sang pour le salut des âmes, afin d'élargir les frontières de l'unité de la foi et de la fraternité chrétienne, et d'étendre ainsi, au prix de leur vie, le règne du Christ !

§ 4. APPEL AUX LAÏQUES.

Après des fidèles Nous vous prions d'insister sur ce point, que le meilleur moyen pour eux de mériter cet éloge de l'apôtre saint Pierre : « Vous formez une famille d'élite, le sacerdoce d'un « royaume spirituel, une race de consacrés, un peuple de privilégiés », (1) c'est de s'employer, en particulier et en public, sous votre autorité et sous la conduite du clergé, à faire de mieux en mieux connaître et aimer Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est ainsi que, dans l'union la plus étroite avec Nous et avec le Christ, ils contribueront, par leur activité et par leur zèle à progager, à restaurer le Règne du Christ, et pourront aider puissamment à la pacification générale de la société.

La Royauté du Christ favorise la paix : elle reconnaît à tous l'identité de certains droits, qu'elle fait respecter et s'affirmer ; tous ont la même noblesse d'origine ; tous partagent le même honneur d'avoir été rachetés par le très précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y en a qui commandent, oui, et il semble qu'ils soient au-dessus des autres : mais, en réalité, ils n'occupent un rang supérieur que pour gérer les intérêts de tous ; à l'exemple du Christ, leur divin Maître, ils s'appellent et ils sont les serviteurs des serviteurs de Dieu, sous cette seule réserve que les faibles et les déshérités ont un titre spécial à leur sollicitude.

§ 5. PÉRIL DU MODERNISME SOCIAL ET JURIDIQUE

Nous ne pouvons le nier, le rapprochement, que des conditions sociales nouvelles favorisaient ou rendaient nécessaire, du clergé et des laïques, dans une coopération plus étroite à l'œuvre divine de l'apostolat, créa pour eux des dangers graves contre lesquels l'expérience ne les avait pas prémunis. Au fait, depuis le lendemain de la grande catastrophe, un tel bouleversement se produisit dans les masses, une telle effervescence dans les esprits, un tel débordement des passions, une telle extravagance d'idées, que l'on en vient à se demander si les chrétiens les meilleurs, les prêtres eux-mêmes, séduits par les faux mirages de l'opinion, ne vont pas se laisser contaminer par l'erreur.

Où sont, en effet, les chrétiens absolument fidèles aux enseignements de l'Église catholique sur les problèmes actuels ? Ils connaissent ces enseignements : les droits de l'autorité dans la société civile et l'obéissance qui lui est due ; la légitimité de la propriété ; les droits et les devoirs des travailleurs de la terre et des ouvriers industriels ; la solidarité des États ; celle des patrons et des ouvriers ; la nécessité de l'accord entre le Pouvoir ecclésiastique et le Pouvoir civil ; les droits du Saint Siège, les prerogatives du Souverain Pontife et des évêques, la souveraineté, enfin, du Christ, Créateur et Rédempteur, sur les individus et sur les nations. Oui, ils savent cela, mais ils parlent, écrivent, se comportent, comme si les enseignements et les ordres tant de fois promulgués par les Souverains Pontifes, par Léon XIII, notamment, par Pie X et par Benoît XV étaient périmés ou abrogés.

Le modernisme dogmatique rêvait d'un christianisme sans dogmes ; la prétention de se passer, dans l'action, des directives de l'Église lui ressemble, elle s'inspire d'une sorte de modernisme moral, juridique et social : Nous les réprouvons l'un et l'autre avec la même énergie.

Remettons donc en honneur ces enseignements et ces prescriptions que Nous venons de rappeler ; réveillons dans les âmes l'esprit de foi qui en donne l'intelligence, la ferveur de la charité qui en assure l'observance fidèle. Faisons pénétrer ce double esprit dans la jeunesse chrétienne, surtout dans la jeunesse qui a le bonheur de se préparer au service des autels. Il ne faut pas que, dans le chaos des événements et la confusion générale des idées, ces malheureux jeunes soient, selon le langage de l'Apôtre, comme un frêle esquif, « ballottés par les flots, emportés à tout vent de doctrine, à la merci de la témérité des hommes ou de leur astuce dans la propagation de l'erreur. » (2)

§ 6. APPEL A L'UNITÉ CATHOLIQUE.

Frères Vénérés, lorsque, de ce Siège Apostolique, comme du haut d'un observatoire ou de la tour d'une citadelle, Nous portons Nos regards sur le monde, Nous sommes désolés de voir combien d'âmes encore ignorent totalement le Christ, combien s'écartent de la pureté

(1) 1 PÉTR. V, 9. — (2) Eph. IV, 14.

intégrale de sa doctrine ou de l'unité de son Église ; combien de brebis, donc, « n'appartiennent pas au bercail » qui, de par leur vocation divine, devrait être le leur. Vicaire du Christ, qui est le Pasteur éternel des âmes ; animé du zèle dont Il était lui-même embrasé, Nous ne pouvons Nous retenir de répéter ces paroles à la fois si pleines d'amour et de pitié compatissante, qui s'échappaient de son Cœur : « Et j'ai d'autres brebis encore et il faut que je les amène ; » (1) et Notre mémoire Nous suggère de redire alors, avec un tressaillement d'allégresse, la prédiction du Christ : « Et elles entendront ma voix et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur. » (2) Plaise à Dieu, Vénérables Frères, — en union avec Vous et avec vos diocésains, Nous le Lui demandons de tout notre cœur et de toute l'ardeur de nos prières — que ce pronostic si consolant et si ferme de son divin Cœur devienne bientôt une réalité dont nous ayons la grande joie d'être les témoins !

§ 7. HEUREUX PRÉSAGE DE RETOUR A L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Il nous sera bien permis de voir un présage heureux de cette unité religieuse dans un fait récent, aussi remarquable qu'inattendu, fait que quelques-uns, peut-être, auront vu de mauvais œil mais qui Nous fut à Nous extrêmement agréable. L'événement n'a pu vous échapper : la plupart des Souverains et des Chefs d'Etat, sous l'impulsion d'un même besoin de paix, se sont tournés à l'envi vers le Saint-Siège, les uns pour renouer, les autres pour nouer avec lui des relations amicales. Il est dans l'ordre que Nous Nous en réjouissons, non pas tant à raison du prestige nouveau qui en rejailit sur l'Église, mais à raison surtout de l'hommage rendu avec éclat à sa bienfaisante influence, en ce sens que les plus hautes autorités lui apportent l'aveu, appuyé sur leur expérience, que l'Église de Dieu a seule le pouvoir d'assurer la prospérité même temporelle de l'humanité.

L'Église, sans doute, de par sa mission divine, ne vise directement que les intérêts de l'esprit et de l'éternité, mais, telles sont les harmonies providentielles de l'ordre de l'univers, que son action contribue au bonheur terrestre des individus et de la société, aussi puissamment que si elle avait été établie tout exprès pour le promouvoir.

L'Église n'entend pas s'ingérer capricieusement dans les affaires temporelles et purement politiques, mais, forte de son droit, elle doit s'opposer à ce que les Etats prennent prétexte de sa réserve pour contrecarrer, n'importe de quelle façon, son action surnaturelle au service du salut des âmes, pour la léser dans ses droits ou dans ses intérêts par une législation inique ou par des procédés tracassiers, pour battre en brèche sa divine constitution, pour fouler aux pieds les droits de Dieu sur les sociétés humaines.

Aussi Nous partageons entièrement la pensée et faisons Nôtres les déclarations que Notre Prédécesseur Benoît XV, dont Nous avons à plusieurs occasions rappelé le souvenir, formulait dans son allocution Consistoriale du 21 novembre 1921, au sujet des droits respectifs de l'Église et de l'Etat ; Nous souscrivons à ces déclarations solennelles et les confirmons ; « Nous ne permettrons pas que dans les contrats entre l'Église et les Pouvoirs civils il se glisse jamais la moindre clause qui nuise à la dignité ou à la liberté de l'Église ; aujourd'hui, plus que jamais, les Etats eux-mêmes ont le plus grand intérêt à ce que l'indépendance de l'Église soit sauve et garantie. »

ÉPILOGUE

LA QUESTION ROMAINE

Après ce que Nous venons de dire, il est à peine besoin d'ajouter combien il Nous est pénible de constater que, dans ce concert quasi unanime des nations qui sont en relations d'amitié avec le Saint-Siège, l'Italie est absente ; cette chère Italie, Notre patrie bien-aimée, que Dieu lui-même, Providence universelle des événements et de la marche ordonnée de l'histoire, a daignée choisir pour y fixer le siège de son représentant immédiat sur terre. La Rome ancienne, capitale d'un empire qui, pour vaste qu'il fût, avait néanmoins des frontières, était providentiellement prédestinée à devenir la capitale de l'univers entier ; depuis que la souveraineté divine y a établi son trône, elle couvre de plein droit et les États et leurs frontières ; peuples et nations ressortissent à son autorité.

L'origine surnaturelle et le caractère divin de cette Souveraineté,

les droits sacrés de la conscience des fidèles du monde entier exigent que la Suprématie spirituelle du Pape ne soit subordonnée à aucune puissance humaine, à aucune loi, pas même à une loi qui s'engagerait à protéger et à garantir la liberté pontificale. La souveraineté et l'indépendance du Souverain Pontife doivent être absolues et manifestes.

La divine Providence, arbitre et conductrice souveraine des événements, avait donné à l'autorité et à l'indépendance du Souverain Pontife des garanties ; elles n'étaient pas au désavantage mais au grand profit de l'Italie ; l'expérience avait démontré qu'elles répondaient à un dessein providentiel puisque, durant le cours de tant de siècles, elles avaient effectivement garanti la liberté du Pontife, et jusqu'à présent ni la Providence divine n'a manifesté sa volonté de les remplacer, ni la politique humaine ne leur a trouvé un équivalent.

Or, ces garanties, que la violence ennemie a foulées aux pieds et qui sont aujourd'hui encore violées, ont créé au Souverain Pontife une situation anormale, source permanente de chagrin et de douleur pour les catholiques du monde entier.

Nous, donc, héritier de la pensée et des responsabilités de Nos prédécesseurs, en possession de leur autorité, seule compétente en une matière dont Nous mesurons la gravité, nous joignons ici Notre protestation à la leur.

Loin de Nous de vouloir céder à une vaine ambition de domination temporelle : la seule idée d'une pareille faiblesse Nous ferait rougir. Nous nous plaçons en esprit, en face de la mort ; Nous pensons au compte rigoureux que Nous aurons à rendre un jour au divin Juge ; et conscient de remplir un devoir sacré de Notre charge Pastorale, Nous revendiquons, en union avec Nos devanciers, les droits et la dignité du Siège apostolique.

L'Italie n'aura d'ailleurs jamais rien à redouter de la part du Saint-Siège ; demain, comme aujourd'hui, le Pontife de Rome, quel que soit son nom, se pénétrera de cette parole du Prophète : « Je nourris à votre égard des projets de paix et non de malheur » (1). Et, quand Nous parlons de paix, c'est une paix véritable que Nous visons, inséparable donc de la Justice : ce qui Nous permet d'ajouter avec le Psalmiste : « La justice et la paix s'embrassent. » (2) Daigne le Dieu tout-puissant et miséricordieux faire bientôt le jour heureux, fécond en bénédictions, où le rétablissement de la Royauté du Christ Nous donnera la pacification de l'Italie et du monde ! Puissent tous les hommes de bonne volonté prêter leur généreux concours à la réalisation de cette espérance !

Afin de hâter le jour où ces bienfaits si ardemment désirés de la paix seront accordés à l'humanité, Nous prions instamment tous les fidèles d'unir leurs instantes supplications aux Nôtres : Nous les y invitons plus particulièrement à cette époque de la Noël, où les anges saluent l'entrée en ce monde du « Roi pacifique » et chantent en chœur : « Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre aux hommes qui sont l'objet de ses complaisances ! » (3)

Frères Vénérés, en gage de cette paix, Nous Nous plaisons à accorder Notre bénédiction apostolique, avec Nos vœux les meilleurs, à chacun des membres de votre clergé et de votre troupeau fidèle, à votre patrie, à vos familles chrétiennes ; Nous souhaitons qu'elle apporte la prospérité aux vivants, et aux défunts le repos éternel et la béatitude ; de tout cœur, comme gage de Notre bienveillance, Nous vous l'accordons, cette bénédiction à Vous, à votre clergé, et à tout vos fidèles.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 23 décembre 1922, en la première année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

(1) Jer. XXIX, 11.

(2) Ps. LXXXIV, 11.

(3) Luc. II, 14.



Lettre Pastorale du Carême de 1923

DÉSIRÉ JOSEPH MERCIER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,
DU TITRE DE SAINT PIERRE-ÈS-LIENS,
PAR LA GRÂCE DE DIEU, ET DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE,
ARCHEVÊQUE DE MALINES, PRIMATE DE BELGIQUE.

Au clergé et aux fidèles de notre Diocèse

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

La Papauté et le sens social chrétien

dans l'Encyclique "Ubi Arcano Dei,"

SOMMAIRE : INTRODUCTION : La Papauté, centre d'unité et de charité. — L'Encyclique *Ubi Arcano Dei*. — PREMIÈRE PARTIE : La racine du mal dont souffre la société est l'individualisme révolutionnaire : retour au sens *social* et au respect de l'autorité. — SECONDE PARTIE : La justice ne suffit pas à l'ordre social, il y faut joindre la charité : retour au sens social *chrétien* : Justice et charité. — CONCLUSION : Organisation de l'action catholique, auxiliaire de l'apostolat.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

LA PAPAUTÉ CENTRE D'UNITÉ ET DE CHARITÉ

La grande voix de la papauté traverse le monde.

Notre Saint Père le Pape Pie XI nous a tracé son programme ; à l'heure qu'il est, tous les évêques de la catholicité l'ont lu et médité ; leur clergé et leurs fidèles se sont déjà mis à genoux pour le recevoir en esprit de soumission et d'action de grâces. Pour nous, en effet, tout rayon de vérité est un bienfait ; obéir nous est une sécurité : tant nous sommes persuadés que tout ce qui émane de Dieu et de son Christ, par l'organe de Notre Mère la Sainte Église, est pour nous une aide et un facteur de progrès.

Oui, mes Frères, ouvrez les yeux et regardez : tout, autour de nous, s'agite et branle. Voilà bientôt quatre ans qu'un traité de paix a été signé ; la paix elle-même, nous l'attendons. Les congrès, les conférences se multiplient, mais en vain. Des flots de sang ont coulé en Orient. L'immense empire des Tsars est en proie au brigandage. Notre victoire ne s'affirme que par la force. Les finances des peuples sont obérées. La presse de tous les jours est dans une agitation fébrile. » Vraiment, ne semblent-elles pas écrites pour nous, dit le Pape, ces paroles des anciens Prophètes : Nous attendions la paix, et nous ne connaissons que les déceptions. Nous croyions toucher à la guérison, et l'épouvante continue (1). Au lieu de la libération, c'est toujours la terreur (2). Au lieu de la lumière, les ténèbres ; on nous avait promis la justice : eh non, il n'y a pas de justice ; le salut, il est loin de nous » (3).

Seule la parole pontificale descend, lumineuse et serène, des hauteurs du Vatican ; dans les cinq parties du monde, trois cent millions de catholiques l'accueillent avec foi et avec amour ; soulevés au dessus des conflits terrestres, ils se rapprochent de Dieu et, suivant l'énergique expression de l'Évangile, ils « possèdent leurs âmes ».

Quel contraste, entre la cité de Dieu et la cité terrestre !

(1) Jer. VIII, 15.

(2) Jer. XIV, 19.

(3) Jer. LIX, 9, 11.

Le Christ avait dit que l'unité serait une des marques visibles de son Église : la voilà sur le vif, cette unité ! Les protestants se désagrègent, les orthodoxes s'affaiblissent ; les tentatives d'internationales sont en faillite ; seule l'Église du Christ est debout, elle vit, parle, édifie, dresse le programme de la restauration sociale et chrétienne de l'humanité.

L'encyclique où ce programme est exposé, débute par les mots : *Ubi Arcano Dei*, etc... ce qui veut dire : « A peine étions-nous, de par un dessein mystérieux et descendant de la divine Providence, élevés, sans aucun mérite de notre part, à ce siège de Pierre, chaire de vérité et de charité, que nous conçûmes l'intention d'adresser au plus tôt aux évêques, nos Frères, et à tous nos fils spécialement confiés à la sollicitude de chacun d'eux, un message de paternelle affection ».

Le jour où le Pape dictait ces lignes — c'était le 23 décembre dernier, vigile de la Noël — les anges annonçaient au monde le Mystère de la sublime glorification de Dieu par l'Incarnation du Verbe et le don de la Paix fait aux âmes par notre divin Sauveur : « *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* » Ce même jour, le Pape condensait son œuvre de vérité et de charité en cette devise : « Vous cherchez la paix ? Le Christ vous la donnera par sa Royauté d'amour ». « *De pace Christi in Regno Christi quaerenda.* »

A deux mille ans de distance, les messagers célestes et le 261^e successeur de Pierre, premier Vicaire du Christ, tiennent exactement le même langage : « Gloire à Dieu, paix au monde par la charité du Christ. »

Vous admirez l'unité de l'Église dans sa catholicité : admirez aussi sa continuité dans ses traditions de religion et d'amour.

Le monde catholique attendait avec une avidité, parfois impatiente, la parole de son Chef, aux heures troubles que nous vivons. En certains milieux romains, où les habitudes prudentes d'investigation personnelle, de pénétrante analyse du nouveau Pontife et son cœur magnanime étaient bien connus, il se disait, paraît-il, sous le manteau, que la méthode d'apostolat du Pape glorieusement régnant tiendrait en une enfilade de ces trois verbes : *Videre - Prævidere - Providere - Voir - Prévoir - Pourvoir.*

Le Pape, en effet, avec le calme de l'observation scientifique, a considéré de tout près notre état social ; il a diagnostiqué la nature du mal dont nous souffrons, en scrutant les causes, afin d'en prévoir les effets ; puis, avec toute la charité de son grand cœur, il nous a indiqué et prescrit les remèdes.

Impossible, mes bien chers Frères, d'épuiser en une Lettre Pastorale, la richesse de doctrines et d'applications que renferme ce magistral document. Je me ferai un honneur et un devoir de vous en adresser bientôt le texte. Vous le lirez et le méditez, comme j'ai essayé de le lire et de m'en pénétrer. La parole est lumineuse ; les démonstrations, d'une ordonnance parfaite ; les conclusions, d'une logique décisive. Le geste est, tour à tour, calme, ferme, comme celui du chirurgien qui enfonce le bistouri dans les plaies du corps social ; mouvementé, prenant, lorsque le médecin éveille chez son patient la volonté de guérir et de vivre.

Contraint de nous limiter, nous nous attacherons à ce qui nous paraît être l'objectif principal de l'Encyclique, le souffle qui l'inspire, à savoir, le retour au sens social et chrétien de l'Évangile.

La pratique de cette morale sociale chrétienne nous rendra la paix

I

RÉTOUR AU SENS SOCIAL ET AU RESPECT DE L'AUTORITÉ

La parole du Souverain Pontife va droit à la racine du mal. Historiquement et logiquement, le principe de cet état général de bouleversement et de trouble, dont le monde entier souffre, gît dans la conception individualiste, particulariste, orgueilleuse que tant d'hommes se font de la vie.

Le premier révolté contre l'ordre social chrétien, le moine Luther, substitua à la direction autorisée, extérieure des consciences par le Pontife suprême de Rome, l'autonomie d'un chacun ; l'unique règle de la croyance et de la morale est, en effet, pour les adeptes du Luthéranisme, le texte mort de la Bible interprété par chaque individu au gré de sa conscience personnelle.

L'autorité pontificale battue en brèche, il était inévitable que celle de l'épiscopat le fût bientôt après, en sorte que, pour les uns, l'autorité

religieuse abdiquât au profit de l'autorité civile, pour les autres, au profit de la libre pensée.

Dans le domaine politique, presque toutes les nations du globe deviennent, sous l'influence équivoque des « principes » de la Révolution française, tributaires de ce sinistre rêveur que fut Jean Jacques Rousseau. La société est une nuisance, dit-il ; l'homme laissé à lui-même, serait bon, naturellement vertueux ; c'est la société qui le déforme. Écartons donc cet enveloppement de l'individu par une organisation sociale qui lui serait supérieure et prétendrait le dominer. L'homme est son maître. Il n'y a d'autorité que celle qu'il plaît aux individus de s'octroyer, au mieux de leurs intérêts, et dans la mesure d'étendue et de temps où il leur plaît de lui faire confiance. De là cette succession ininterrompue de gouvernements qui s'élèvent et tombent, dans toutes les assemblées parlementaires, comme des châteaux de cartes ; de là cette persuasion, que les hommes qui vivent en société ont le pouvoir et le droit de se gouverner eux-mêmes, que leurs chefs sont les interprètes de leurs volontés, bref, que l'autorité est en bas, et l'obligation d'obéir en haut.

Le Bolchévisme a poussé à la limite extrême cette idée de la vie en société. Il a arraché les enfants à leurs parents et, dans les écoles publiques, il a reconnu aux garçonnets et aux fillettes de dix ans, le droit de contrôler l'éducation et le gouvernement des maîtres d'école et des parents. Il n'y a pas d'autorité pour un Bolchéviste. L'anarchie complète est la règle. Tout ce qui y porte atteinte est une injustice. Arrivé à ce degré, l'individualisme touche au ridicule : il peut s'étendre en largeur, il ne semble pas qu'il puisse se développer en intensité : il est à l'extrême bout de ses conséquences.

Vous y reconnaissez, mes Frères, le blasphème de Lucifer en révolte, « *Non serviam* », « non, je n'obéirai pas. »

Saint Thomas d'Aquin fait observer que l'orgueil est l'essence même du désordre moral et que, par suite, la gravité de tous les péchés se mesure sur la part d'orgueil qui les inspire.

La vérité est que l'homme est un être créé ; il ne s'appartient pas, il appartient à Celui qui l'a mis au monde et lui a assigné sa destinée. L'enfant qui naît à la vie, appartient à Dieu, Auteur premier de son existence ; il appartient à ses parents, les auteurs immédiats de ses jours. Ces auteurs, l'un incréé, suprême, les autres intermédiaires d'une vie d'homme, ont autorité sur celui qui la reçoit. Et quand plusieurs familles s'établiront côte à côte, et revendiqueront chacune une place au soleil, il faudra qu'une volonté supérieure intervienne, afin que chaque famille puisse réaliser dans l'ordre sa destinée propre, et qu'au sein de sa famille chacun des membres trouve l'aide voulue pour accomplir sa destinée essentielle, personnelle.

Il n'est donc pas vrai, qu'à l'origine d'un peuple il y ait des individus juxtaposés, indépendants de toute autorité. L'individu isolé est une abstraction ; la réalité nous fait voir un enfant rattaché à ses parents, un berceau dans un foyer, une famille. Et pour peu que les familles se multiplient, la réalité est une coordination de familles aspirant toutes, d'un même élan naturel, à la constitution d'une organisation sociale plus large, plus forte, supérieure aux familles et aux individus, condition *sine qua non* de la stabilité de toute vie familiale et de la réalisation de la destinée personnelle de ceux qui y participent.

A l'anarchie s'oppose donc l'autorité : celle du père de famille, celle du Gouvernement civil, politique ; l'autorité crée le droit d'imposer une volonté supérieure à des volontés soumises ; elle commande, les sujets obéissent ; et, Dieu, l'Auteur premier de tout ce qui est, de tout ce qui vit, est le premier à commander, le premier en possession d'une volonté souveraine devant laquelle le devoir essentiel de toute créature est de s'incliner avec respect, avec gratitude, avec amour.

Car l'autorité n'est pas l'ennemie de la liberté de l'individu : elle en est la sauvegarde, la protectrice.

Dieu est amour : Il n'entre en contact avec la créature que pour la combler de ses bienfaits ; Il n'établit les parents au berceau des enfants, les chefs auprès de leurs subordonnés, que pour leur dicter des intentions de protection, de bienfaisance, de dévouement. Gouverner, à tous les degrés, c'est servir. Et voilà pourquoi l'autorité qui est la première dans le monde, l'autorité du Souverain Pontife a choisi librement pour sa devise : « Je suis le serviteur des serviteurs de Dieu ». Tous, enfants et parents, citoyens et représentants des pouvoirs publics, nous appartenons essentiellement à Dieu et Lui devons obéissance, ce qui veut dire que tous, essentiellement, nous sommes les serviteurs de Dieu. Or, le Pape a la mission de nous conduire à Dieu et de nous tenir à son service. A cet effet, il se fait lui-même notre humble serviteur : Il est « le serviteur des serviteurs de Dieu ».

Avez-vous compris, alors, mes Frères, pourquoi le Pape Pie XI, dont

le cœur est débordant d'amour pour Dieu et pour nous, se penche sur ce grand malade qu'est le corps social et nous dit, à tous et à chacun : Reprenez conscience de vos origines ; ne vous tenez pas à l'écart, dans un orgueil aussi funeste qu'insensé ; rouvrez les yeux au spectacle de la réalité ; regardez-vous enfants d'une même famille protégée par l'autorité d'un chef et le cœur aimant d'une mère ; concitoyens d'une même patrie, tutrice et promotrice de tous vos intérêts temporels ; associés à un même concert des nations dont la prospérité et l'honneur commandent l'aide mutuelle ; membres, enfin, de droit, si pas tous de fait, d'une même société chrétienne, l'Église catholique, dont je suis le Chef visible, c'est-à-dire le serviteur universel : ayez le sens social, et que ce sens social s'alimente à la vie chrétienne.

II

RETOUR AU SENS SOCIAL CHRÉTIEN : JUSTICE ET CHARITÉ

Et que faut-il, mes bien chers Frères, pour que le christianisme pénètre le sens social des consciences, des familles et des peuples ?

Laisse à lui-même, le sens social court grand risque de ne s'appuyer que sur la justice ; et le sens de la justice, à son tour, court grand risque de se limiter à des intérêts particularistes.

Le socialisme naquit d'une poussée outrancière de justice,

Des multitudes ouvrières usaient leurs forces à un travail insuffisamment rémunérateur pour permettre à ceux qui s'y livraient d'en vivre normalement, d'élever dignement leur famille, de collaborer de bon cœur au bien économique de la patrie à laquelle ils appartenaient. Le sort des masses ouvrières est misérable, proclamait Léon XIII, et il est immérité.

Une réaction s'imposait. Le socialisme la mena dans un esprit d'exclusivisme et de violence. Il dut la meilleure part de son succès, de la fascination passagère qu'il exerça sur les foules, comme aussi des résistances qu'il provoqua, au fait qu'il s'identifiait à la classe ouvrière et que le parti socialiste se donnait partout comme l'interprète et l'avocat du parti ouvrier. Si tant de travailleurs chrétiens, en Allemagne, en France, en Italie, en Belgique se firent les soutiens de doctrines dont, à l'origine, ils réprouvaient au fond de leur conscience la tendance aréligieuse ou anti-religieuse, c'est que ces doctrines leur étaient présentées comme le redressement efficace d'une énorme injustice sociale.

Léon XIII qui, à l'élévation morale de la pensée, à une commémoration immense pour la détresse des multitudes ouvrières, unissait un sens profond des réalités, proposa de rétablir, sous des modalités nouvelles, les corporations chrétiennes du Moyen Âge, dans lesquelles patrons et ouvriers se rencontraient pour discuter leurs préoccupations économiques respectives, sans doute, mais aussi et surtout pour les considérer en rapport avec une même organisation professionnelle.

Cette directive si sage, où le souci de la justice s'alliait à celui de la fraternité, ne fut malheureusement pas écoutée. Ni les théoriciens du libéralisme économique, ni les conducteurs de la résistance ouvrière ne consentirent à un effort loyal de rapprochement et d'entente.

Momentanément, le courant révolutionnaire fut plus fort que la bonne volonté du Souverain Pontife. Dans la plupart des cas, le syndicalisme devint un instrument d'opposition plutôt que d'union ; syndicats patronaux s'affrontèrent au lieu de se concerter, en sorte que deux fractions sociales naturellement destinées à collaborer à une profession commune en sont venues graduellement à se constituer en classes antagonistes, plus soucieuses, trop souvent, d'envenimer et de généraliser la lutte entre salariés et capitalistes, que de faire prospérer la profession au profit de l'ordre et de la paix.

« Ces luttes des classes sont désastreuses, dit le Pape Pie XI, elles mettent en péril la stabilité de la société. »

« Ne méconnaissez pas les enseignements et les volontés de mes Prédécesseurs Léon XIII, Pie X, Benoît XV, dit-il encore, comme s'il étaient périmés ; ce serait tomber dans une sorte de modernisme moral, juridique et social, que nous réprouvons avec énergie, autant que nous réprouvons le modernisme dogmatique, celui qui rêvait d'un christianisme sans dogmes. »

Léon XIII voyait clair. Seule la réorganisation corporative neutraliserait l'antagonisme des classes. Elle doit redevenir, plus que jamais, l'idéal et la pensée directrice de l'action sociale catholique.

L'idée, d'ailleurs, est en marche. L'avenir est à elle.

Partout, déjà, sous la pression des événements, des groupements

professionnels ouvriers et des groupements professionnels patronaux se rencontrent occasionnellement pour traiter les questions de salaire, de durée de travail et d'autres qui intéressent la profession. Les grandes industries du pays ont leurs commissions nationales officiellement instituées, où délégués des patrons et délégués des ouvriers élaborent des conventions, préparent une charte du travail.

Il s'agit désormais de stabiliser ces rencontres occasionnelles ; il faut établir entre patrons et ouvriers d'une même profession des contacts directs et permanents ; opérer une liaison organique entre le capital et le travail qui collaborent à la même industrie. Il faut que, sous une forme ou sous une autre, cette liaison soit réelle, de tous les instants, réglée d'avance, et non plus improvisée aux jours de combat, au fort des conflits, quand les passions sont surexcitées et que les esprits, bornés par la vue d'intérêts exclusifs, sont incapables de s'élever à la considération de l'intérêt de la profession et à celle de l'intérêt général.

Sans doute, il se présente, au sein de l'industrie, des situations violentes qu'il faut momentanément subir, mais il y aurait erreur et péril de mort pour l'intérêt général à les tenir pour normales.

Il n'y a pas, dans le plan providentiel, de classes destinées à s'opposer et à se combattre, pas plus qu'il n'y a, en droit, de partis politiques chargés de se faire mutuellement la guerre.

Toute organisation de parti tire son origine d'une conception étroite, restrictive, de l'intérêt général. La partialité est, par définition, la considération d'un intérêt à l'exclusion d'un autre intérêt avec lequel il devrait, en justice, s'harmoniser.

Le Pape nous demande donc un premier correctif à la conception révolutionnaire de l'état social ; il ordonne l'opposition aux luttes de classes, au déclirement créé par les partis politiques ; le retour à un respect plus complet de la justice sociale où le capital et le travail se concertent et s'harmonisent, où les factions politiques se soumettent à ce que réclame l'intérêt de tous, la chose publique.

Est-ce tout ? Aurions-nous la paix, la paix générale, celle qui s'étendrait aux personnes, aux familles, aux nations, aux relations internationales ; celle qui descendrait de la surface des intérêts extérieurs dans la profondeur des consciences ; aurions-nous véritablement cette paix, si tous les citoyens pouvaient, comme par miracle, se déclarer soudain les partisans résolus d'une justice sociale intégrale ?

Non, mes Frères, nous n'aurions pas encore la paix.

D'abord, la justice elle-même ne s'établit, à demeure, dans une âme qu'à la condition d'y être soutenue et alimentée par la charité.

Puis, il y a des obligations de charité qui, pour ne point relever de la justice, n'en sont pas moins nécessaires au bon ordre public, à la paix.

Les obligations de justice répondent à un droit strict d'une personne déterminée, sont exigibles par le recours aux lois, aux tribunaux, par le recours même à la force. Or, la justice humaine ne peut se prononcer que sur des faits constatés ou solidement présumés ; le for intérieur lui échappe. Dès lors, une société où ne régnerait que la justice laisserait fatalement se développer dans les âmes tous les ferments mauvais d'intentions perverses, de convoitises malsaines, d'envie, de jalousie, d'hypocrisie, qui feraient sauter bientôt les barrières fragiles du droit, des lois, des sanctions humaines.

Seule la charité embrasse dans son ampleur tous les actes humains, les plus secrets comme les plus retentissants, aucun excepté ; seule elle atteint l'acte libre dans sa racine, dans son évolution interne ou extérieure, dans son accomplissement, dans chacune de ses conséquences prévisibles et prévues.

La justice n'impose que des obligations recouvrables par une procédure humaine ; la charité a des prescriptions dont le contrôle ne relève que de la conscience et de la Justice souveraine de Dieu.

Ci-dessus, prêtant l'oreille aux Papes Pie XI et Léon XIII, nous disions que, pour combattre l'antagonisme des classes, il est nécessaire d'établir, entre les organisations patronales et les organisations ouvrières de chaque industrie, des rapports permanents, réglés qui assurent la convergence pacifique de tous les efforts mis au service d'une même œuvre productive.

Seule, la justice n'opérerait pas, ne maintiendrait pas cette convergence.

Des hommes qui se rencontrent, pour la première fois, au lendemain d'une lutte qui les a meurtris les uns et les autres, souscriront, peut-être, des arrangements provisoires, que leur arrachera la nécessité du moment ; ils signeront, je le veux, un compromis entre deux accès de haine ; mais n'espérez pas d'eux une paix sincère, véritable.

Une charte durable du travail doit reposer sur l'affection mutuelle des patrons et des ouvriers ; pour s'affectionner, il faut se connaître, s'estimer, s'habituer à des égards réciproques.

L'atmosphère où patrons et ouvriers feront leur éducation intime commune, c'est la corporation.

L'organe à créer pour les unir fraternellement dans leur collaboration professionnelle, c'est la corporation chrétienne.

La pensée sociale de Léon XIII reste d'une saisissante actualité. Une fois de plus s'avère la grandeur morale de l'Évangile, qui est charité.

Toutes mes lois se condensent en une seule, dit le Christ. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de toute ton âme, de tout ton esprit, de toutes tes forces, et tu aimeras ton prochain comme toi-même par amour pour ton Dieu.

Ce commandement est le seul nécessaire ; à lui seul il suffit : « Voulez-vous accomplir toute la loi, dit saint Paul, aimez : » *« Plenitudo ergo legis est dilectio »* (1).

L'origine de toutes les perturbations morales dont nous souffrons et que l'Encyclique pontificale décrit avec une incomparable finesse d'analyse, c'est l'égoïsme de l'individu qui se replie sur soi avec une complaisance d'orgueil ou de volupté ; le contre-poison de l'égoïsme c'est la charité, par laquelle l'homme dépasse ses intérêts propres et exclusifs, tourne son premier regard vers le Bien absolu, Dieu, qu'il veut en tout et toujours adorer, aimer, servir ; et ne voit, alors, dans la société qui l'entoure que des créatures en possession de la même destinée que la sienne.

Lorsque le catéchumène se présente au seuil de l'Église catholique, elle lui demande : « Qu'attends-tu de l'Église de Dieu ? » Il répond : « La Foi ».

« Que te procurera la Foi ? »

« La vie éternelle. »

Et l'Église de reprendre : « Si donc, tu veux avoir part à la vie, observe les commandements. Tu aimeras toujours ton Dieu avec la plénitude de ton âme, de ton cœur et de ton esprit et tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Lorsque vos parrain et marraine vous ont présenté aux fonts baptismaux, c'est le langage que l'Église a tenu à votre intention, et leur a enjoint de vous redire à l'âge où vous seriez en mesure de l'entendre,

Notre Saint Père le Pape nous le redit à tous aujourd'hui.

Son ambition est de rendre la paix au monde.

Oui, répond le monde, nous aussi nous voulons la lui rendre ; nous la lui rendrons, disent les uns, moyennant les délibérations patientes de nos assemblées politiques et les conseils de nos diplomates ; nous la lui rendrons, disent les autres, en unissant les masses ouvrières dans une même internationale qui supprimera la guerre, les armées et fera régner sous la domination socialiste la fraternité universelle.

Vaines chimères, mes Frères bien-aimés ; la politique et la diplomatie ont banni de leurs conseils le facteur par excellence de la paix, l'autorité morale du Vicaire du Christ, Sauveur du monde ; le socialisme, sous prétexte de fraternité entre les peuples, organiserait la guerre universelle entre les classes sociales, et, en soustrayant le droit à la protection de la force armée, livrerait le plus faible à la convoitise et à la domination du plus fort.

La paix n'est possible que dans le respect de la justice ; mais la justice elle-même n'en est ni la source ni la garantie suffisante. « La justice, dit le Pape, dispose à la paix, parce qu'elle maintient l'ordre public et que la paix ne trouve que dans la tranquillité de l'ordre le sol où elle s'épanouit ; mais elle-même est le fruit direct de la charité. »

Et le Pape cite à ce propos l'enseignement de saint Thomas d'Aquin : « La justice est un facteur de paix, indirectement, en ce sens qu'elle écarte les obstacles à la paix ; mais le principe effectif direct de la paix, c'est la charité. Qui dit paix, en effet, dit union de tendances, accord de volontés. Que deux volontés d'hommes s'accordent, concordent, ils vivent en paix. Que tous les désirs d'un même individu soient satisfaits, il est en paix. Or, seule la charité apaise tous les désirs de l'homme en leur donnant le Bien souverain pour unique objet sur terre. Seule elle établit la concorde entre les hommes, en les amenant à aimer leur prochain comme eux-mêmes. La charité est donc la vraie, l'unique pacificatrice des consciences ; des familles, des peuples, de l'humanité. »

La grande devise du Pape Pie XI est réalisée : Je vous apporte la

(1) Rom. XIII, 10.

paix. Elle gît dans la réconciliation du monde avec le Christ, elle gît dans la pratique du commandement nouveau du Christ, la charité. Laissez le Christ régner en vos âmes par la charité et vous goûterez sa paix : la paix du Christ par la Royauté d'amour du Christ. « *Pax Christi in regno Christi* » (1).

CONCLUSION

L'ACTION CATHOLIQUE, AUXILIAIRE DE L'APOSTOLAT

Ne soyez donc pas des isolés.

Il ne suffit pas de vous préoccuper de votre salut personnel : vous devez aussi à autrui.

On vous a, peut-être, trop souvent prêché que vous êtes au monde pour sauver votre âme et pour mériter, par une conduite personnelle irréprochable, le bonheur du paradis.

Cela n'est pas vrai. Vous êtes au monde, pour rendre gloire à votre Créateur ; pour collaborer à l'extension et à l'intensification de sa Royauté sur les âmes ; pour accomplir, en toutes choses, en imitant d'aussi près que possible la perfection des élus, la très sainte volonté de votre Père céleste.

Vos intérêts à vous, temporels ou même spirituels, la rémission de vos péchés, votre préservation sont chose secondaire.

Voilà la loi morale que le *Pater* résume. Et le *Pater*, — la Liturgie de la Messe vous le rappelle chaque fois que vous y prenez part — est d'origine divine. C'est notre divin Sauveur lui-même qui nous a dicté l'ordre dans lequel nous devons faire monter vers Lui nos prières : sa gloire d'abord, son Règne, sa volonté, ici et dans l'éternité. Puis, notre salut, notre félicité dans notre union à Dieu.

Respectez cet ordre, pensez à Dieu : Dieu pensera à vous, vous enveloppera de son amour, vous sauvera.

Ne soyez pas, disais-je, des isolés : il y aurait de l'égoïsme à vous prendre pour tels. De par votre baptême, vous appartenez à une famille dont les intérêts sont vos intérêts ; ou mieux, vous appartenez à un organisme spirituel vivant, dont le Christ est la tête et dont vous formez, avec tous les baptisés, enfants fidèles de la sainte Église catholique, les membres vivants. Les membres ne demeurent en vie que sous l'influence directrice et vivificatrice de la tête ; le Christ n'a pas voulu garder pour Lui le monopole de la gloire et de la félicité, encore qu'Il les ait seul mérités : Il a daigné nous les faire partager, comme la tête fait partager à tous les éléments organisés du corps humain les bienfaits de son impulsion et de sa direction.

C'est sur l'Église donc, sur le Christ dans sa Personne divine et dans son Corps mystique, que doivent porter vos premières ambitions. S'il n'en est ainsi, vous êtes catholique de nom, vous êtes individualiste d'esprit. Et cet égoïsme spirituel, pour être moins bas et moins coupable que celui de l'orgueilleux, du voluptueux, de l'avare, n'en est pas moins de l'égoïsme.

Aussi Notre Saint Père le Pape Pie XI sonne le réveil et affirme bien haut son programme : Évêques, dit-il, en reprenant, pour les développer et les préciser, les instructions de ses augustes Prédécesseurs Pie X et Benoît XV ; évêques, pasteurs de troupeau, organisez dans vos diocèses et dans vos paroisses, l'action catholique : « Les institutions et les œuvres que ce nom embrasse, me sont particulièrement chères ».

L'action catholique est la participation de tous, même des laïcs, à l'exercice de l'apostolat qui, de droit divin, appartient à l'évêque.

L'évêque s'adjoint ses prêtres, premiers collaborateurs de son choix, et leur confie, sous sa dépendance et son contrôle, la conduite des paroisses et des grandes œuvres du diocèse.

Le Pape lui demande d'élargir de plus en plus cette collaboration. Tous sont invités à prêter à l'évêque leur concours : prêtres, religieux, personnes du monde, sans distinction de sexe, d'âge, de condition sociale.

Il n'est pas d'ajouter une œuvre particulière nouvelle à celles qui sont déjà florissantes ; moins encore, de se substituer aux œuvres qui vivent et prospèrent ; il s'agit de donner à ces œuvres et aux personnes qui s'y dévouent l'estampille authentique de l'Église, en les animant de l'âme de l'évêque, en les faisant remonter, par le ministère épiscopal, au Christ et à Dieu.

Il n'est personne qui ne puisse et, par conséquent, ne doive prendre

sa part dans cet élan d'apostolat ; car il n'est personne qui ne puisse et ne doive prier, travailler, souffrir ; personne, en vérité, qui ne prie, ne travaille, ne souffre ; personne qui ne soit appelé à monter plus haut, à s'unir plus étroitement à Dieu, à se sanctifier davantage.

Des organisations extérieures existent dans le diocèse, pour aider à cette généralisation de l'apostolat et à sa large conception ; d'autres pourront s'y faire jour. Mais le petit enfant de dix ans, guidé par sa mère ; l'adolescent, l'ouvrier, l'ouvrière de l'usine, de l'atelier ; l'homme de métier, l'intellectuel, le religieux dans sa cellule ou la Sœur de Charité au chevet des malades : chacun, chacune, a en son pouvoir de renoncer à la destination particulière de ses œuvres et à les mettre, dans sa conscience et devant Dieu, à la disposition des grands intérêts de l'Église.

La seule chose que le Pape vous demande, mais elle est essentielle, c'est que, par un acte de foi catholique et de piété filiale, vous rattachiez vos personnes et vos œuvres à l'Église, à la hiérarchie ecclésiastique, à votre Evêque, et par lui, à l'évêque des évêques, notre Souverain Pontife, Vicaire, sans autre intermédiaire, de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Vous connaissez et appréciez ce qui, parmi les vôtres, s'appelle « l'esprit de famille » ; dans une association, « l'esprit de corps » ; c'est cet esprit, ce « sens ecclésiastique », que l'on vous demande.

La Liturgie vous y habituera. La Messe paroissiale de votre curé ; mieux encore, la Messe Pontificale de l'Évêque, et, par excellence, la Messe du Souverain Pontife est la traduction vivante de l'action catholique : c'est toute l'Église qui, unie au Christ, s'offre et est offerte à Dieu par le Sacerdoce, et sur laquelle redescendent, en manne céleste, les bénédictions et les grâces de l'Éternel.

Déjà Pie X avait dit : Il vaudrait mieux qu'une œuvre n'existât pas, que de la laisser subsister et se maintenir, en dehors de l'orbite de l'autorité épiscopale.

Et Pie XI, avec une netteté et une précision insurpassables, parle en ces termes à l'épiscopat : « Evêques, mes Frères vénérés, notre désir est que vous transmettiez de notre part ce message à vos prêtres : » Nous voulons qu'ils sachent que leur union avec Nous sera d'autant plus étroite et, en retour, notre affection paternelle pour eux d'autant plus intime, qu'ils s'attacheront avec plus de spontanéité et d'amour à leurs évêques, comme à la personne même du Christ, et réaliseront ainsi, sous leur conduite et leur autorité, leur programme de vie sainte et de l'entière obéissance. »

Puis, à l'intention des personnes du monde, il ajoute : « Et après des fidèles Nous vous prions d'insister sur ce point, que le meilleur moyen pour eux de mériter cet éloge de l'apôtre saint Pierre : « Vous formez une famille d'élite, le sacerdoce d'un royaume spirituel, une race de consacrés un peuple de préférés. » (1) c'est de s'employer, en particulier et en public, sous votre autorité et la conduite du clergé, à faire de mieux en mieux connaître et aimer Notre Seigneur Jésus-Christ. De cette façon, en effet, dans l'union la plus étroite avec Nous et avec le Christ, ils contribueront, par leur activité et par leur zèle, à propager, à restaurer le Règne du Christ et apporteront ainsi l'aide la plus efficace à la pacification générale de la société. »

Finissons, mes bien chers Frères, sur cette exhortation de Notre Saint Père à tous : Aimons l'Église, comme l'enfant aime sa mère. Sacrifions-lui nos personnes, nos œuvres, nos larmes. Elle est le prolongement du Christ. En l'aimant, nous aimons le Christ, nous nous aimons les uns les autres dans le Christ. Et le Christ nous aime, et répand en nous son Esprit-Saint, avec la charité divine, lien de toute perfection. Et la charité qui procède du Saint-Esprit donne la joie, et la joie donne la paix, suivant la parole de saint Paul aux Galates : « *Charitas, gaudium et pax fructus Spiritus Sancti* » (2).

Ainsi se réalise la devise de notre Pape bien-aimé : « *Pax Christi in regno Christi* ». La paix du Christ par la royauté d'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

D. J. CARD. MERCIER, *Arch. de Malines.*

(1) I Petri, II, 9.

(2) Gal. V, 22.



dans leurs âmes, au moment de la tentation et avant la démarche décisive, est si peu vécu qu'elles paraissent avoir dès l'abord décidé d'aller jusqu'au bout. Elles reviennent d'ailleurs au devoir avec le même geste d'automates, comme ces petits personnages des vieilles horloges qui, leur pirouette faite, rentrent dans leur niche.

Et ce quelque chose d'artificiel, de peu senti, dans leur amour coupable comme dans leur retour au devoir, devient choquant, dans le premier récit, lorsqu'on constate que, après sa confession et sa résolution énergique d'être dorénavant fidèle à son mari, l'héroïne de *Mon Ami français*, qui rédige elle-même le journal de l'aventure qu'elle déplore, plaide les circonstances atténuantes de son crime en des termes qui détruisent la valeur même de son repentir :

« J'ai méconnu, sans doute, dit-elle, la loi de Dieu, et, si l'on veut, celle de l'honneur. Mais elles sont faites pour la foule qui sans elle suivrait ses instincts de désordre et de proie. Mon cas n'est pas celui des autres. Mon excuse est dans ma sincérité, dans ma droiture et dans ce grand élan désintéressé et méconnu... » (p. 118).

Qu'on prête ce langage à une femme au plus fort de la passion et qui veut se justifier à ses propres yeux, cela est concevable, assurément. Mais qu'une femme repentante et supposée toute reprise par son devoir d'épouse et de mère juge ainsi son adultère, comme si elle n'avait pas suivi, elle, ses instincts de désordre, il y a là quelque chose de contradictoire qui blesse le bon sens.

Sans doute, il est admissible qu'en fait, une femme se fasse illusion sur la sincérité de son repentir et que le plaisir de revivre son péché, en se le racontant avec trop de complaisance dans son journal, la prédispose à une rechute. Mais cela, c'est une autre histoire, et ce n'est pas celle que le romancier a voulu raconter.

Pour résumer mon impression sur ce point, je n'ai guère confiance dans le repentir des deux pécheresses, et je conseillerais aux maris de les défendre comme ils pourront contre une nouvelle faiblesse. Malgré leur confession, elles ont des sentiments religieux trop superficiels pour donner l'assurance de leur persévérance dans le devoir. La religion est si accessoire dans leur vie qu'on cherche vainement le motif assez puissant pour opérer en elles le grand revirement et pour leur imposer le renoncement à ce que l'une d'elles continue d'appeler sa « vie », son « bonheur », et ses « délices ».

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ces deux nouvelles, ce n'est donc pas l'étude psychologique centrale, qui me paraît manquée, ce sont les milieux dans lesquels les personnages sont successivement transportés.

Il y a là d'excellents traits d'observation sur la Belgique occupée, sur le monde des réfugiés en Suisse, sur l'état d'esprit des Français résidant dans les régions qui avoisinaient le front, puis sur la mentalité des Hollandais isolés dans leur béate neutralité et incapables de comprendre l'héroïque tenacité des Belges. Ces petits tableaux sont pleins de souvenirs de la guerre ; certains personnages secondaires sont très heureusement dessinés, et toute la finesse psychologique de l'auteur semble s'être réfugiée dans ces croquis de détail. Il y a, par exemple, dans une esquisse de Bruxelles après l'armistice, les portraits forts ressemblants du petit jeune homme et de la petite jeune fille émancipés par la guerre, qui ont leurs idées personnelles sur la vie, sur les affaires et sur l'amour. Et presque tous les personnages de second plan sont plus réels et d'un dessin plus net que les caractères principaux.

Ainsi, l'intérêt du lecteur se trouve, malgré tout, soutenu d'un bout à l'autre du volume, en quoi il me paraît supérieur à *Aimée Collinet*, où la narration traînait un peu. Ici, pas de remplissage, le récit se poursuit alerte, la plume est plus ferme et le style plus serré.

Et cela explique que, malgré la sensation désagréable donnée par la vue d'ensemble de ce jardin, nous éprouvons un sensible plaisir à nous promener dans ses allées et à admirer ses parterres.

Chan. PAUL HALPLANTS.



L'Œuvre de Ch. Maurras

IV. — Ses titres à l'intérêt des catholiques (1)

Maurras « Apologiste du dehors »,

Mérites et lacunes

Précédemment, dans la *Revue catholique* (30 juin), nous abordions déjà ce sujet, indirectement, il est vrai, et comme de biais. A l'impor-

(1) Voir la *Revue Catholique* du 23 février, 2 et 16 mars 1923.

tant dossier que nous avons alors placé avec nos réflexions sous les yeux du lecteur, ajoutons de nouveaux éléments. On jugera plus loin de leur particulière actualité.

I. DOCUMENTATION.

Voici d'abord, empruntés à l'ouvrage *Le Pape, la Guerre et la Paix*, quelques textes dont la haute portée n'échappera à personne.

1. « La réflexion philosophique et religieuse du moraliste catholique met tout en bon ordre en plaçant chaque idée à son rang hiérarchique, en donnant à chaque chose un numéro » (p. 265).

2. « Qui s'éloigne de la ferme philosophie du catholicisme s'éloigne pour autant de toute ferme harmonie du juste et de l'utile, des in'érêts et du droit, de l'esprit et de l'action. On n'est pas catholique, soit : mais on n'est rien, et l'on ne pense rien que d'absurde dans les généralités directrices. Rien, rien, rien » (p. 266). Semblable texte ne pourrait être trop souligné. Et encore : « Séparé de l'hérédité et des affinités catholiques, le Latin n'apportera qu'une doctrine nulle ».

3. Le paragraphe final de l'Épilogue n'est pas moins remarquable. Dans une de ces admirables formules, à la fois larges et précises, dont il a le secret, Maurras inscrit le point le plus haut de ses aspirations, l'expression la plus pure peut-être qu'il nous ait donnée de l'Idéal ultime qui domine sa pensée : « On ne s'est pas occupé, écrit-il, d'examiner ici dans quelles conditions de réforme politique et sociale préalable, une grande philosophie, un beau mouvement religieux aurait des chances de réussir en France, d'y forcer l'atonie mentale et d'obtenir que l'Intelligence régénérée reprenne le gouvernement de l'action privée et publique. Mais il est clair que tout est sommeil et déchéance hors de cela : Sans cela, ainsi que disait Platon, tout est perdu de ce qui fait l'homme » (p. 217).

II. APPRÉCIATION.

L'œuvre de Maurras fournirait ainsi toute une « apologétique du dehors » ; il importe d'apprécier celle-ci, en marquant mérites, lacunes, dangers.

1^o Son grand mérite, c'est d'inculquer avec force et d'établir au moyen d'arguments empruntés au seul ordre naturel, donc accessibles à tous, ces quelques thèses d'une spéciale opportunité : a) l'Église a le droit strict d'être tenue pour la première et la plus noble des institutions visibles, et cela, en raison de sa multiforme bienfaisance, mais aussi et d'abord — puisque le Vrai est la source du Bien — en raison de sa ferme philosophie et de « la Vérité » naturelle qu'elle détient ; b) organisation spirituelle, il résulte de sa nature même qu'elle doit dominer l'Etat, organisme temporel, de la même sorte que l'âme domine le corps ; c) l'autonomie de l'Église doit être respectée, il incombe même à l'Etat de lui assurer les privilèges qui facilitent l'accomplissement de sa mission bienfaisante.

Certes, pareilles thèses, excellent formulaire politique puisqu'elles reconnaissent à l'Église la première place dans l'ordre des réalités visibles, restent encore au gré d'un croyant — et forcément — déficientes ; mais un incroyant, vu son ignorance, ne saurait guère les dépasser et Maurras a droit à la vive estime des catholiques pour avoir travaillé efficacement à les accréditer. Souhaitons qu'elles deviennent communes chez les hommes politiques ; les lois laïques auraient vécu !

2^o Les objections : A) Utilitarisme, pragmatisme. Contre la forme grossière de cette accusation, celle qui met en avant les soupçons de calculs personnels, Maurras s'est élevé avec indignation et dégoût. Mais on peut donner au grief une autre forme moins offensante : « Maurras, dira-t-on, estime l'Église avant tout pour les services qu'il en attend, pour son utilité humaine. S'il la favorise, c'est en raison même de cette bienfaisance, de cette utilité. Donc (?), en fait, il veut l'utiliser, l'employer en vue des avantages humains qu'elle procure. Cette conception utilitariste est injurieuse pour l'Église : elle place celle-ci au service d'intérêts temporels ».

On a déjà perçu, sans doute, par quelle filière s'insinue subrepticement le sophisme. L'Église, en poursuivant les intérêts surnaturels, entend par là même servir aussi les intérêts temporels. L'aider dans cette tâche bienfaisante, en vue du bien qui en résulte, est-ce l'asservir, en faire son instrument ? N'est-ce pas plutôt accroître sa liberté ? N'est-ce pas lui rendre un hommage, déficient sans doute, mais réel et très honorable ? N'oublions d'ailleurs pas que Maurras proclame avec force l'autonomie de l'Église.

B) « Il n'en reste pas moins, dira-t-on, que Maurras méconnaît la transcendance du catholicisme : il ne voit en elle qu'une institution humaine, il la rabaisse donc, il la ravale. Sa conception de l'Église est fautive et dangereuse. »

De nouveau, l'équivoque ou les outrances de pareilles formules

sautent aux yeux. Assurément, Maurras, puisqu'il « doute », n'est pas encore arrivé à reconnaître, c'est-à-dire à affirmer comme certain, l'essence surnaturelle, transcendante de l'Église ; mais cette transcendence, il ne la nie pas, donc il ne la méconnaît pas positivement. Il ne ravale pas l'Église. Ses vues sont incomplètes, et même déçouronnées de l'essentiel ; elles ne sont pas fausses, n'affirment pas d'erreur.

Disons plus. *Loin d'exclure les réalités surnaturelles*, Maurras, au nom même de la raison, refuse aux incroyants tout droit de les nier. Relisons ce texte récent, d'une clarté décisive. Dans la *Revue Universelle*, 15 janvier 1921, Maurras écrivait : « L'homme, l'homme pensant, consciencieux et sincère n'a pas le droit de dire des espérances célestes qu'elles n'ont pas d'objet : il sait qu'elles ne sont pas justiciables de l'expérience ni du calcul ». Quant aux catholiques, Maurras les engage vivement à vivre leur foi, et il marque expressément qu'il entend la foi au sens le plus strict : ils trouveront là, dit-il, la force des forces. (*Dilemme*, passim).

c) « Alors, urge-t-on, Maurras est bien illogique. Il reconnaît la souveraine bienfaisance de l'Église et il ne conclut pas à sa totale vérité. » Sans examiner ici si la première proposition entraîne immédiatement la seconde, disons qu'il faut, dans le cas présent, chercher plus avant la racine de l'incroyance : à l'instar des disciples de Hume et de Kant, Maurras est arrêté par une difficulté d'ordre métaphysique : son doute porte sur la valeur transcendante de la connaissance : le principe de causalité est demeuré, semble-t-il, sa principale pierre d'achoppement métaphysique.

3° *Reserves : les dangers*. — Des objections formulées, retenons du moins cette évidence : lorsqu'il s'agit de réalités religieuses, un chrétien ne peut se limiter aux conceptions d'un agnostique, si riches, si pénétrantes, si franchement sympathiques au reste que soient celles-ci : des textes nombreux de Maurras lui-même inculqueraient au besoin cette leçon. Étrange croyant, à coup sûr, celui qui en matière de foi se constituerait le disciple d'un incroyant. Néanmoins, un chrétien de foi languissante et de pratique religieuse relâchée est susceptible de s'illusionner ici, surtout s'il lit assidûment, exclusivement Maurras, et sans compléter son point de vue : la conception du catholicisme que le brillant écrivain développe en tant de pages profondes et splendides, risque en effet de donner le change à l'esprit,

d'apparaître comme suffisante, de détourner au bénéfice d'une vision « extérieure », cette vue « par le dedans », intense, vivante, profonde que tend à développer la foi réfléchie, consciente du vrai croyant.

Combien il importe donc — et combien d'ailleurs il est aisé — de faire saisir à ceux qui abordent la lecture de Maurras, la manifeste déficience du point de vue, nécessairement tout extérieur, de tout agnostique sur l'Église et le devoir qui incombe ici à un croyant, de passer plus outre, de « transcender » et de se pénétrer jusqu'aux moelles de la conception intérieure de cette vie surnaturelle qu'est essentiellement le catholicisme ! Maurras y stimule lui-même ses disciples croyants : « Plus un catholique sera rigoureusement orthodoxe, écrit-il, plus il aura droit chez nous à l'admiration et à la sympathie des incroyants ».

Pour avoir reconnu le danger dont « l'apoloétique du dehors » peut accidentellement être l'occasion, jetterons-nous la pierre à l'auteur catholique qui provisoirement concentrerait son attention et mettrait dans ses écrits l'accent sur les aspects extérieurs bienfaisants du catholicisme ? Non, certes ; ce serait du même coup atteindre les Le Play, les Bourget, tant d'autres dont l'influence salutaire est universellement reconnue. Il nous faut plutôt cette juste conclusion : l'apoloétique du dehors, si important que puisse être son rôle, surtout en certains cas, demande qu'on la restitue à sa vraie place ; place secondaire et insuffisante essentiellement.

4° *Les bons effets : conversions*. — Mais que le lecteur interprète sagement l'œuvre de Maurras, suivant la pensée de Maurras lui-même : ne semble-t-il pas qu'elle doive alors par ses tendances les plus générales développer une mentalité favorable à l'éclosion de la foi ou à l'estime plus grande de ce trésor ? Beaucoup du moins l'ont affirmé : « L'ordre naturel que Maurras préconise, écrit le P. Descoqs, est l'ordre vrai ; Dieu peut y greffer sa grâce sans obstacle ». Un fait est à cet égard impressionnant : nombre de convertis de marque professent pour Maurras une franche sympathie. Citons parmi eux : MM. Ghéon, Maritain, Massis, Lamouroux, Retté, Dupouey, Vincent, etc... Dès 1908, le R. P. Descoqs signalait plusieurs conversions dues à l'influence des doctrines du théoricien de l'ordre.

Le nombre des collaborateurs catholiques de Maurras inviterait à des remarques analogues.

(A suivre.)

V. HONNAY, S. J.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

L'Intransigeance doctrinale

Au déjeuner que la *Revue Générale* offrait samedi dernier à M. DE REYNOLD, professeur à l'Université de Berne, secrétaire de la Commission de la Coopération intellectuelle instituée au sein de la Société des Nations, et où nous eûmes le plaisir de rencontrer des collaborateurs des deux Revues, la mensuelle et l'hebdomadaire, il nous fut donné d'entendre de la bouche de l'éminent catholique suisse quelques paroles de trop haute portée pour n'y pas faire écho ici-même.

Admirablement placé à cet observatoire privilégié de la S.D.N. pour juger de la mentalité contemporaine sur laquelle la Coopération intellectuelle a ouvert une enquête mondiale, M. de Reynold nous dépeignait en quelques traits saisissants le désarroi intellectuel de l'intelligence qui sévit partout, le renversement des valeurs morales, la prédominance générale du muscle sur le cerveau, la fièvre d'aspirations chimériques et désordonnées qui travaille les peuples, la rupture de l'équilibre, le retournement du catholicisme mis à l'envers par des idéologies fantaisistes, et d'autre part, le revirement d'une jeunesse, désabusée de la politique électoraliste, réclamant à grands cris l'enrichissement de sa pensée par l'approfondissement de la doctrine et l'élevation de son âme par l'intensification de la Vie chrétienne pensée même jusqu'à l'union mystique.

Il constatait la nécessité d'une restauration de la métaphysique pour remettre l'ordre dans les idées et d'une affirmation énergique de la vérité intégrale.

Une heureuse formule retentit encore à nos oreilles et revient d'elle-

même se placer sous notre plume : « L'intransigeance doctrinale s'impose pour exercer une influence sérieuse ; il ne faut pas la séparer de la charité intellectuelle à l'égard des dissidents ».

Voilà des vues d'une surprenante justesse et qui s'accordent trop adéquatement avec le programme de cette publication où nous avons l'honneur d'écrire pour que nous nous dispensions de les relever sur l'heure.

Nous pensions, en écoutant ces fortes paroles, à ces hannetons qui vrombissent dans le tambour d'un journal de province où notre attitude fut naguère défigurée.

Il ne manque pas, en effet, de ces esprits étourdis par le bruit qu'ils pensent faire, qui s'imaginent conquérir l'influence en composant avec les erreurs régnantes, en consentant des amoindrissements ou des adaptations de la vérité qui la travestissent, des atténuations qui l'énervent, en pinçant la vieille guitare du libéralisme ou en tournant l'orgue de barbarie du modernisme social.

Allons donc ! la vérité intégrale est toujours jeune et radieuse parce qu'elle est immortelle, la face lepreuse de la vérité mélangée, je traduis librement Saint Augustin, porte tous les stigmates de la décrépitude.

S'affirmer, secret de la force. On ne s'appuie que sur ce qui résiste, on ne fait fond que sur ce qui est stable et permanent, on ne tient compte que de ce qui est cohérent et logique.

* * *

Il est bien fâcheux que les encycliques des papes aient pour beaucoup le sort de ces belles argenteries que l'on serre dans son buffet mais qu'on n'en sort que tous les vingt-cinq ans, au retour des grands jubilé de famille. A-t-on déjà oublié ce que vient de nous dire Pie XI ?

LE GLOBE

OFFICE INTERNATIONAL DE VOYAGES

3, Avenue Louise, BRUXELLES. Tél. 271.76

::: Directeur : A. DE STAERCKE :::

Passages maritimes et aériens pour toutes destinations auprès des compagnies
Billets de chemin de fer — coupons de séjour pour les hôtels à Lourdes

Demandez le programme de nos voyages en groupe saison d'été 1923

Organisation soignée de voyages de noces et particuliers — Renseignements gratuits.

Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.

SIÈGE SOCIAL : 3, Boulevard Anspach (Place de Brouckère), à BRUXELLES

CAPITAL 10.000.000 DE FRANCS

SUCCURSALES : Bruxelles, Luxembourg. — AGENCES : Stavelot, Esch s/Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher. —

BUREAUX AUXILIAIRES : Eupen, Malmédy, Trois-Ponts, Vielsalm.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

« ODEOLA »

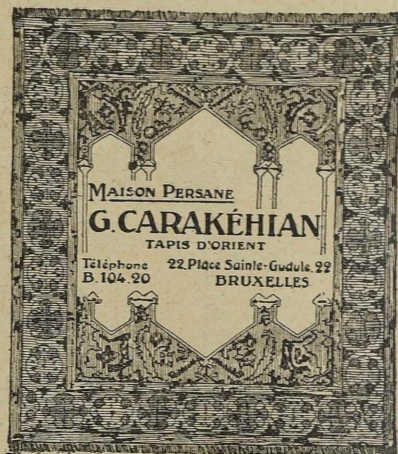
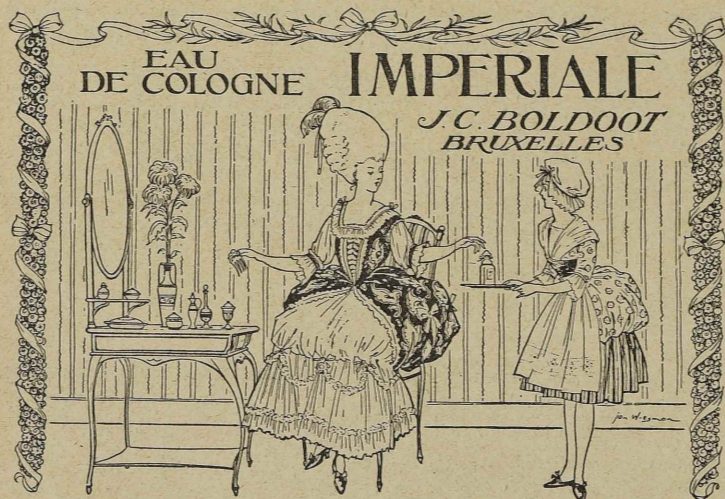


EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PÛ ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.

IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



LIVRES, JOURNAUX
—
REVUES ET PÉRIODIQUES
ANGLAIS
—
LIVRES EN LOCATION

W. H. SMITH & SON
ENGLISH BOOKSHOP
78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES
TÉL. 6283

DÉPÔT CENTRAL EN BELGIQUE DE
TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES

SERVICE D'ABONNEMENTS
A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS

INSERTION D'ANNONCES

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants
COUPE IRREPROCHABLE
PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, Tournai et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE

TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES

TÉLÉPH. 285.54

COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 4121

Orâmes de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

« Les transformations sociales ont créé pour les esprits mal prémunis de nombreux et graves dangers. L'affreuse guerre à peine terminée, les États ont été en proie à l'agitation des partis. Et un tel débordement de passions effrénées et d'opinions perverses a envahi les esprits et les cœurs, (l'atmosphère générale, dit la traduction italienne, a été si infectée) qu'on doit grandement redouter de voir jusqu'aux meilleurs des fidèles et même des prêtres, trompés par la fausse apparence du Vrai et du Bien, être victimes de la contagion des plus lamentables erreurs ».

Il ne suffit donc pas, au jugement du Saint Père, d'appartenir à la caste sacerdotale pour être immunisé contre la contamination qu'il dénonce. Il poursuit en ces termes :

« Combien sont-ils, en effet, ceux qui connaissent et professent la vraie doctrine catholique dans les questions qui touchent à l'autorité de la société civile, à l'obéissance qui lui est due, au droit de propriété, aux droits et aux devoirs des ouvriers agricoles et industriels, aux relations entre les États, entre ouvriers et patrons, aux rapports mutuels entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, aux droits du Saint-Siège et du Pontife romain, aux privilèges des Evêques ; et enfin aux droits même de Jésus-Christ, notre Rédempteur, aux droits du Dieu Créateur et Maître sur chaque homme et sur toutes les nations ?

Et ceux-mêmes qui connaissent et professent cette doctrine, se conduisent exactement dans leurs discours, leurs écrits et toute leur manière de vivre, comme si les enseignements et les ordres promulgués tant de fois par les Souverains Pontifes, surtout par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur valeur ou même étaient purement et simplement abrogés ».

Et vraiment, à lire certains ouvrages où ces questions, sont estropiées, sous prétexte de les rajouter, on se figure qu'il n'est plus de règle objective et certaine et que, suivant le mot du P. Yves de la Brière, il est désormais loisible à n'importe qui de professer n'importe quoi. L'accommodement des principes à l'opportunité de l'heure pour leur faire épouser les variations contingentes les plus tumultueuses serait devenu la seule loi raisonnable et obligatoire. Le Pape va nommer et classer cette aberration :

« C'est là une espèce nouvelle de modernisme : moral, juridique, » et social. Nous le réprouvons avec véhémence, au même titre que le modernisme dogmatique ».

Celui-ci vidait le dogme de son contenu, toujours pour le rajouter, et ne laissait subsister que l'étiquette ; celui-là vide la doctrine morale juridique et sociale de son contenu et ne laisse subsister que des formules vaines et inopérantes. L'un et l'autre escamotent le Dieu réel et ses droits.

Il faut donc abjurer le relativisme et dresser sa tente sur le terrain ferme des principes. Car, enfin, il n'y a pas que des *peut-être* en ces matières, il y a des certitudes ; il n'y a pas que des opinions, il y a des vérités naturelles, philosophiques, ratifiées par la révélation, consacrées par la tradition catholique.

Voltiger à tout vent de doctrine, à chaque souffle d'erreur, sous prétexte de marcher avec son siècle pour lequel on s'est énamouré, dans la farandole libérale ou la carnagole révolutionnaire, le tango romantique ou le schimmy moderniste : c'est être tout à fait de son temps mais c'est tout de même montrer plus de pied que de tête, plus de légèreté que de laçidité.

Nous savons où nous fixer au sein du flottement général des idées et d'où prendre notre essor au sein de toutes les perturbations.

Pie XI, du reste, nous donne son mot d'ordre avec une netteté de langage qui coupe court à toute hésitation sans rien perdre de sa paternelle condescendance : « Il faut donc rappeler ces enseignements et ces prescriptions des Papes dont nous venons de parler. Il faut ranimer l'ardeur de la foi et de la divine charité, qui seule peut ouvrir le sens de la doctrine et presser l'observance des préceptes ».

S'agit-il de la souveraineté politique et de la liberté ? Ne copiez donc plus la Déclaration des Droits de l'Homme qui remplace Dieu par le nombre. Cherchez la lumière dans l'*Immortale Dei* de Léon XIII (1 novembre 1885), et dans sa *Libertas præstantissimum* (20 juin 1888). Ce n'est pas si vieux, ce n'est pas vieillot du tout, c'est toujours vivant et rayonnant de vérité.

S'agit-il de la propriété, des droits et des devoirs du capital et du travail, de l'association corporative, de la compétence de l'Etat en matière économique ? De grâce, ne vous traînez pas à la remorque des socialistes, ne vous croyez pas obligés à la continue surenchère jusqu'à professer bientôt le communisme chrétien ! Retournez à *Reverentiarum* du 15 mai 1891, sans en disjoindre le *Graves de communi* qui limita la démocratie chrétienne à l'action catholique populaire

ni le *motu proprio* de Pie X (11 juin 1905), cette admirable et méthodique synthèse, comme l'appelle le P. Yves de la Brière, de l'Action populaire chrétienne.

S'agit-il de la société internationale, de ses droits et de ses devoirs ? Fermez l'oreille aux prêches humanitaires des Léon Bourgeois en France, des Lafontaine en Belgique, écoutez Benoît XV dans l'encyclique *Pacem Dei munus pulcherrimum* (23 mai 1920), Benoît XV à qui l'histoire impartiale devra restituer la priorité sur Wilson, de l'idée de la Société des Nations, dont ce grand Pontife avait, dès août 1917, posé le principe, proclamé la nécessité, défini le rôle, dessiné l'architecture, et qui, par reconnaissance de son auguste initiative, en fut brutalement exclu et forcé !

Voilà l'arsenal où publicistes, journalistes, propagandistes, hommes d'œuvres trouveront pour les grandes batailles d'idées, des armes victorieuses. — Ah ! sans doute, dira-t-on, mais c'est vieux jeu, c'est la momification de la pensée.

Allons donc ! c'est le trésor d'une vérité immarcescible, dont l'actualité ne passe pas, d'une vérité toujours éclatante de jeunesse parce qu'elle est impérissable. Et puis, à ceux qui vous traiteront d'envieillis ou de vieillards-nés, répondez donc avec la divine écriture : *Cani sunt sensus hominis*, la sagesse est venue !

J. SCHYRGENS.

Une enquête sur le nationalisme (1)

Quatrième article.

Nous sommes arrivés à quelques résultats, au moins provisoires. Nous verrons dans quelle mesure la suite de l'enquête nous obligera à les modifier ou à les préciser.

Il y a deux espèces de nationalismes : un nationalisme régional racique ; un nationalisme, que faute d'un meilleur terme, nous avons appelé politique.

Le nationalisme racique est légitime à condition de respecter les droits acquis supérieurs aux siens et de respecter dans ses moyens d'action, le morale naturelle, la charité et la justice chrétiennes.

A ce propos, je voudrais attirer l'attention de nos compatriotes flamingants sur le mépris qu'ils semblent affecter pour l'Etat Belge. Il n'est pas rare d'entendre, de la bouche des intellectuels flamands, comme de celle des gamins d'école primaire, des affirmations comme celle-ci : Il y a une nationalité flamande et une nationalité wallonne. La Belgique n'est qu'une création diplomatique, un Etat Et on prononce le mot Etat avec un dédain mal dissimulé. Il y aura, beaucoup à dire, pour prouver, à la suite de nos plus éminents historiens, qu'il existe, au-dessus des nationalités flamande et wallonne, une vraie nation belge, à laquelle la diplomatie s'est bornée à donner, plus ou moins heureusement, un statut politique. Mais laissons cela. Il reste que l'Etat, selon les principes de notre philosophie traditionnelle, est une chose éminemment respectable, auguste, plus élevée dans l'ordre des fins, qu'une nationalité.

S. Thomas, qu'on n'étudiera jamais trop, pour y puiser les lumières mêmes sur les choses temporelles, avait la société politique en très haute estime.

L'Etat, et par conséquent l'Etat Belge est au-dessus des familles, des communes, des races, des langues, des partis, des classes sociales ; non pas, cela va sans dire, en ce sens qu'il puisse absorber et détruire les droits particuliers de tous ces organismes, mais en ce sens qu'il se les subordonne en vue du bien commun.

Le bien auquel est ordonné la société politique, écrit St-Thomas, est le principal parmi les biens humains.

Et encore : « La société (politique) vise le bien commun, meilleur et plus divin que le bien d'une partie ». Le bien de la Belgique est meilleur et plus divin que le bien de la Flandre. Mot exquis et chargé de sens qui pourrait servir de texte à un beau sermon patriotique.

Le nationalisme politique lui aussi est légitime, lorsqu'il est contenu dans de justes bornes.

Ce nationalisme ne se confond, ni avec le simple patriotisme, ni avec l'impérialisme bon ou mauvais.

Il est relativement nouveau, parce qu'il est en réaction contre les faits nouveaux.

A côté de ce nationalisme légitime il y a un nationalisme anti-chrétien qui ne connaît ni règle ni frein, et qui place la patrie au-dessus de

(1) Voir la *Revue catholique* du 23 février, 2 et 16 mars 1923.

tout. Au point de vue de la doctrine, le pangermanisme est le type monstrueux de ce nationalisme oppresseur. Au point de vue des faits, toutes les nations se sont rendues plus ou moins coupables d'attaques contre le droit, depuis que le traité de Westphalie a substitué le principe de l'équilibre au droit chrétien du Moyen Age.

Nul pays, si ce n'est la Prusse, n'a poussé plus loin que l'Angleterre, l'art de faire prévaloir ses intérêts égoïstes sur les droits des autres nations.

De même qu'il y a un nationalisme anti-chrétien, il y a un internationalisme qui ne l'est pas moins et qui est tout aussi dangereux pour l'humanité et d'une essence beaucoup plus basse.

L'antichristianisme de ces diverses manifestations du droit public, est un phénomène général qui n'est pas propre au nationalisme.

Depuis la dissolution du Moyen Age, il existe une véritable conjuration anticatholique, dont la Renaissance, la Réforme, la Révolution et le Socialisme marquent les étapes.

Toutes les activités individuelles et sociales ont été laïcisées et par là il faut entendre, non pas qu'elles ont été soustraites à l'action directe des clercs, ce qui serait souvent légitime ; mais qu'elles ont été violemment arrachées à l'emprise du surnaturel chrétien. Ce qu'il y a de spécifiquement moderne, dans notre civilisation, comme Maritain l'a excellemment montré dans son dernier ouvrage, c'est la lutte contre le surnaturel chrétien. Voilà l'élément essentiel des idées modernes. Tout le reste est accessoire et peut-être résorbé, assimilé par la philosophie catholique.

Je suis confus d'insister sur des vérités aussi élémentaires, mais à entendre certains adversaires peu critiques du nationalisme, on croirait que le paganisme indéniable de quelques-unes de ses modalités est quelque chose d'exceptionnel dans notre civilisation. Il n'en est malheureusement rien.

Il reste à indiquer les jugements portés par les personnages consultés sur certaines formes de nationalisme.

Deux ont été visés explicitement dans l'enquête : Le nationalisme français et le nationalisme belge.

Le nationalisme français.

Monsieur Maurice Blondel n'aborde pas de front la question. Au lieu de définir le nationalisme français d'après des textes authentiques et des actes notoires, il procède par des insinuations. Il commence par noter, avec raison, que la fortune de ce terme a débuté en France, avec le Boulangisme et avec l'affaire Dreyfus. S'il a survécu, écrit-il, et s'il s'est répandu un peu partout, il le doit à des causes générales et profondes.

Naturellement, ces causes générales. M. Blondel les condamne toutes puisqu'il condamne en bloc toutes les formes de nationalisme.

Mais admirez l'art de l'insinuation. C'est de France que le nationalisme serait parti pour faire son tour du monde. De là à conclure que tous les autres nationalismes ne sont que des contreparties, des répliques du nationalisme français il n'y a qu'un pas.

Ce pas, M. Blondel ne le fait pas. Mais les gazettes socialistes, communistes, défaitistes et mêmes radicales, françaises et autres, l'ont franchi depuis longtemps.

Et pourtant, un homme de la valeur de M. Blondel connaît assez l'histoire littéraire et politique de l'Allemagne, pour savoir que le nationalisme français n'a été qu'une réaction timide, tardive et providentielle contre les menaces du germanisme. Sans elle il est probable que nous serions aujourd'hui incorporés à la plus grande Allemagne.

Pendant la guerre, j'ai retrouvé dans des articles de Frédéric List datés des environs de 1848, le programme de l'impérialisme économique allemand, tracé avec une effrayante précision. Et l'Allemagne, à cette époque, n'avait encore ni grande industrie, ni marine, ni colonies. M. Blondel oublie encore les différences profondes qui séparent les deux nationalismes. Ou plutôt, il ne les oublie pas, il les nie tout simplement, mais avec quelle regrettable habileté ! (1).

« Tous les Borusses, dit-il, ne sont pas en Allemagne, ni même en France ! N'entendez-je pas un nationaliste soi-disant intégral déclarer, au cours de la guerre, qu'il nous manquait un Guillaume et qu'on

(1) Je n'incrimine naturellement pas les intentions de M. Blondel. Elles sont peut-être très droites. Mais je ne puis pas m'empêcher de lire ce qu'il écrit. La droiture d'intention ne suffit pas à tout.

« ne pouvait reprocher aux pangermanistes que d'être eux et non pas nous ».

Qui a tenu ce propos stupide, s'il a réellement été tenu ? Un emballé pas tout à fait intégral, un aigri par la souffrance et les revers ? Peut-être un fieffé imbécile ? Nous n'en savons rien. Mais le mot *nationaliste intégral* est lâché comme une flèche empoisonnée.

Or, l'organe du nationalisme intégral, c'est *L'Action Française*, et il n'y en a pas d'autres, *L'Action Française*, avant la guerre, pendant la guerre et après à toujours réclamé pour la France un chef responsable, incarnant les intérêts permanents de la nation. Évidemment, elle n'a jamais envié à l'Allemagne son Guillaume II, ni défendu des théories analogues aux sauvages élucubrations du pangermanisme.

Peu importe. Tous ceux qui ne sont pas bien au courant de la question concluront que les nationalismes français et allemand se valent absolument.

On trouvera peut-être que j'insiste bien vivement et bien longuement sur ces détails. Mais ces procédés de polémiques entre catholiques sont malheureusement trop fréquents et provoquent dans les âmes ulcérées des plaies inguérissables. Dans les temps troublés que nous traversons, les catholiques qui écrivent ont une immense responsabilité. Il n'est pas exagéré de dire que le monde attend d'eux des paroles qui illuminent et des exemples qui soutiennent. Nous sommes imparfaits quand au lieu d'essayer de nous éclairer mutuellement sur les questions qui nous divisent, par des discussions courtoises et loyales, nous employons des procédés obliques que la charité non moins que la loyauté réprouvent.

Monsieur Blondel est un homme important. Il a publié un ouvrage que de bons juges considèrent comme un chef-d'œuvre. Il a été attaqué suspecté, vilipendé. Il a beaucoup souffert dans ses sentiments et dans sa carrière. Il sait donc ce que valent la bienveillance et la charité dans les luttes de plumes. De plus, s'il n'est pas à proprement parler, chef d'école, il est le philosophe écouté, vénéré d'une fraction très importante de la Jeunesse française, vis-à-vis de laquelle il a charge d'âmes.

Quel mauvais exemple, il donne à ses disciples ! S'il a des reproches à faire au nationalisme français, qu'il le fasse franchement, à visage levé, en se basant sur des textes authentiques !

Le nationalisme français est une doctrine politique, ce n'est pas, Dieu merci, un dogme ; mais ce n'est pas non plus une hérésie.

Combien plus pondéré et plus exact le jugement du Père de la Brière sur le même sujet !

Le nationalisme, pour lui, consiste, comme on sait, en une tendance à résoudre « des problèmes politiques non pas en fonction de *le système juridique et social* mais en fonction directe de l'intérêt national. Rappelons-nous, par exemple, écrit-il, en quelles circonstances le mot nationalisme a conquis son droit de cité en France : Ce fut au moment des élections de 1898, durant l'affaire Dreyfus. Exaspéré par l'odieuse campagne dirigée contre l'armée, contre la patrie elle-même, Paul Deroulède et ses amis, posèrent leur candidature législative comme nationalistes, sur le terrain même de l'idée nationale, de la défense nationale, de l'intérêt national, pour faire face à la propagande dreyfusiste et antinationale. Durant les années qui suivirent, le même mouvement prit une plus large ampleur, et trouva son expression dominante dans la ligne de la patrie française, dirigée par François Coppée, Jules Lemaitre et tout un état-major intellectuel, dont Maurice Barrès fut le prophète. C'était le nationalisme français opposé au cosmopolitisme d'extrême-gauche et à l'œuvre de désorganisation militaire accomplie par l'anticléricalisme franc-maçon. Puis, dans le nationalisme lui-même, surgit un groupe d'études, qui, avec Charles Maurras et Henri Vaugeois, élaborèrent une doctrine politique, fondée sur l'idée même de l'intérêt national, et rattachant le nationalisme d'aujourd'hui aux traditions historiques de la vieille France. Leur système fut mis d'accord avec celui des légitimistes sociaux, tels que le marquis de la Tour du Pin et le R. P. de Pascal : ce fut le nationalisme intégral propagé par l'Action Française. Le mouvement gagnait en intensité, en précision de méthodes et de programmes, ce qu'il perdait en extension. Il revêtait en même temps des caractères particuliers qui n'ont leur équivalent exact dans aucun des mouvements qui portent le nom de nationalisme, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Turquie, et partout ailleurs ».

Je n'insisterai pas sur la précision, sur la sereine impartialité de ce fidèle résumé d'un mouvement politique qui dure depuis vingt-cinq ans.

En revanche, je voudrais souligner la dernière phrase qui énonce une vérité importante à mettre en valeur. Il faut bien se persuader

que le nationalisme d'Action Française ne ressemble absolument à aucun autre. Bien plus qu'une doctrine d'expansion extérieure, c'est un système de politique intérieure. C'est pour cela d'ailleurs qu'il a suscité contre lui, tant d'oppositions passionnées.

Il ne faut donc pas le juger en tas et par séries, en l'accolant au germanisme, au fascisme, à n'importe quelle autre forme de nationalisme, y compris le nationalisme belge.

Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, il convient de le considérer en lui-même, tel qu'il est réellement, dans sa vraie physionomie. Je puis assurer que ceux qui prendront la peine de lire, la plume à la main, les ouvrages dans lesquels il a tenté de s'exprimer, fut-ce pour le critiquer, n'auront perdu ni leurs temps ni leur peine.

Le nationalisme belge.

Sur le nationalisme belge je n'ai pas jusqu'ici grand'chose à présenter à nos lecteurs. Et ce peu de chose est pourtant capable d'allumer de vives controverses.

Après avoir écrit que *La philosophie nationaliste ne peut qu'idolâtrer l'Etat ou la nation, en faire l'absolu devant qui tout doit plier.*

Après avoir ajouté : *on peut dire que le nationalisme contemporain ne rapproche les hommes de même race ou de même langue que pour diviser l'humanité*, le père Vermeersch caractérise ainsi le nationalisme belge.

« Aussi voyons-le à l'œuvre ! Dans ma patrie un nationalisme extrémiste a brisé l'unité des forces catholiques ; il a égaré des vocations sacerdotales ; il a propagé l'anti-cléricisme ; il a refroidi l'enthousiasme religieux ».

Le R. P. Vermeersch n'a pas l'habitude de parler pour ne rien dire, ni de parler des choses qu'il ne connaît pas. Je lui laisse donc toute la responsabilité de son verdict. Pour moi, éloigné des luttes politiques, par incompétence, par goût et par devoir professionnel, je suis hors d'état de juger, si en fait, le nationalisme a produit dans notre pays tous les maux que l'éminent Jésuite lui prête.

Je vois bien en revanche, car il suffit d'ouvrir les yeux pour cela, tous ceux que causent à notre patrie, la faiblesse du gouvernement, l'électorisme des politiciens, l'internationalisme des socialistes l'apreté de nos querelles linguistiques.

J'espère que le sujet sera repris, soit par le père Vermeersch lui-même, soit par d'autres Belges. Je me limiterai pour le moment à quelques remarques d'un caractère extrinsèque. Le jugement du père Vermeersch est manifestement trop peu nuancé. Il emploie des formules trop absolues. Il est inexact de dire que le nationalisme contemporain, sans distinction, divinise l'humanité. D'abord cela n'est pas vrai du nationalisme français, cela ne l'est même pas du nationalisme belge, quelque réserve qu'on puisse faire à d'autres points de vue. Ensuite le reproche est encore beaucoup plus fondé si on l'applique à l'internationalisme humanitaire et Wilsonien :

Le savant Jésuite ne distingue pas entre le nationalisme flamand et le nationalisme belge. On ne sait pas s'il vise particulièrement l'un ou l'autre ou tous les deux.

On n'aperçoit pas de liaison nécessaire entre le nationalisme d'une part, la perte des vocations sacerdotales et l'enthousiasme religieux, d'autre part.

La mission des prêtres ou des aspirants au sacerdoce, n'est pas de propager un évangile politique, mais l'Évangile du Christ, sous la tutelle de l'Église. Leurs chefs naturels ce ne sont pas les leaders politiques, mais les évêques et le Pape. En suivant leurs directions ils ne risquent pas de s'égarer.

Quant aux simples chrétiens, je vois bien ce qu'un nationalisme — qui au surplus resterait ordonné — enlèverait de leur enthousiasme politique pour le parti catholique tel qu'il fonctionne actuellement. Je ne vois pas en pourquoi, moyennant certaines précautions, il nuirait à leur enthousiasme religieux. Comme j'ai avoué mon incompétence politique, on me permettra de risquer une affirmation qui est peut-être une grosse sottise.

S'il y a un nationalisme qui consiste à faire prédominer l'intérêt national — la morale étant sauve — sur les intérêts particuliers de groupes, de classes, de langues, pourquoi, diable, tous les catholiques ne deviendraient-ils pas d'ardents nationalistes belges dans ce sens précis, en même temps qu'ils resteraient des chrétiens enthousiastes et exemplaires.

Il y a en France, des milliers de catholiques nationalistes. Je me garderai bien de dire que ce sont les meilleurs, car je n'en sais rien,

mais je remarque qu'ils vont toujours et comme d'instinct aux solutions les plus orthodoxes, les plus conformes aux enseignements pontificaux, et qu'on les trouve partout quand il s'agit de défendre leur foi menacée par des sectaires antipatriotes.

FERNAND DESCHAMPS,
Professeur d'Economie sociale.



ROME

Deux nouveaux Bien Heureux

Le jour de S. Joseph, 19 mars dernier, en présence de Notre Saint Père ont été lus : le décret reconnaissant que l'on peut procéder en toute sécurité à la béatification de la VÉNÉRABLE SŒUR THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS, et le décret approuvant les miracles présentés pour la béatification du VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU MICHEL GARICOITS, fondateur de la Congrégation des prêtres du Sacré Cœur de Jésus de Bétharram.

Voici le discours que prononça le Saint-Père à cette occasion :

Avec joie et confiance, notre âme s'est préparée à célébrer la fête de S. Joseph, de ce grand Saint auquel le Seigneur a voulu confier — titre incomparable de sainteté et de grandeur ! — le triple dépôt de la divinité de Jésus, de la virginité de Marie et du mystère de l'Incarnation et de la Rédemption du monde.

Et Nous attribuons sans hésiter à l'intercession de ce vénérable et bien-aimé Patron la grande faveur qui nous est accordée pour sa fête. Le Seigneur Nous envoie aujourd'hui « double mesure », comme s'exprimaient jadis ses fidèles serviteurs, double mesure de joie spirituelle très profonde et très pure.

Grands motifs d'allégresse, en effet, que de voir la Vénérable Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus s'élever, avec une si admirable rapidité, à l'honneur des autels, et le Vénérable Michel Garicoits la suivre d'un pas alerte sur cette voie magnifique.

Saint Augustin ne manquerait pas, s'il se trouvait encore parmi nous, de poser sa question coutumière : Que veut dire tout cela ? Que signifie cette sollicitude, ce saint empressement que Dieu apporte à glorifier ces fidèles serviteurs ? Il est certain que cela recouvre une intention particulière de la Providence. Quelle est-elle ? Peut être — et pourquoi dire peut-être, quand on sait que Dieu ne fait rien sans raison ni fin déterminées — ces exemples sont-ils destinés à nous donner des normes et des enseignements spécialement adaptés à l'heure présente ?

Notre époque n'est-elle pas celle des évolutions et des révolutions accélérées ? D'un jour à l'autre, hommes et choses sont portés aux sommets ou précipités aux abîmes. On passe avec une rapidité extraordinaire d'une classe à l'autre de la société. Plus que jamais, se vérifient les paroles du poète :

*« Qui fit, Maecenas, ut nemo, quam sibi sortem
Seu ratio dederit seu fors objecerit, illa
Contentus vivat, laudet diversa sequentes ? »*

« Comment se fait-il, Mécène, que personne n'est content de son sort ? Chacun trouve insuffisante la situation qu'il s'est créée ou qu'il tient de la Fortune, et il envie celle du voisin ».

Ce mécontentement universel est la cause de tant de haines, de luttes, de soulèvements populaires !

Les hommes d'aujourd'hui ont donc particulièrement besoin d'une lumière qui les guide.

Laissez-Nous vous rappeler une parole du grand écrivain catholique Manzoni, dont nous célébrerons prochainement le cinquantenaire. C'est une caractéristique de notre Religion sainte, a-t-il écrit, d'offrir à tous, dans tous les états, dans toutes les conditions, dans toutes les situations, une solution à tous les problèmes, et d'enseigner — non seulement en théorie, mais en pratique et en réalité — à faire de nécessité vertu.

Et voici que l'humble vie du Vénérable Garicoits nous fournit des exemples et des leçons pour les plus diverses conditions de l'existence.

Enfant de pauvres campagnards, il devient domestique, puis étudiant ; il est élevé au sacerdoce, on le nomme vicaire, ensuite professeur et directeur de Séminaire, et il donne cet enseignement préparatoire au sacerdoce, le plus sublime, le plus difficile et le plus précieux

des enseignements qui soient au monde ; après, il se consacre à la direction spirituelle des âmes ; enfin il fonde une famille religieuse qui devait rapidement planter ses tentes dans tous les pays du monde.

Or, dans cette carrière si variée, le Vénérable Garicoïts nous donne clairement les deux leçons suivantes. Premièrement, que l'on peut et que l'on doit se sanctifier dans toute condition, dans toute situation et à tous les moments de l'existence, comme Notre-Seigneur en a fait à tous le précepte : « *Sancti estote* », « Soyez saints, comme votre Père céleste, la Sainteté même ». Secondement, que le moyen de se sanctifier est d'accomplir fidèlement en toute circonstance ce que Dieu nous demande et nous impose. Et voici que l'Église infallible confirme ces leçons du Vénérable Garicoïts.

A un autre caractère de notre époque, répond la sainteté, toute resplendissante de grâce et de beauté, de la Vénérable Servante de Dieu, Thérèse de l'Enfant Jésus.

Ce caractère, que tout le monde reconnaît à notre temps, c'est l'action, l'action fiévreuse, l'action sans relâche. On fait à présent en quelques jours ce que l'on faisait autrefois en plusieurs années, et en quelques années on parcourt le chemin qui, jadis, eût exigé des siècles. La course du monde est vertigineuse. « *Motus in fine velocior*, dit l'adage ; le mouvement pour finir, s'accélère de plus en plus. Approchons-nous de la fin du monde ? C'est le secret de Dieu. Il est en tout cas bien certain que nous sommes emportés avec une rapidité sans précédent.

Or cette course effrénée, ce mouvement de tous les instants risquent de nous faire oublier l'essence intime et le véritable prix de toute l'action et de toute la sainteté, Nous voulons dire la charité. Le Cœur de Dieu lui-même a voulu nous en faire la révélation. Sans doute, y a-t-il d'autres vertus nécessaires, mais la plus grande est la charité, *major harum caritas*. La charité supplée aux imperfections qui peuvent rester dans l'exercice des autres vertus. Elle est amour de Dieu et, par là même, elle est également amour du prochain, car si nous aimons vraiment Dieu, nous aimerons nécessairement ceux que Dieu a voulu aimer, et nous les aimerons jusqu'à donner notre vie pour eux, comme Dieu a donné la sienne pour nous.

La Vénérable Thérèse de l'Enfant Jésus est une fleur d'amour transplantée du ciel sur la terre pour émerveiller et le Ciel et la terre. Elle est un cœur, elle est une âme filiale affectueuse et, en même temps, héroïquement apostolique. Sa vie, c'est l'amour de Dieu, c'est l'amour de Jésus, un amour tendre et fort, simple et profond, qui lui inspire des transports d'abandon, et des gestes magnifiques d'apôtre et de martyr.

Les deux figures que nous venons d'évoquer apprennent donc, à notre époque, conformément à ses besoins particuliers, d'une part, en quelles diverses manières peut se manifester la sainteté, et, d'autre part, quelle en est l'essence intime et la valeur profonde.

Et maintenant, il ne Nous reste plus qu'à Nous féliciter avec l'Église entière de cette double joie que la bonté de Dieu lui avait préparée pour la fête de saint Joseph, son puissant protecteur. Cette joie se répand à juste titre très spécialement sur le Carmel de Lisieux et sur toute la grande famille du Carmel, de même, sur l'humble, laborieuse et méritante Congrégation de Bétharram et sur les Filles de la Croix, qui ont assisté à la préparation divine de ce modèle de sainteté.

Nous comprenons et nous partageons l'allégresse de la France, de cette France chère à tous nos Prédécesseurs et qui ne nous est pas moins chère à Nous-même.

Et enfin, nous répéterons avec S. Augustin : « *Imitari non pigeat quod celebrare delectat* », « Imitons généreusement ce que nous louons joyeusement ».

Afin de rendre cette imitation toujours plus parfaite, plus glorieuse à Dieu, et plus salutaire à un grand nombre d'âmes, Nous vous donnons la Bénédiction Apostolique que vous êtes venus Nous demander. Nous la donnons à chacun de vous et à tous ceux que vous représentez et que vous portez dans votre esprit et dans votre cœur. Nous vous bénissons tout particulièrement, Eminences, ainsi que vos collaborateurs dans ces nobles causes. Que notre bénédiction soit le signe de notre reconnaissance et le gage d'une reconnaissance plus précieuse, celle que les Saints et Dieu lui-même nous réservent dans le ciel.

PIE XI.

Protestation du Pape contre la célébration du centenaire de Renan

Voici le texte même de la lettre pontificale que nous avons mentionnée dans notre Chronique romaine de la semaine dernière :

A Notre Vicaire Général, Son Eminence le Cardinal Pompili,

ÉMINENCE,

Un fait scandaleux pour le peuple romain et douloureux pour toutes les âmes chrétiennes s'est produit à Rome, comme vous le savez, au siège même d'un ancien institut d'étude et d'éducation chrétiennes. Nous voulons dire l'hommage rendu à un écrivain qui doit principalement sa renommée à ses ouvrages impies et blasphématoires sur la personne divine et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Semblables manifestations, hélas, ont eu lieu également dans d'autres villes et dans d'autres pays. Et elles ont été précédées et suivies par la réclame et les commentaires de la presse.

A l'offense envers notre adorable Sauveur et au tort subi par les âmes, surtout dans la jeunesse inexpérimentée, Nous avons le devoir d'apporter remède et réparation. Et nous vous confions, Eminence, le soin d'organiser, de la manière que vous jugerez opportune, une cérémonie réparatrice, et d'y convoquer le peuple romain, pour le dimanche des Rameaux, jour consacré par l'Église au souvenir de l'entrée à Jérusalem du Christ, vrai Dieu et vrai homme, notre Roi et notre Sauveur.

Nous vous donnons de tout cœur, Eminence, ainsi qu'à tous les fidèles bien-aimés de notre diocèse, la Bénédiction apostolique.

Vatican, 20 mars 1923.

PIE XI.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Etablissements CEUTERICK rue Vital de Coster, Louvain

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



A la Grande Fabrique

◇ ◇ ◇
E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3008

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

◇ ◇ ◇
Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

Le Chocolat Duc
surpasse tous les chocolats

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer

Soleil ou pluie
"NUGGET"
lait

Typographie — Lithographie — FABRIQUE DE REGISTRES — Articles de Bureau —	<p>VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733</p> <p>François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64</p> <p>USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN</p>	Papeterie — Maroquinerie — COPIE-LETRES — Chapelets — Livres de prières —
--	--	--

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS